

**RAPPORT SUR LES OPERATIONS
FINANCIERES DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES SUR LA PERIODE
2020 - 2024**



Octobre 2025

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DU SUIVI DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



RAPPORT SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SUR LA PERIODE

2020 - 2024





Les collectivités territoriales (CT), composées des régions et des communes, sont au cœur du processus de la décentralisation au Burkina Faso. Dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, elles disposent de responsabilités importantes en matière de développement local. Pour renforcer l'efficacité de leur gestion financière et comptable, la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), leur apporte un appui constant, à travers une assistance technique et une supervision accrue.

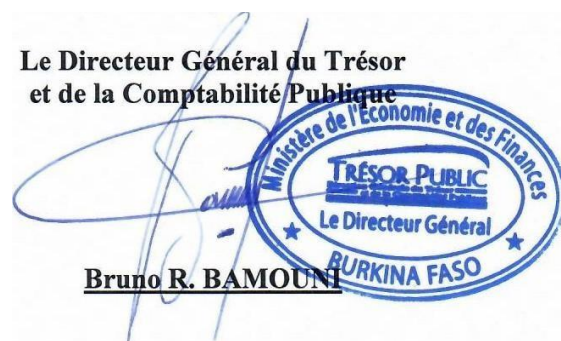
Inscrite dans une logique de transparence et de redevabilité, la DGTCP place la communication et l'accessibilité de l'information au centre de son action. La disponibilité de données financières fiables constitue en effet une priorité car elle permet une meilleure prise de décision et

favorise une gouvernance économique efficace et crédible. Cette orientation traduit la volonté d'ancrer durablement la culture de la redevabilité et de soutenir les CT dans l'amélioration de leurs performances.

Depuis 2022, la DGTCP publie chaque année un rapport statistique retraçant l'exécution des opérations financières des CT sur une période glissante de 5 ans. Cette initiative devenue un rendez-vous pour le public, les acteurs institutionnels et les partenaires, contribue à éclairer les politiques publiques locales. La présente édition 2025 couvre la période 2020-2024 et offre une analyse détaillée de l'évolution de l'exécution des budgets locaux. L'analyse par fonction des dépenses en est l'innovation majeure.

L'édition 2025 s'inscrit dans cette dynamique et vise à soutenir la prise de décision, améliorer la performance des collectivités territoriales et contribuer au développement socio-économique du Burkina Faso.

**Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique**



Bruno R. BAMOUNI

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADCT	: Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales
ANANF	: Acquisitions nettes d'actifs non financiers
BF	: Besoin de financement
CAEF	: Commission affaires économiques et financières
CAF	: Capacité d'autofinancement
CAST	: Conférence annuelle des services du trésor
CCF	: Consommation de capital fixe
CF	: Capacité de financement
CGCT	: Code général des collectivités territoriales
CU	: Commune urbaine
CRU	: Commune rurale
CT	: Collectivités territoriales
DELFI	: Direction des études et de la législation financière
DGI	: Direction générale des impôts
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DGE	Dotation globale d'équipement
DGTCP	: Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DSOFI	: Direction du suivi des opérations financières de l'Etat
EAF	: Effort d'autofinancement
EB	: Epargne budgétaire
EPE	: Etablissement public de l'Etat
FCFA	: Francs de la communauté financière africaine
FMD	: Fonds minier de développement
FMDL	: Fonds minier de développement local
FPDCT	: Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
FSP	: Fonds de soutien patriotique
LMT	: Long et moyen terme
MB	: Marge brute
MEF	: Ministère de l'économie et des finances
MEFP	: Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement

MSFP	: Manuel de statistiques de finances publiques
OPS	: Organisme de protection sociale
PACT	: Programme d'appui aux collectivités territoriales
PNDPR	: Programme national de développement rural productif
PNGT	: Programme national de gestion des terroirs
PREGOLS	: Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RAFL	: Revue annuelle des finances locales
R-BM	: Région de la Boucle du Mouhoun
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
R-C	: Région du Centre
R-CAS	: Région des Cascades
R-CE	: Région du Centre-Est
R-CN	: Région du Centre-Nord
R-CO	: Région du Centre-Ouest
R-CS	: Région du Centre-Sud
R-E	: Région de l'Est
R-HB	: Région des Hauts-Bassins
R-N	: Région du Nord
R-PC	: Région du Plateau Central
R-S	: Région du Sahel
R-SO	: Région du Sud-Ouest
SNG	: Solde net de gestion
TOF-CT	: Tableau des opérations financières des collectivités territoriales
TOFE	: Tableau des opérations financières de l'Etat
TR	: Trésoreries régionales
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine

SOMMAIRE

GLOSSAIRE	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	xi
LISTE DES GRAPHIQUES	xiii
RESUME ANALYTIQUE	16
DEMARCHE METHODOLOGIQUE	18
INTRODUCTION.....	21
.....	22
CHAPITRE I : PROCEDURE BUDGETAIRE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	22
CHAPITRE II : RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	30
CHAPITRE III : DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	49
CHAPITRE IV : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	67
CHAPITRE V : COMPTE DE PATRIMOINE ET INDICATEURS.....	86
CONCLUSION	110
ANNEXES	111

Concepts	Définitions
Actif	Ensemble des biens meubles et immeubles, des disponibilités et des créances d'une entité donnée
Bilan	Document d'ordre financier qui fournit l'information sur la situation financière d'une CT établi à la fin de la période comptable
Capacité d'Autofinancement	Ensemble des ressources internes dégagées par la CT pour financer ses investissements. Il correspond aux ressources propres d'investissement dont le prélèvement obligatoire sur les ressources propres de fonctionnement.
Classification fonctionnelle des dépenses des administrations publiques	Classification détaillée des dépenses par fonctions ou par objectifs socio-économiques que les administrations publiques s'efforcent d'atteindre au moyen de différents types de dépenses. Elle répartit les dépenses des administrations publiques en dix (10) catégories selon leur finalité
Commune	Collectivité Territoriale de base, elle est organisée en secteurs et /ou en villages. On distingue deux (02) types de communes : la commune rurale et la commune urbaine.
Commune à statut particulier	Commune urbaine dont l'agglomération principale atteint une population d'au moins quatre cent mille (400 000) habitants et mène des activités économiques permettant de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins un milliard (1 000 000 000) FCFA (article 23 du CGCT). La commune urbaine à statut particulier est découpée en arrondissements regroupant plusieurs secteurs et villages. Seules les communes urbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso bénéficient de ce statut
Commune rurale	Regroupement de villages qui a une population d'au moins cinq mille (5 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins cinq millions (5 000 000) FCFA (article 27 du CGCT). Il existe trois cent deux (302) communes rurales au Burkina Faso.

Concepts	Définitions
Commune urbaine	Aux termes de l'article 19 du CGCT, la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de vingt-cinq mille (25 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA. Nonobstant ces critères, tous les chefs-lieux de provinces sont érigés en communes urbaines. Il existe quarante-neuf (49) communes urbaines dont deux (02) à statut particulier.
Effort d'autofinancement	Capacité des CT à financer leur investissement par le prélèvement des recettes propres de fonctionnement. Il est mesuré par le ratio de la capacité d'autofinancement sur les investissements
Epargne budgétaire	Capacité d'autofinancement disponible pour accroître les recettes de la section d'investissement. Elle traduit la capacité de la collectivité territoriale à financer ses investissements sur ses ressources de fonctionnement
Indicateur	Grandeur spécifique observable et mesurable qui peut servir à montrer les changements obtenus ou les progrès accomplis par un programme en vue de la réalisation d'un effet spécifique.
Marge brute	Aussi appelé marge d'autofinancement courante, elle correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement.
Passif	Obligation actuelle de la CT résultant d'événements passés et dont le règlement attendu se traduira pour la CT par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques
Receveur des CT	Comptable public en deniers et valeurs de la Commune ou de la Région. C'est un comptable direct du Trésor régulièrement habilité pour effectuer à titre exclusif, au nom de la CT, des opérations de recettes, de dépenses, de maniement de titres, soit au moyen de fonds et valeurs dont il a la garde, soit par virement interne d'écritures, soit par l'intermédiaire d'autres comptables.
Région	A la fois CT et Circonscription administrative, elle a vocation en tant que CT à être un espace économique et un cadre d'aménagement, de planification et de coordination du développement. Elle est constituée de l'ensemble des communes qui la composent. Il existe treize (13) régions au Burkina Faso.
Définition selon le Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP-2014)	

Concepts	Définitions
Acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF)	Transactions des administrations publiques qui modifient leur investissement net en actifs non financiers. Les actifs non financiers sont des actifs économiques autres que les actifs financiers. Ils constituent des réserves de valeur et procurent des avantages, soit par le biais de leur utilisation dans la production de biens et de services, soit sous la forme de revenus de la propriété et de gains de détention.
Autres recettes	Toutes les recettes à recevoir à l'exception des impôts, des cotisations sociales et des dons.
Charges	Transactions qui diminuent la valeur nette. Selon la définition figurant dans les SFP, elles ont des entrées de contrepartie, sous forme soit d'une baisse des actifs, soit d'une hausse des passifs, ce qui a pour effet de réduire la valeur nette.
Consommation de capital fixe (CCF)	Transaction interne qui représente la diminution de la valeur des actifs fixes due à leur utilisation répétée ou continue dans le processus de production.
Dépenses	Ensemble des charges et des transactions sur actifs non financiers
Dons	Transferts que les unités d'administration publique reçoivent d'autres unités d'administration publique, résidentes ou non résidentes, ou d'organisations internationales et qui ne satisfont pas à la définition d'un impôt, d'une subvention ou d'une cotisation sociale.
Recettes	Transactions qui augmentent la valeur nette. Les transactions de recettes, telles que définies dans les SFP, ont des entrées de contrepartie, sous forme soit d'une hausse des actifs, soit d'une baisse des passifs, qui ont pour effet d'accroître la valeur nette.
Recettes fiscales	Montants obligatoires sans contrepartie que les unités d'administration publique doivent recevoir des unités institutionnelles, en espèces ou en nature. Seule une unité d'administration publique peut recevoir des recettes sous la forme d'impôts.
Résidence	Correspond au territoire économique où l'unité institutionnelle a le plus d'attaches (autrement dit, là où se trouve son principal centre d'intérêt économique). Selon les recommandations statistiques internationales, la résidence ne repose pas sur des critères de nationalité ou sur des critères juridiques, encore qu'elle puisse être analogue aux concepts de résidence retenus dans de nombreux pays pour le contrôle des changes, la fiscalité ou autres objectifs.

Concepts	Définitions
Solde net de gestion	Représente les recettes moins les charges. Il est aussi égal à la variation de la valeur nette due aux transactions. C'est un indicateur synthétique de la viabilité des opérations financières de l'État.
Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Instrument statistique cohérent qui permet de mesurer d'une part, l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie et d'autre part, l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macro-économiques (balance des paiements, situation monétaire, épargne et investissement). Il est essentiel pour la formulation, le suivi et la coordination des politiques budgétaires.
Transactions sur actifs financiers et passifs	Transactions qui modifient les actifs financiers et les passifs des administrations publiques.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taux de couverture des données collectées	19
Tableau 2: Evolution des recettes globales par nature des collectivités territoriales (en millions de FCFA).....	112
Tableau 3 : Evolution des recettes globales par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA).....	112
Tableau 4 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement (en millions de FCFA).....	113
Tableau 5 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes rurales (en millions de FCFA)	113
Tableau 6 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes urbaines (en millions de FCFA)	113
Tableau 7 : Evolution des recettes de fonctionnement des régions (en millions de FCFA) ..	114
Tableau 8 : Evolution des recettes d'investissement des communes rurales (en millions de FCFA)	114
Tableau 9 : Evolution des recettes d'investissement des communes urbaines (en millions de FCFA)	114
Tableau 10 : Evolution des recettes d'investissement des régions (en millions de FCFA) ...	115
Tableau 11 : Evolution des recettes de fonctionnement, d'investissement et le prélèvement des communes a statut particulier (en millions de FCFA)	115
Tableau 12 : Liste des communes urbaines pouvant être déclassées en communes rurales en 2024.....	115
Tableau 13 : Liste des communes rurales pouvant être fusionnées ou supprimées en 2024 ..	116
Tableau 14: Liste des communes rurales pouvant être érigées en communes urbaines en 2024	117
Tableau 15 : Liste des données manquantes ou reconstituées	120
Tableau 16 : Dépenses selon la nature (en millions de FCFA).....	121
Tableau 17 : Dépenses de fonctionnement par nature (en millions de FCFA).....	121
Tableau 18 : Dépenses d'investissement par nature (en millions de FCFA).....	121
Tableau 19 : Dépenses par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA)	122
Tableau 20 : Dépenses des régions administratives par nature (en millions de FCFA)	122
Tableau 21 : Dépenses des communes rurales par nature (en millions de FCFA)	123
Tableau 22 : Dépenses des communes urbaines par nature (en millions de FCFA).....	124
Tableau 23 : Dépenses des régions collectivités par nature (en millions de FCFA)	124
Tableau 24 : Tableaux des opérations financières des collectivités territoriales de 2020 à 2024	125
Tableau 25: Epargne budgétaire des CT (en millions de FCFA).....	127
Tableau 26 : Effort d'autofinancement des CT (en millions de FCFA)	128
Tableau 27: Marge brute des CT (en millions de FCFA)	128
Tableau 28 : Mieux-être/habitant.....	128
Tableau 29 : Effort d'équipement/habitant.....	129
Tableau 30 : Structuration de l'actif au 31 décembre 2024 (en millions de FCFA)	129
Tableau 31 : Composition de l'actif immobilise au 31 décembre 2024 (en millions de FCFA)	130
Tableau 32 : Evolution de l'actif des CT (en millions de FCFA).....	130
Tableau 33 : Structure du passif des collectivités territoriales au 31 décembre 2024 (en millions de FCFA).....	131
Tableau 34 : Structure des capitaux permanents de l'ensemble des CT au 31 décembre 2024 (en millions de FCFA)	131

Tableau 35 : Structure de la dette de l'ensemble des collectivités territoriales au 31 décembre 2024 (en millions de FCFA)	131
Tableau 36 : Evolution du passif des collectivités territoriales (en millions de FCFA)	132
Tableau 37 : Dépenses des collectivités territoriales par fonction (en millions de FCFA) ...	132
Tableau 38: Liste de présence de l'atelier de collecte des données des collectivités territoriales et de finalisation de la base sur les opérations financières des ct de 2020 à 2024	133
Tableau 39: Liste de présence de l'atelier d'élaboration et de validation du rapport sur les opérations financières des collectivités territoriales de 2020 à 2024	134

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des recettes globales des CT (en millions de FCFA)	31
Graphique 2 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des CT (en millions de FCFA)	32
Graphique 3 : Evolution des recettes globales de fonctionnement des CT (en millions de FCFA)	34
Graphique 4 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des CT (en millions de FCFA)	34
Graphique 5 : Evolution des recettes globales d'investissement des CT (en millions de FCFA)	36
Graphique 6: Evolution des principales ressources externes d'investissement des CT (en millions de FCFA)	36
Graphique 7 : Evolution des recettes par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA)	36
Graphique 8 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des communes rurales (en millions de FCFA)	37
Graphique 9 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes rurales (en millions de FCFA)	38
Graphique 10 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des communes rurales (en millions de FCFA)	38
Graphique 11 : Analyse des principales recettes d'investissement des communes rurales (en millions de FCFA)	39
Graphique 12 : Evolution global des recettes des communes urbaines (en millions de FCFA)	40
Graphique 13 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes urbaines (en millions de FCFA).....	41
Graphique 14 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des communes urbaines (en millions de FCFA)	41
Graphique 15 : Evolution des recettes d'investissement des communes urbaines (en millions de FCFA).....	42
Graphique 16 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des régions (en millions de FCFA).....	43
Graphique 17 : Evolution des recettes de fonctionnement des régions (en millions de FCFA)	44
Graphique 18 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des régions (en millions de FCFA)	44
Graphique 19 : Evolution des principales recettes d'investissement des Régions (en millions de FCFA)	45
Graphique 20 : Recettes moyennes des CT par région administrative (en millions de FCFA)	46
Graphique 21 : Evolution des dépenses des collectivités territoriales (en millions de FCFA) 51	
Graphique 22 : Evolution des dépenses par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA)	52
Graphique 23 : Evolution comparée des dépenses des CT par section (en millions de FCFA)	53
Graphique 24 : Poids des grandes natures des dépenses de fonctionnement en 2024(en %) ..	54
Graphique 25 : Proportions des principales natures des dépenses d'investissement en 2024 (en %).....	55
Graphique 26 : Structure des dépenses selon la section et le type de collectivité en 2024 (en millions de FCFA)	56

Graphique 27 : Evolution des dépenses des communes rurales selon la nature (en millions de FCFA)	57
Graphique 28 : Evolution des dépenses de fonctionnement des communes urbaines (en millions de FCFA)	59
Graphique 29 : Evolution des dépenses d'investissement des communes urbaines (en millions de FCFA).....	59
Graphique 30 : Dépenses des régions (en millions de FCFA).....	60
Graphique 31 : Evolution des dépenses des régions par section (en millions de FCFA)	61
Graphique 32 : Dépenses des collectivités territoriales (en millions de FCFA) par région administrative.....	62
Graphique 33 : Poids par collectivité et par Région (en %)	62
Graphique 34 : Dépenses des CT en 2024 et en moyenne sur la période (en millions de FCFA)	63
Graphique 35 : Dépenses des communes rurales en 2024 et en moyenne sur la période (en millions de FCFA)	64
Graphique 36 : Dépenses des communes urbaines en 2024 et en moyenne sur la période (en millions de FCFA)	65
Graphique 37 : Dépenses des régions en 2024 et en moyenne sur la période (en millions de FCFA)	65
Graphique 38 : Evolution des recettes par nature (en millions de FCFA).....	69
Graphique 39 : Evolution de la structure des recettes par nature (en %).....	70
Graphique 40 : Structure des recettes par nature en 2024 (en %).....	70
Graphique 41 : Evolution des recettes par type de CT (en millions de FCFA).....	71
Graphique 42 : Evolution de la structure des recettes par type de collectivités territoriales (en %).....	72
Graphique 43 : Recettes des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)..	73
Graphique 44 : Evolution des dépenses par nature des CT (en millions de FCFA)	74
Graphique 45 : Structure des dépenses des CT (en %).....	74
Graphique 46 : Structure des charges des CT en 2024 (en %)	75
Graphique 47 : Evolution des dépenses par type de collectivités (en millions de FCFA).....	76
Graphique 48 : Structure des dépenses par type de collectivités (en %)	77
Graphique 49 : Dépenses des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	78
Graphique 50 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accumulations nettes de passifs (en millions de FCFA).....	79
Graphique 51 : Transactions sur actifs financiers et passifs par type de collectivité (en millions de FCFA).....	80
Graphique 52 : Acquisition nette des actifs financiers des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	81
Graphique 53 : Accumulation nette de passifs des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	82
Graphique 54 : Evolution des soldes caractéristiques des TOF-CT	83
Graphique 55 : Soldes nets de gestion par type de collectivité territoriale (en millions de FCFA)	84
Graphique 56 : Capacité/besoin de financement par type de collectivité territoriale (en millions de FCFA).....	84
Graphique 57 : Solde net de gestion par région administrative (en millions de FCFA).....	85
Graphique 58 : Capacité/besoin de financement des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	85
Graphique 59 : Structuration de l'actif des collectivités territoriales au 31 décembre 2024 (en millions de FCFA)	87
Graphique 60 : Répartition de l'actif par type de CT au 31 décembre 2024 (en %).....	88

Graphique 61 : Structuration de l'actif immobilisé au 31 décembre 2024 (en millions de FCFA)	89
Graphique 62 : Répartition de l'actif immobilisé par type de CT au 31 décembre 2024 (en %)	90
Graphique 63 : Répartition de l'actif circulant par type de CT (en %)	91
Graphique 64 : Situation de la trésorerie-actif par type de CT au 31 décembre 2024 (en millions de FCFA)	93
Graphique 65 : Evolution de l'actif des CT (en millions de FCFA)	93
Graphique 66 : Evolution des taux de progression de l'actif par type de CT (en %)	94
Graphique 67 : Structuration du passif par type de collectivité au 31 décembre 2024 (en millions de FCFA)	95
Graphique 68 : Répartition du passif par type de CT au 31 décembre 2024 (en millions de FCFA)	95
Graphique 69 : Structuration des capitaux permanents au 31 décembre 2024 (en millions de FCFA)	97
Graphique 70 : Structuration des dettes au 31 décembre 2024 (en millions de FCFA)	97
Graphique 71 : Evolution du passif des collectivités territoriales (en millions de FCFA)	99
Graphique 72 : Evolution du taux de progression du passif par types de CT	100
Graphique 73 : Evolution de l'épargne budgétaire par type de CT	101
Graphique 74 : Evolution du taux de prélèvement par types de CT (en %)	101
Graphique 75 : Poids des types de CT dans la constitution de l'épargne budgétaire	103
Graphique 76 : Progression de la marge brute (en millions de FCFA)	104
Graphique 77 : Evolution de l'effort d'autofinancement (en %)	106
Graphique 78 : Mieux-être par habitant (en FCFA)	107
Graphique 79 : Effort d'équipement par habitant (en FCFA)	109

Le présent rapport a pour objectif principal de rendre compte de l'exécution des opérations financières des collectivités territoriales (CT) du Burkina Faso sur la période 2020-2024.

Il analyse les performances des CT en matière de mobilisation de ressources et d'exécution des dépenses ; sans occulter l'évolution de leur patrimoine. Il fait également l'analyse du Tableau des opérations financières des CT (TOF-CT), produit selon le Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014) qui constitue actuellement la référence méthodologique pour l'élaboration des Statistiques de finances publiques (SFP).

Au titre des opérations budgétaires et des indicateurs

Les recettes mobilisées au profit des CT sont passées de 175 667,41 millions de FCFA en 2020 à 144 663,84 millions de FCFA en 2024, soit un taux de régression annuel moyen de 4,74%. Les recettes de fonctionnement sont passées de 91 427,30 millions de FCFA en 2020 à 70 731,65 millions de FCFA en 2024, affichant un taux de régression annuel moyen de 13,72%. Quant aux recettes d'investissement, elles ont connu une baisse moyenne annuelle de 3,21% pour se situer à 73 932,19 millions de FCFA en 2024.

Pour ce qui concerne les dépenses globales des CT, elles sont passées de 158 698,99 millions de FCFA en 2020 à 131 289,55 millions de FCFA en 2024 avec une régression moyenne de 4,63%. Les dépenses de fonctionnement sont passées de 86 548,77 millions de FCFA en 2020 à 78 392,61 millions de FCFA en 2024. Les dépenses d'investissement sont passées de 72 150,22 millions de FCFA en 2020 à 52 896,93 millions de FCFA en 2024, soit une régression de 7,47% en moyenne annuelle.

L'actif, de 670 598,60 millions de FCFA en 2020, a atteint la valeur de 1 012 378,11 millions de FCFA en 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,85%.

Le passif est passé de 670 598,60 millions de FCFA en 2019 à 1 012 378,11 millions FCFA en 2023, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,85%.

Au titre des indicateurs budgétaires, l'épargne budgétaire se chiffre à 108 500,55 millions de FCFA sur la période sous revue, ce qui représente un taux de 21,80% des ressources propres. Cette épargne a permis d'atteindre un effort d'autofinancement de 32,80%. Aussi, il se dégage une marge brute de 28 564,99 millions de FCFA sur la période.

Pour ce qui concerne les indicateurs d'activités, les dépenses de fonctionnement des CT ont contribué pour 3 642,68 FCFA en moyenne au bien-être de chaque habitant sur la période.

L'ensemble des CT a consenti un effort d'équipement par habitant d'un montant de 2 733,96 FCFA en moyenne sur la période sous revue.

Au titre du tableau des opérations financières

Les recettes mobilisées au profit des CT sont passées de 157 777,77 millions de FCFA en 2020 à 129 885,54 millions de FCFA en 2023, soit une régression annuelle moyenne de 4,75%.

Pour ce qui concerne les dépenses, de 140 622,95 millions de FCFA en 2020, elles sont passées à 116 272,38 millions de FCFA en 2024 avec une régression annuelle moyenne de 4,64%. Les charges sont passées de 68 672,00 millions de FCFA en 2020 à 63 649,36 millions de FCFA en 2024. Aussi, de façon similaire au rythme d'évolution des charges, les acquisitions nettes d'actifs non financiers (dépenses d'investissement) sont passées de 71 950,94 millions de FCFA en 2020 à 52 623,02 millions de FCFA en 2024.

Les transactions sur actifs financiers et passifs se sont soldées à 17 154,83 millions de FCFA en 2020 pour se situer à 13 613,16 millions de FCFA en 2024. Elles sont restées positives sur toute la période excepté l'année 2022 où elles atteignent leur plus bas niveau en se soldant à - 1 055,32 millions de FCFA.

Le solde net de gestion est resté positif sur l'ensemble de la période passant de 89 105,77 millions de FCFA en 2020 à 66 236,18 millions de FCFA en 2024.

Aussi, les collectivités territoriales enregistrent une capacité de financement sur la période, excepté en 2022 où elles présentent un besoin de financement de 1 055,32 millions de FCFA.

La principale source de données utilisée pour l'élaboration du présent rapport demeure la balance des comptes produite par les receveurs de CT. Pour faciliter l'exploitation de ces informations financières et la production du TOF-CT, une base de données a été élaborée en 2021 par la Direction du suivi des opérations financières de l'Etat (DSOFE) à partir des balances annuelles de l'ensemble des CT de 2015 à 2020. Cette base de données est mise à jour annuellement.

Depuis 2023, l'exécution des budgets des CT se fait conformément :

- ✓ au décret n°2019-0575/PRE/PM/MINEFID/MATDC portant régime financier et comptable des collectivités territoriales du Burkina Faso du 05 juin 2019 et son modificatif le décret n°2023-0995/PRES-TRANS/PM/MEFP/MATDS du 14 août 2023 ;
- ✓ au décret n°2019-0621/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 14 juin 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso et son modificatif le décret n°2021-1272/PRES/PM/MATD/MINEFID du 09 décembre 2021 ;
- ✓ à l'arrêté n°2021-415/MINEFID/SG/DGTCP/DELF portant plan comptable des collectivités territoriales du Burkina Faso du 28 juillet 2021 ;

Ce corpus juridique, entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023, a apporté des innovations majeures qui ont impacté des outils tels que le canevas de la balance. Afin de disposer d'une base de données conforme à cette nomenclature et de faciliter l'analyse des données, la DSOFE a organisé à Koudougou du 14 au 23 avril 2024, un atelier de reversement¹ des opérations des balances des CT de 2015 à 2022, dans le nouveau canevas de la balance.

Les balances définitives des CT de l'année 2024 ont été collectées et la base de données a été mise à jour lors d'un atelier tenu à Koudougou du 25 au 31 août 2025. Cet atelier a regroupé les acteurs chargés de la compilation des données au sein des Trésoreries régionales (TR), de la Direction des études et de la législation financière (DELF), de la DSOFE ainsi que des personnes ressources. Au cours de cet atelier, les données ont été passées en revue CT par CT afin de s'assurer de leur qualité.

Malgré les recommandations formulées à l'égard de certains receveurs de CT, les mêmes

¹ Les opérations financières de 2015 à 2022 contenues dans l'ancien canevas de balance ont été transposées, conformément au guide de reversement des soldes des comptes et au tableau de concordance des comptes, dans le nouveau canevas de balance.

difficultés ont été observées lors de la stabilisation et de la validation de la base de données des opérations financières. Il s’agit principalement :

- ✓ des balances non produites ;
- ✓ du non-respect de l’intangibilité du bilan ;
- ✓ des balances déséquilibrées ;
- ✓ de l’absence de prélèvement dans les balances ;
- ✓ de la mauvaise comptabilisation du résultat ordinaire reporté ;
- ✓ des comptes présentant des soldes anormaux (notamment les comptes financiers et de tiers) ;
- ✓ des erreurs d’imputation ;
- ✓ des incohérences entre balances et comptes de gestion.

Pour y remédier, certaines balances ont fait l’objet de reconstitution ou de corrections (Cf. Tableau 15 en annexe).

Ainsi, sur les 364 balances attendues annuellement, le tableau suivant met en exergue le taux de couverture des données.

TABLEAU 1 : TAUX DE COUVERTURE DES DONNEES COLLECTEES

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de CT traitées	359	364	364	364	364
Taux de couverture	98,63%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : DSOFE, Base de données des CT, septembre 2025

Un atelier tenu du 29 septembre au 10 septembre 2025 à Koudougou, a été consacré à l’élaboration et à la validation du rapport sur les opérations financières des CT 2020-2024. Cet atelier a regroupé les représentants des services des CT des Trésoreries Régionales, de la DELF, de la DSOFE ainsi que des personnes ressources.

Les analyses des recettes et des dépenses ont été faites sur la base des opérations de gestion, tandis que celles relatives au compte de patrimoine et les indicateurs, s’appuient sur les soldes de la balance d’entrée, de clôture ainsi que sur les recettes et dépenses propres de fonctionnement de la gestion. Quant au TOF-CT, les soldes des opérations de la gestion (opérations de débit moins crédit ou crédit moins débit en fonction des codes MSFP 2014 attribués) ont servi à l’analyse.

Pour l'illustration des analyses, le choix est accordé aux graphiques, les tableaux étant déclinés en annexe. Néanmoins, certains tableaux, au regard de leur spécificité, apparaissent dans le corps du document.

INTRODUCTION

Aux termes de l'article 2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales (CT) à s'administrer librement et à gérer leurs affaires propres, en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. Selon les dispositions de l'article 8 du même code, « la collectivité territoriale est une subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle constitue une entité d'organisation et de coordination du développement. Les collectivités territoriales sont : la région et la commune ». Pour une mise en œuvre efficace de la décentralisation, il faut un accompagnement conséquent des administrations déconcentrées impliquées dans la gestion des CT.

A ce titre, la DGTCP apparaît comme un acteur clé dans la gestion financière et comptable des CT à travers leurs Receveurs. Ces derniers sont chargés, entre autres, de la mobilisation des ressources, du paiement des dépenses, de la garde et de la conservation des fonds et valeurs des CT, de la tenue de la comptabilité des opérations, de la conservation des pièces justificatives et de la production des comptes de gestion en fin d'exercice. Ainsi, ils produisent des situations périodiques qui permettent de mesurer la santé financière des CT et de guider le choix des décideurs afin de garantir une saine gestion des finances locales.

Le présent rapport se veut une analyse complète de l'ensemble des opérations financières annuelles des CT et de leur patrimoine. Cette analyse, qui est faite à la fois sous l'angle budgétaire, patrimonial et suivant le TOF-CT, couvre la période 2020-2024 et s'articule autour de cinq (05) chapitres : (I) Procédure budgétaire et processus d'élaboration du Tableau des opérations financières des CT, (II) Recettes des CT, (III) Dépenses des CT, (IV) Tableau des opérations financières des CT et (V) Compte de patrimoine et indicateurs.

CHAPITRE I

PROCEDURE BUDGETAIRE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Ce chapitre décline d'une part, la procédure budgétaire et, d'autre part, le processus d'élaboration du Tableau des opérations financières des CT (TOF-CT) au Burkina Faso.

I.1. Procédure budgétaire des collectivités territoriales

La procédure budgétaire des collectivités territoriales est encadrée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Dans ce corpus juridique, on peut citer :

- ✓ la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;
- ✓ la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs ;
- ✓ la loi 014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des CT au Burkina Faso ;
- ✓ le décret n°2019-0575/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019 portant régime financier et comptable des collectivités territoriales au Burkina Faso et son modificatif, le décret n°2023-0995/PRES-TRANS/PM/MEFP/MATDS du 14 août 2023 ;
- ✓ le décret n°2019-0621/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 14 juin 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso et son modificatif, le décret n°2021-1272/PRES/PM/MINEFID/MATD du 09 décembre 2021 ;
- ✓ le décret n°2022-118/PRE/TRANS/PM/MATDS/MEFP portant conditions d'installation, composition, organisation, attributions et fonctionnement de délégation spéciale dans une collectivité territoriale.

Ce dernier décret décline l'ensemble des comptes utilisés dans la gestion budgétaire des CT. Il les décrit selon :

- ✓ une classification par nature qui définit 4 classes de comptes : 1, 2, 6 et 7 ;
- ✓ une classification fonctionnelle qui distingue 9 divisions.

Conformément aux dispositions du régime financier et comptable des collectivités territoriales, la procédure budgétaire des collectivités territoriales comprend l'élaboration, l'adoption, l'approbation et l'exécution du budget local.

I.1.1. Elaboration, adoption et approbation du budget local

Le budget local est élaboré par le président de la délégation spéciale de CT, adopté par ladite

délégation² et approuvé par l'autorité de tutelle après examen par la commission technique d'approbation des budgets de CT.

1.1.1.1 Elaboration du budget des collectivités territoriales

Le processus d'élaboration du budget de CT est déclenché par la diffusion de la circulaire budgétaire conjointe des ministres chargés des finances et des collectivités territoriales.

La circulaire budgétaire fixe les conditions dans lesquelles se préparent et s'exécutent les budgets des collectivités territoriales pour l'année considérée. Elle contient des indications visant une bonne prévision budgétaire et paraît au plus tard le 30 juin de l'année précédant celle donnant son nom au budget.

A la réception de la circulaire budgétaire, l'ordonnateur convoque une réunion interne en vue de son appropriation et de son exploitation. Une circulaire interne est initiée et adressée aux différentes structures de la collectivité territoriale ainsi que les services partenaires pour encadrer leurs propositions de recettes et de dépenses.

A la réception des propositions des différentes structures, l'ordonnateur convoque la commission technique d'arbitrage du budget qui statue sur celles-ci et arrête l'avant-projet de budget équilibré en recettes et en dépenses.

1.1.1.2 Adoption du budget des collectivités territoriales

Avant le vote du projet de budget de la CT par la délégation spéciale de CT, celui-ci est soumis à l'examen de la « Commission des affaires économiques et financières (CAEF) ». Cette commission examine et soumet à la délégation spéciale, un rapport faisant état de ses principaux constats ainsi que des propositions concrètes facilitant son vote et son adoption.

Après l'étape de la CAEF, le projet de budget est soumis à la délégation spéciale de CT qui se réunit en session ordinaire dans les conditions définies par les textes législatifs et réglementaires pour son adoption. Le vote du budget se fait toujours à la majorité des délégués présents.

1.1.1.3 Approbation du budget des collectivités territoriales

Les budgets votés sont transmis à l'autorité de tutelle pour approbation. Dans cette optique, les commissions techniques d'approbation mises en place sont saisies pour l'examen des différents

² Toutefois, les délégations spéciales de collectivités territoriales prennent fin avec la mise en place des conseils de collectivité territoriale élus.

documents budgétaires. Les budgets des CT sont par la suite approuvés conjointement par le ministre chargé des finances et celui chargé des collectivités territoriales qui peuvent déléguer ce pouvoir à leurs représentants au niveau local.

1.1.2. Exécution du budget local

Le budget d'une CT est constitué des opérations de recettes et de dépenses et son exécution fait appel à des acteurs.

1.1.2.1 Les acteurs chargés de l'exécution du budget

Les acteurs chargés de l'exécution du budget sont principalement les ordonnateurs et les comptables publics.

L'ordonnateur de la commune est le Président de la délégation spéciale communale, celui de la région est le Président de la délégation spéciale régionale³.

Les ordonnateurs du budget de CT prescrivent l'exécution des recettes et des dépenses de la collectivité territoriale. En effet, ils assurent les opérations administratives d'exécution des budgets (l'engagement et/ou les opérations d'assiettes, les liquidations et les ordonnancements). Outre ces opérations, l'ordonnateur émet les ordres de mouvements affectant les biens et matières de la CT soit par cession ou par nouvelle acquisition.

En fin de gestion, l'ordonnateur élabore le compte administratif qui est soumis à l'organe délibérant en même temps que le compte de gestion du receveur de CT.

Le receveur de CT est le comptable principal de la CT. A ce titre, il assure le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et la tenue de la comptabilité en deniers et valeurs de ces dernières conformément à l'arrêté n°2021-415/MINEFID/SG/DGTCP/DELF du 28 juillet 2021 portant plan comptable des collectivités territoriales du Burkina Faso, entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ce nouveau plan comptable est composé de comptes regroupés par catégories homogènes dénommées classe qui comprennent :

- ✓ cinq (5) classes de comptes de bilan numérotées de 1 à 5 ;
- ✓ deux (2) classes de comptes de résultat numérotées de 6 à 7 ;

³ Toutefois, les attributions des présidents de délégations spéciales de collectivités territoriales prennent fin avec la mise en place des maires et des présidents de conseils régionaux élus.

- ✓ une (1) classe de comptes des engagements hors bilan et de comptes non budgétaires numérotée 8.

La codification des comptes du plan comptable est fondée sur le principe de la décimalisation.

Chaque classe est subdivisée en comptes identifiés par des codes ou spécifications numériques et établie en fonction des besoins d'informations comptables, l'arborescence et les principes d'élaboration.

La codification de base des comptes d'imputation retenue est limitée à quatre (4) chiffres au maximum comme suit :

- ✓ les chapitres à deux (2) chiffres ;
- ✓ les articles à trois (3) chiffres ;
- ✓ les paragraphes à quatre (4) chiffres.

Le plan comptable ne tient pas compte de la nomenclature fonctionnelle.

En tant que comptable principal, le receveur de CT produit un compte de gestion qu'il soumet au juge des comptes.

Outre ces deux principaux acteurs, l'exécution du budget fait intervenir d'autres catégories d'acteurs que sont les acteurs de la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DGCMEF) et de la Direction générale des impôts (DGI).

1.1.2.2 Les sources de financement des budgets des collectivités territoriales

En termes de financement, les CT s'appuient principalement sur les recettes propres, les transferts et subventions de l'Etat, les ressources issues des coopérations et les emprunts.

Les CT disposent de recettes propres pour assurer leur fonctionnement et fournir à leurs administrés les services nécessaires. Ces recettes proviennent des impôts et taxes, de l'exploitation des services et du domaine, de revenus divers et des produits de la fiscalité partagée.

En outre, elles bénéficient de transferts de la part de l'Etat à savoir les subventions et dotations liées aux compétences transférées dans le cadre de la décentralisation ainsi que d'autres transferts, dotations et subventions (ressources du fonds minier de développement local, dotations globales, subventions, PTF, jumelages, etc.).

Les emprunts constituent également un moyen de financement pour le développement des CT. Ils pourraient servir à combler l'insuffisance des ressources au niveau local.

1.1.2.3 La typologie des charges des collectivités territoriales

Les charges des CT comprennent des dépenses ordinaires ou de fonctionnement et des dépenses extraordinaires ou d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ont un caractère permanent et permettent à la CT de faire face à ses charges et obligations courantes. Les dépenses d'investissement permettent la réalisation des équipements, bâtiments et autres infrastructures, la réhabilitation de ces équipements et infrastructures ainsi que l'acquisition de matériels relatifs à ces travaux.

Les dépenses des CT sont obligatoires ou facultatives. Sont obligatoires pour les CT, les dépenses mises à leur charge par la loi⁴. Les dépenses obligatoires doivent nécessairement figurer au budget. Elles doivent faire l'objet d'ouverture de crédits suffisants avant qu'il ne soit possible à la CT d'inscrire des dépenses facultatives. Une dépense facultative ne peut être inscrite au budget que lorsqu'elle présente un caractère d'intérêt local.

Les dépenses d'investissement des CT doivent représenter au moins le tiers du montant total des prévisions de dépenses.

I.2. Processus d'élaboration du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales

La production du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales (TOF-CT) s'inscrit dans le cadre du décret n°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE), opérationnalisé par l'arrêté n°2019-00342/MINEFID/SG/DGTCP/DSOFE du 31 juillet 2019 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité d'élaboration et de validation des Statistiques de Finances Publiques (COMITE-SFP).

L'année 2018 a marqué le début effectif de l'élaboration du TOF-CT avec la production d'un TOF-CT expérimental sur la base des données de l'année 2017. Depuis lors, le processus s'est poursuivi et s'est amélioré. A ce jour, une série de TOF-CT couvrant la période 2015-2024 est disponible.

⁴ Loi n°014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina Faso.

1.2.1. Sources des données pour la production du TOF-CT

Le Manuel des Statistiques de Finances Publiques (MSFP) 2014 constitue la référence méthodologique pour l'élaboration du TOF-CT.

La principale source de données utilisée pour l'élaboration du TOF-CT est la balance des comptes⁵ des collectivités territoriales produite par les receveurs des CT. Les budgets et les états financiers de la CT (situations détaillées de recettes et de dépenses, compte de gestion, etc.) sont également collectés afin de produire le TOF-CT prévisionnel et de corriger les éventuelles insuffisances de la balance.

1.2.2. Méthodologie d'élaboration du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales

Le TOF-CT est directement produit à partir de la base de données par l'intermédiaire d'une table de passage. Cette dernière constitue le nœud central de l'élaboration du TOF-CT. Elle contient une colonne dédiée aux codes du MSFP 2014 selon la nature économique de chaque opération. Ces codes permettent de traduire les opérations comptables de la balance en opérations économiques conformes à la nomenclature du Tableau des opérations financières.

Les opérations sont codifiées suivant leur nature économique et le sens de fonctionnement de chaque compte. Cette codification s'est faite sur la base du lexique de la nomenclature budgétaire et des circulaires budgétaires des CT. Elle a été affinée avec l'aide des receveurs de CT et des chefs du service de l'action financière et des chefs du service des CT des Trésoreries régionales à l'occasion des ateliers d'échanges et de renforcement des capacités desdits acteurs sur les statistiques des CT.

Les retraitements dans le TOF-CT concernent essentiellement :

- ✓ l'ensemble des opérations qui ne sont pas des transactions au sens du MSFP 2014 et ne sont donc pas codifiées. Il s'agit principalement du compte de report à nouveau, du résultat de fonctionnement, de l'excédent ordinaire capitalisé, du prélèvement sur les recettes de fonctionnement ;

⁵ Conformément à l'article 7 du décret n°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant tableau des opérations financières de l'Etat.

- ✓ la réaffectation de certaines recettes pour tenir compte des principes du MSFP 2014. En effet, selon le manuel, l'impôt est attribué à l'unité d'administration publique qui exerce le pouvoir de lever l'impôt, fixe et modifie en dernière instance le taux d'imposition. Ainsi, les recettes décidées par l'Etat central mais recouvrées pour le compte des CT sont enregistrées en dons courants provenant des autres administrations publiques dans le TOF-CT ;
- ✓ les produits de cessions des éléments du patrimoine qui ne sont pas enregistrés comme des recettes mais des diminutions d'actifs non financiers avec en contrepartie une augmentation d'actifs financiers ;
- ✓ les annulations de titres de paiement et les reversements qui ne sont pas des recettes mais des réductions des dépenses ;
- ✓ les dégrèvements et restitutions sur impôts ainsi que les remboursements de trop perçu qui constituent des diminutions de recettes et non des dépenses ;
- ✓ les titres de paiement atteints par la déchéance quadriennale qui sont enregistrés en recettes ;
- ✓ les subventions ainsi que les transferts reçus de la part de l'Etat par les CT pour leur fonctionnement qui sont enregistrés en dons courants ;
- ✓ les subventions ainsi que les transferts reçus de la part de l'Etat par les CT pour l'investissement qui sont enregistrés en dons en capital ;
- ✓ les emprunts qui ne constituent pas des recettes mais des augmentations de passifs.

CHAPITRE II

RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les ressources des collectivités territoriales sont régies par la loi n°014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina Faso. Ces ressources comprennent l'ensemble des moyens dont disposent les CT pour faire face à leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement. Elles sont constituées des recettes ordinaires ou de fonctionnement et des recettes extraordinaires ou d'investissement. Elles peuvent également être regroupées en ressources internes et en ressources externes.

Les ressources internes de fonctionnement comprennent les recettes fiscales dont la fiscalité partagée, les recettes non fiscales dont les ventes de produits et services, les produits financiers et assimilés ainsi que les recettes exceptionnelles tandis que celles d'investissements sont essentiellement constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé et des différences sur réalisation des biens meubles et immeubles.

Les ressources externes de fonctionnement sont constituées des dotations liées aux compétences transférées, de la dotation globale de fonctionnement (DGF), des subventions, des transferts, des dons et legs ainsi que les fonds de concours.

Concernant les ressources externes d'investissement, elles comprennent les fonds de concours, les dons et legs en capital, les subventions, les emprunts, les revenus des prises de participations, les dépôts et cautionnement reçus ainsi que les dotations (dotation globale d'équipement et dotations liées aux compétences transférées).

II.1. Aperçu général des recettes des collectivités territoriales

Au cours de la période sous revue, les recettes mobilisées au profit des budgets des collectivités territoriales ont varié en dents de scie avec un maximum en 2021 de 197 740,51 millions de FCFA, un minimum de 134 776,70 millions de FCFA en 2022 et un taux de régression annuel moyen de 4,74%. Les baisses de recettes ont été enregistrées en 2022 par rapport à 2021 (-31,84%) et 2024 par rapport à 2023 (-25,27%). En 2024, les recettes s'établissent à 144 663,84 millions de FCFA.

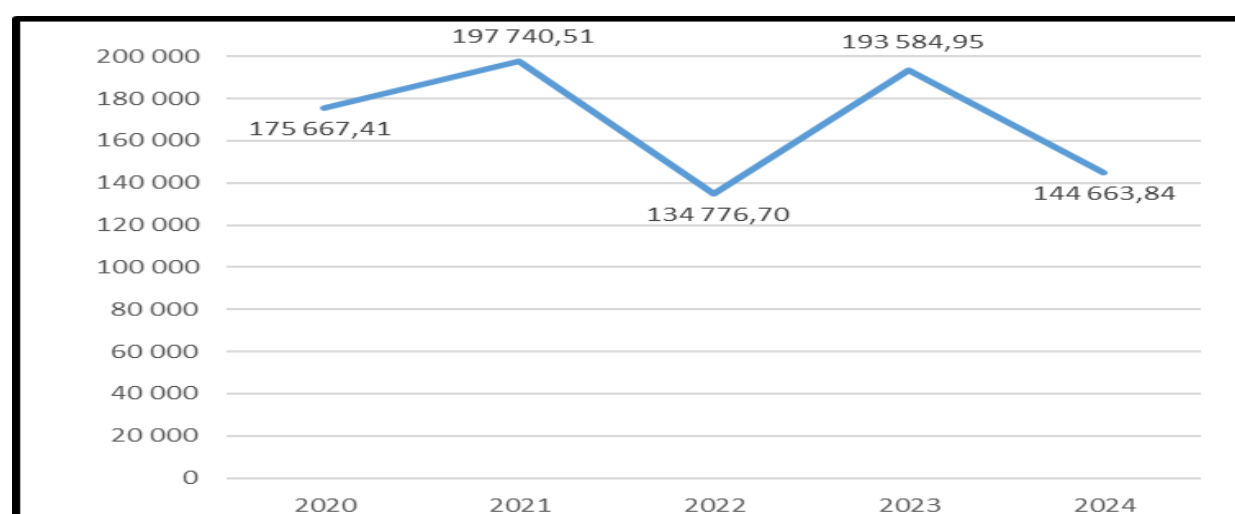
La contraction des recettes en 2022 s'explique entre autres par :

- ✓ la persistance de la crise sécuritaire ;
- ✓ le non-transfert des ressources du FMD ;
- ✓ la baisse de la taxe sur les véhicules à moteur à la suite d'un nouveau mode de répartition ;
- ✓ la crise socio-politique qui a occasionné la dissolution des conseils de CT et la mise en place tardive des délégations spéciales.

Quant à la baisse de 2024, elle est due :

- ✓ au non-transfert de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et la taxe sur les véhicules à moteur (TVM) ;
- ✓ à une contraction des ressources transférées due à une suspension des transferts de la cantine scolaire et du cartable minimum et au non-transfert effectif des ressources des fournitures spécifiques et d'investissement dans le domaine de l'éducation ;
- ✓ à une diminution des droits d'occupation du domaine public notamment dans la commune de Ouagadougou (-436,40 millions de FCFA) à la suite des déguerpissements liés aux travaux d'élargissement des voies publiques.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

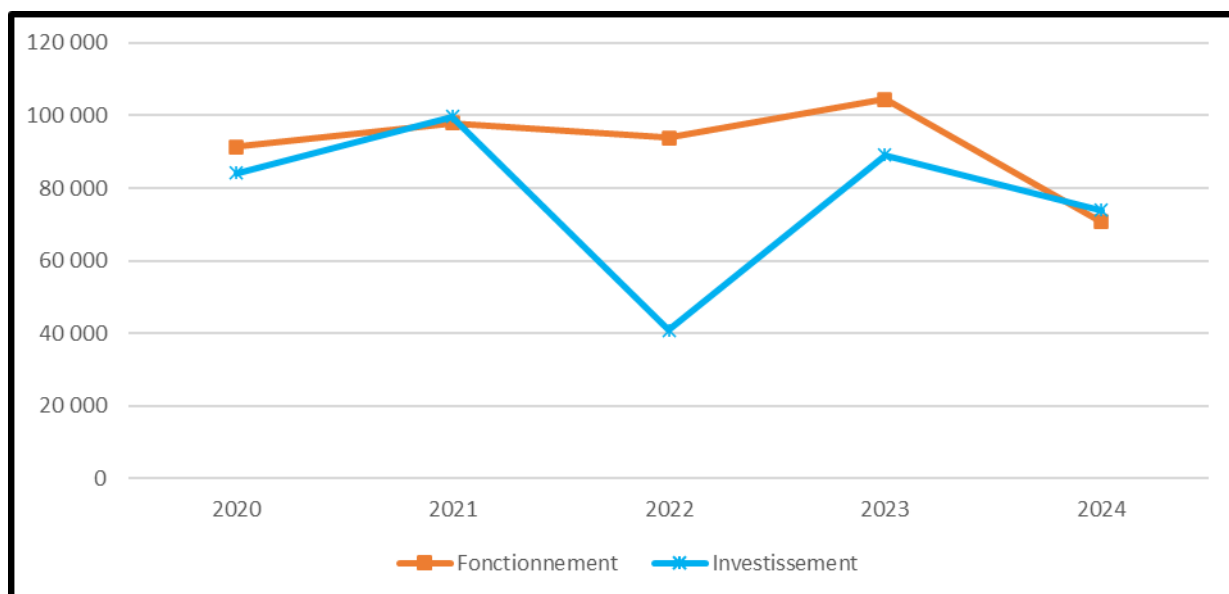
II.1.1. Analyse comparative des recettes par section

L'analyse des recettes de la section de fonctionnement fait ressortir un taux de régression annuel moyen de 13,72% avec cependant une hausse observée en 2021 de 7,21% rapport à 2020 et de 11,28% en 2023 par rapport à 2022.

Les recettes de la section d'investissement connaissent également une baisse en moyenne annuelle de 3,21% sur la période avec toutefois une hausse de 18,38% en 2021 par rapport à 2020 et 118,09% en 2023 par rapport à 2022.

L'analyse de la structure des recettes totales montre que la part des recettes de fonctionnement est supérieure à celle des recettes d'investissement. En effet, sur la période sous revue, la part des recettes de fonctionnement est de 54,84%. Toutefois, la part des recettes d'investissement représente 50,43% et 51,11% des recettes globales respectivement en 2021 et 2024.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

II.1.2. Analyse des recettes de fonctionnement des collectivités

Les recettes de fonctionnement des CT sont passées de 91 427,30 millions de FCFA en 2020 à 70 731,65 millions de FCFA en 2024, soit un taux régression annuel moyen de 13,72%. Le poids moyen des ressources internes (ressources propres) entre 2020 et 2024 est de 71,99% tandis que celui des ressources externes est de 28,01%.

Les recettes propres sont passées de 57 153,13 millions de FCFA en 2020 à 65 550,08 millions de FCFA en 2024 avec une variation en dents de scie. Le taux d'accroissement annuel moyen de ces recettes est de 3,49% avec cependant des baisses de 5,99% en 2022 par rapport en 2021 et de 13,84% en 2024 par rapport à 2023. L'accroissement des recettes propres sur la période est expliqué principalement par une hausse, en moyenne annuelle, des recettes non fiscales de 8,29%, des recettes fiscales de 2,18% et des recettes exceptionnelles de 6,08%.

La baisse des recettes propres de 2024 résulte d'une baisse des ventes de biens et services de 18,98%, des recettes fiscales de 19,93% malgré une hausse des recettes non fiscales de 10,86%. La contraction des recettes fiscales est essentiellement imputable au non-transfert de la taxe sur les produits pétroliers et la taxe sur les véhicules à moteur.

En termes de proportion sur la période, les recettes propres sont constituées essentiellement de 74,39% de recettes fiscales et de 19,33% de recettes non fiscales.

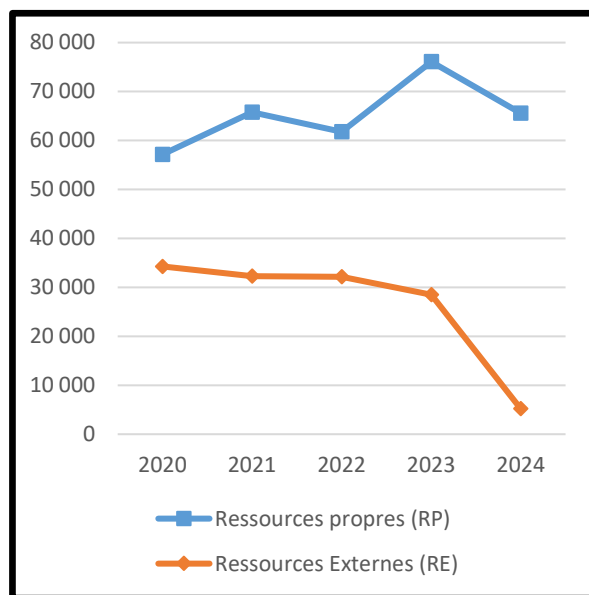
En 2024, elles sont dominées par les mêmes natures avec des proportions de 71,01% pour les recettes fiscales et 22,72% pour les recettes non fiscales.

S'agissant des recettes externes, elles ont connu une baisse annuelle moyenne de 37,64% passant de 34 274,17 millions de FCFA en 2020 à 5 181,56 millions de FCFA en 2024. Cette baisse est imputable essentiellement à celle des ressources du FMD et des ressources transférées. En 2024, elles se sont contractées de 81,8% essentiellement du fait de la suspension des ressources transférées dans le domaine de l'éducation.

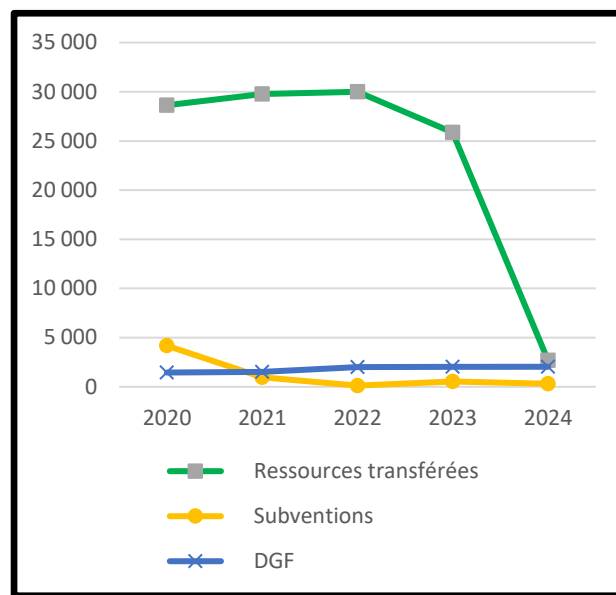
L'analyse de la structure des ressources externes montre que les dotations liées aux compétences transférées représentent 82,34% des ressources externes en moyenne sur la période, suivies de la DGF (12,28%) et des subventions (4,64%).

En 2024, les dotations liées aux compétences transférées, la DGF et les subventions constituent respectivement 51,75%, 39,02% et 5,77% des ressources externes.

GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

II.1.3. Analyse des recettes d'investissement des CT

Les recettes d'investissement des CT passent de 84 240,12 millions de FCFA en 2020 à 73 932,19 millions de FCFA en 2024, soit une baisse en moyenne annuelle de 3,21% avec une chute prononcée en 2022 imputable au non-transfert des ressources du FMD.

Au cours de la période sous revue, les recettes d'investissement sont constituées en moyenne annuelle de 73,83% des recettes externes d'investissement et 26,17% recettes propres d'investissement. En 2024, les recettes externes d'investissement représentent 80,73% recettes d'investissement.

Les recettes propres d'investissement des CT sont constituées du prélèvement qui passe de 17 872,80 millions de FCFA en 2020 à 14 249,21 millions de FCFA en 2024, soit un taux de régression annuel moyen de 6,78%.

S'agissant des recettes externes d'investissement, elles sont passées de 66 367,32 millions de FCFA en 2020 à 59 682,99 millions de FCFA en 2024, soit une baisse annuelle moyenne de 7,31%. En 2022, la baisse a été accentuée avec un taux de diminution de 74,26% par rapport à 2021. Cette régression s'explique par le non-transfert des ressources du FMD en 2022 ainsi que la baisse des ressources des instruments de financement décentralisé.

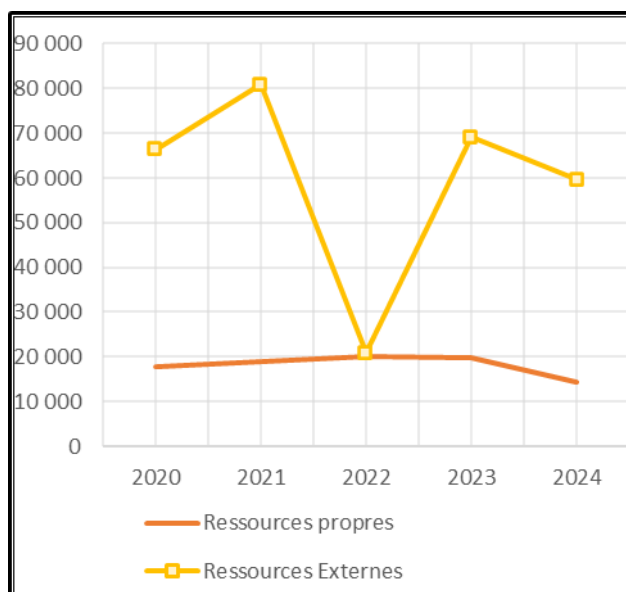
En 2024, il a été observé également un repli des recettes externes d'investissement par rapport à 2023 (-13,63%). Cette baisse est imputable à la diminution des ressources transférées en investissement dans le domaine de l'éducation, des ressources du FMD et des subventions de l'ADCT.

En termes de composition, la DGE, les ressources transférées, les ressources du FMD et les ressources issues des instruments décentralisés de financement (PNGT, ADCT, PACT...) représentent respectivement 10,32%, 21,51%, 48,01% et 20,03% des ressources externes d'investissement.

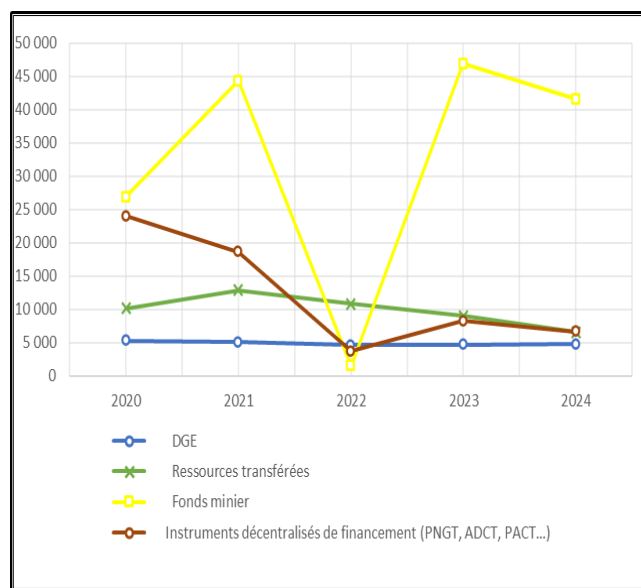
En somme, il est noté une prédominance des recettes externes d'investissement rendant les CT dépendantes de ces partenaires. **Cet état de fait interpelle les acteurs sur leurs rôles en matière de mobilisation des recettes propres pour le financement des investissements des CT, à travers entre autres :**

- ✓ le renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge du recouvrement (effectifs des agents en charge du recouvrement, moyens adéquats, etc.) ;
- ✓ l'opérationnalisation des trésoreries spéciales ;
- ✓ la forte implication des membres de la délégation spéciale ainsi que de la société civile ;
- ✓ l'utilisation des moyens de paiement électroniques tels que FASO ARZEKA. En effet, les difficultés d'accès à certaines localités dues à l'insécurité justifient la nécessité de la modernisation des moyens de paiement ;
- ✓ l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- ✓ le recours aux financements par les PPP.

GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES D'INVESTISSEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

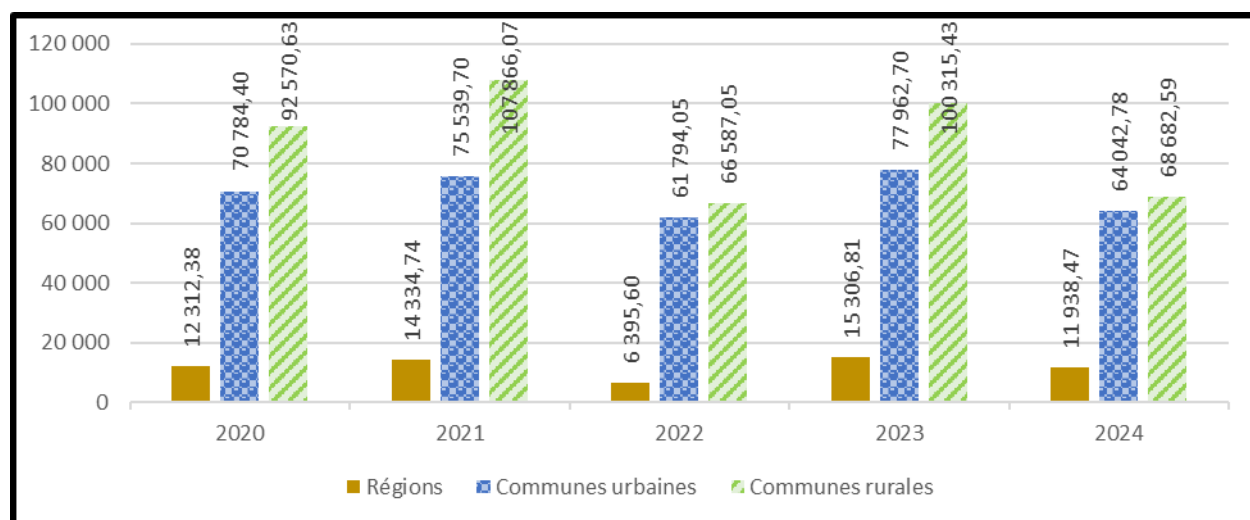


Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

II.2. Analyse des recettes par type de collectivités territoriales

Les recettes des communes rurales représentent un poids moyen de 51,19% de l'ensemble des recettes au cours de la période, suivies des communes urbaines avec 41,78% et des régions avec 7,03%.

GRAPHIQUE 7 : EVOLUTION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)



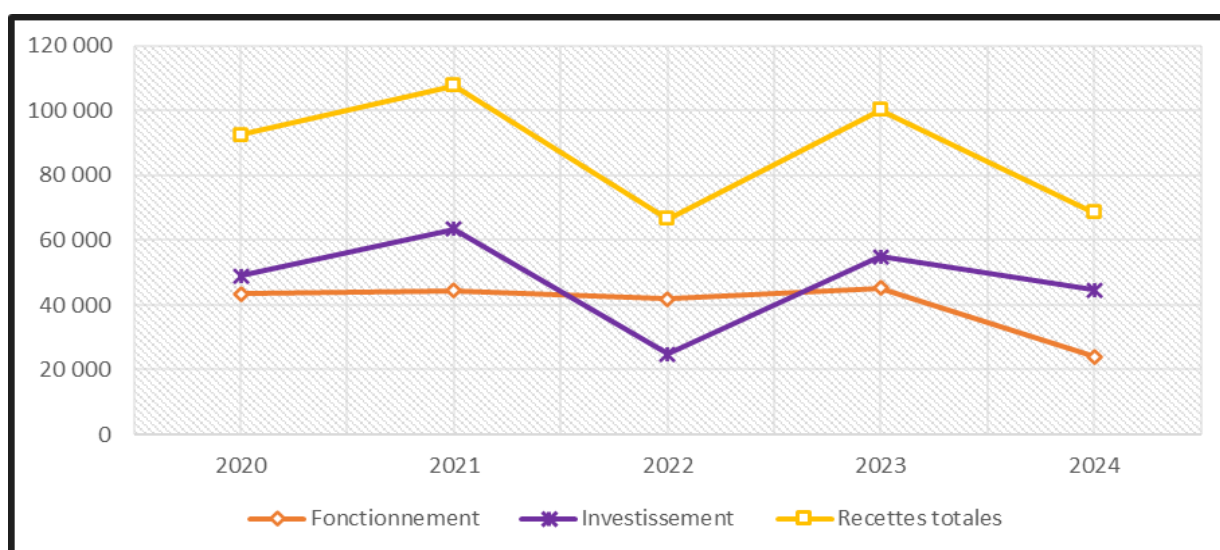
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

II.2.1. Analyse des recettes des communes rurales

Les recettes totales des communes rurales varient en dents de scie passant de 92 570,63 millions de FCFA en 2020 à 68 682,59 millions de FCFA en 2024 avec un minimum de 66 587,05 millions de FCFA en 2022 et un maximum de 107 866,07 millions de FCFA en 2021. Cette tendance a été imprimée principalement par les recettes d'investissement.

En 2024, les recettes des communes rurales se sont contractées de 31,53% par rapport à 2023. Cette baisse s'explique à la fois par celle des recettes d'investissement et de fonctionnement.

GRAPHIQUE 8 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

II.2.1.1 Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des communes rurales passent de 43 548,34 millions de FCFA en 2020 à 24 132,26 millions de FCFA en 2024, soit un taux de régression annuel moyen de 13,72%.

Au cours de la période sous revue, la proportion annuelle moyenne des ressources propres de fonctionnement représente 60,56% et celle des ressources externes est de 39,44%. Toutefois en 2020, les ressources externes, avec une proportion de 51,31%, surpassent les ressources propres. En 2024, les recettes propres représentent 85,9% des recettes de fonctionnement des communes rurales.

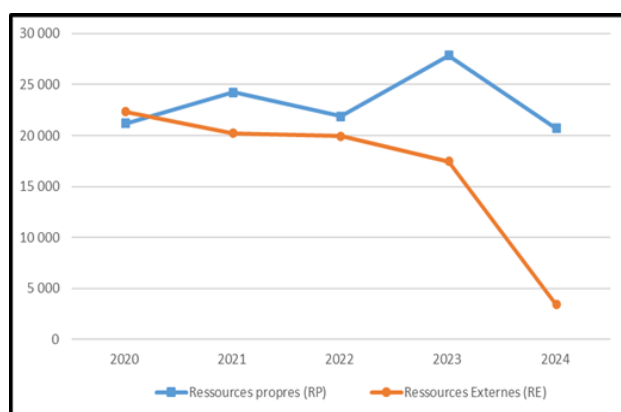
En termes d'évolution, les recettes propres de fonctionnement affichent un taux de régression annuel moyen de 0,58% de même que les ressources externes de fonctionnement qui observent une contraction de 37,48%.

En 2024, les ressources propres ainsi que les ressources externes ont enregistré une baisse drastique respectivement de 25,61% et 80,45% par rapport à 2023.

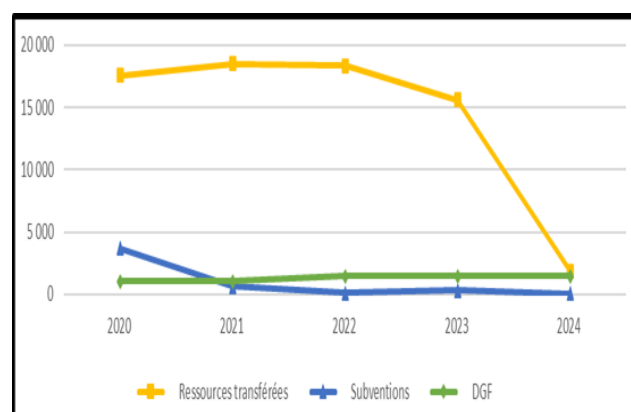
La baisse de recettes propres est essentiellement imputable au non-transfert de la TPP et de la TVM. Quant aux ressources externes, leur baisse est liée à une suspension des transferts de la cantine scolaire et du cartable minimum et au non-transfert effectif des ressources des fournitures spécifiques.

En termes de structure, les ressources transférées représentent en moyenne annuelle 81,42% des recettes externes alors qu'en 2024, elles ne pèsent que 55,34%. Quant aux ressources propres, elles sont constituées essentiellement des recettes fiscales et des recettes non fiscales avec des taux moyens annuels respectifs de 67,81% et 22,65%. En 2024, les recettes fiscales et les recettes non fiscales affichent respectivement des proportions de 68,02% et 22,47%.

GRAPHIQUE 9 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 10 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

II.2.1.2 Analyse des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement des communes rurales évoluent en dents de scie passant de 49 022,30 millions de FCFA en 2020 à 44 550,33 millions de FCFA en 2024, affichant un minimum de 24 755,72 millions de FCFA en 2022 et un maximum de 63 378,66 millions de FCFA en 2021. En 2024, les recettes d'investissement sont en repli de 19,01% par rapport à 2023.

Sur la période sous revue, les recettes d'investissement se composent en moyenne annuelle de 80,32% de recettes externes et 19,68% de recettes propres.

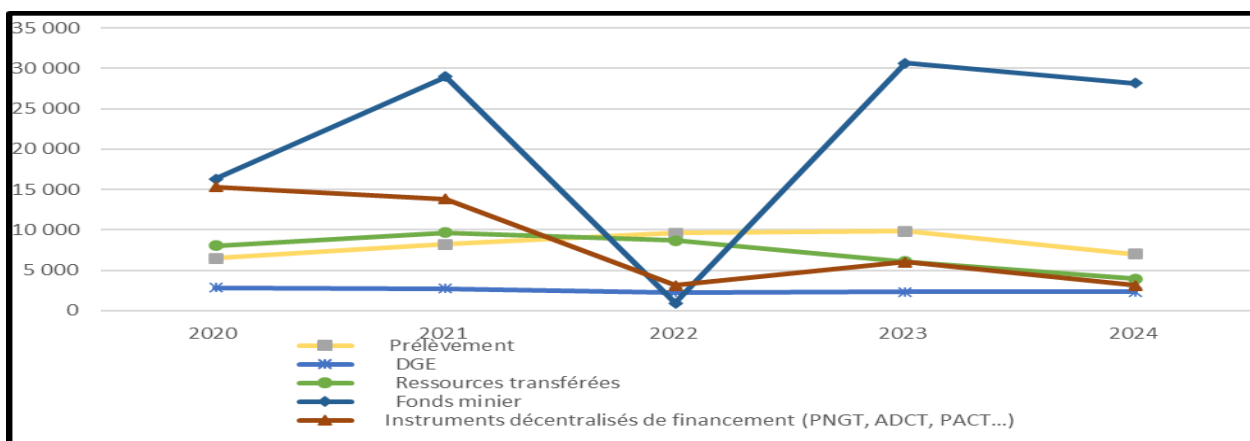
Les recettes propres d'investissement proviennent uniquement du prélèvement qui passe de 6 471,71 millions de FCFA en 2020 à 6 987,47 millions de FCFA en 2024, soit une hausse annuelle moyenne de 1,94%. Toutefois, en 2024, les recettes propres d'investissement ont diminué de 28,88% par rapport à 2023 en lien avec la baisse des recettes propres de fonctionnement.

Les ressources externes d'investissement sont passées de 42 550,58 millions de FCFA en 2020 à 37 562,86 millions de FCFA en 2024 avec un minimum de 15 165,65 millions de FCFA en 2022 et un maximum de 55 178,77 millions de FCFA en 2021. Cette tendance est influencée par les ressources du FMD.

Sur la période sous revue, les ressources externes sont dominées par les ressources du FMD et des ressources transférées avec des poids moyens respectifs de 47,98% et 23,56%.

En 2024, les ressources du FMD et les ressources transférées représentent ensemble 85,45% des ressources extérieures. Celles-ci ont connu une baisse de 16,86% par rapport à 2023 qui s'explique par celle des ressources issues des instruments décentralisés de financement (-47,91%), des ressources transférées (-35,66%) et du FMD (-8,01%).

GRAPHIQUE 11 : ANALYSE DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

II.2.2. Analyse des recettes des communes urbaines

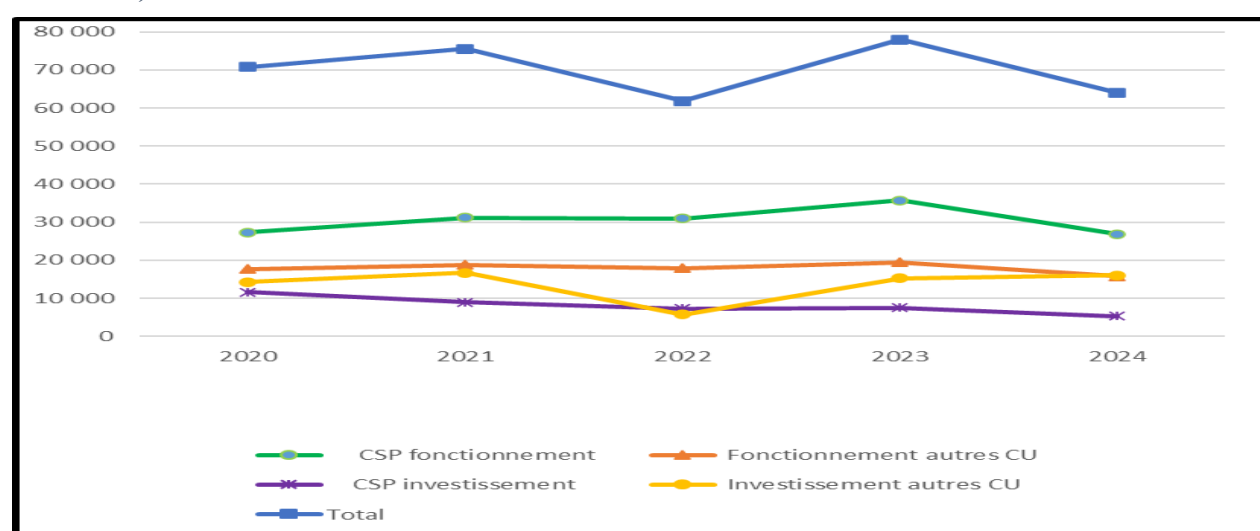
Les recettes totales des communes urbaines passent de 70 784,40 millions de FCFA en 2020 à 64 042,78 millions de FCFA en 2024 en suivant une trajectoire en dents de scie avec un minimum de 61 794,05 millions en 2022 et un maximum en 2021 de 75 539,70 millions de FCFA. Cette allure est dictée par les recettes d'investissement qui passent de 25 857,75 millions de FCFA en 2020 à 21 392,82 millions de FCFA en 2024 et varient entre 12 948,68 millions de FCFA au minimum en 2022 et 25 857,75 millions de FCFA au maximum en 2020. Les recettes de fonctionnement baissent en moyenne annuelle de 1,29%.

En 2024, les recettes des communes urbaines se sont contractées de 17,58%. Cette baisse a été entraînée aussi bien par les recettes de fonctionnement (-22,75%) que d'investissement (-5,97%).

La baisse des recettes d'investissement s'explique par celle des communes à statut particulier (-29,15%), les recettes d'investissement des autres communes urbaines ayant augmenté de 5,41% en lien principalement avec la réception des ressources du Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS) et l'augmentation des ressources du FMD, notamment dans les communes de Gorom-Gorom et Houndé.

En termes de poids, les deux (02) communes à statut particulier (CSP), à savoir Ouagadougou et Bobo-Dioulasso mobilisent en moyenne 55,10% des recettes totales des quarante-neuf (49) communes urbaines par an. La commune de Ouagadougou, à elle seule, dispose d'une proportion annuelle moyenne de 44,42% au cours de la période.

GRAPHIQUE 12 : EVOLUTION GLOBAL DES RECETTES DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

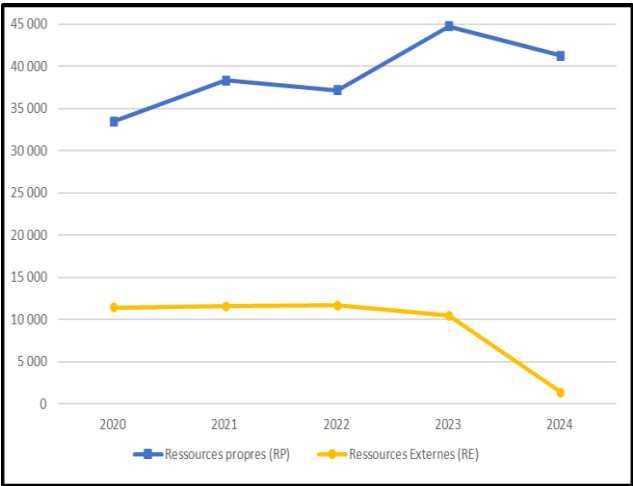
II.2.2.1 Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des communes urbaines sont passées de 44 926,65 millions de FCFA en 2020 à 42 649,96 millions de FCFA en 2024, soit un taux de régression annuelle moyenne de 1,29%. Sur la période, les recettes propres de fonctionnement des CU représentent 81,07% des recettes de fonctionnement contre 18,93% pour les ressources externes de fonctionnement. **Cette prédominance des recettes propres pourrait être renforcée au regard des potentialités fiscales et non fiscales dont disposeraient ces CT, notamment les CSP.**

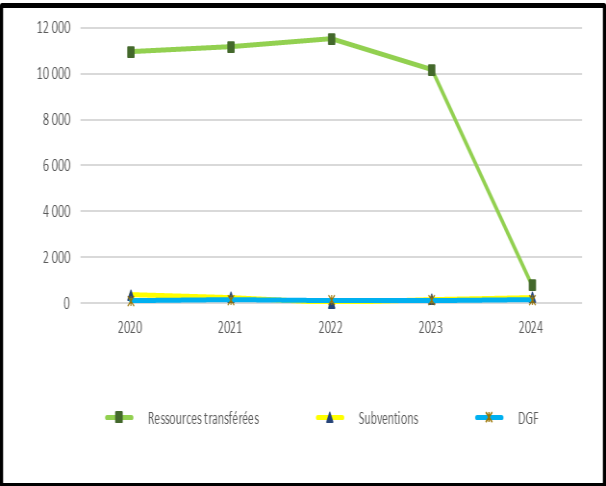
Les recettes propres de fonctionnement affichent un taux d'accroissement annuel moyen de 5,36%, passant de 33 514,81 millions de FCFA en 2020 à 41 296,13 millions de FCFA en 2024. Sur la période sous revue, elles sont constituées essentiellement de recettes fiscales (77,32% en moyenne) et des recettes non fiscales (18,48% en moyenne).

Quant aux ressources externes de fonctionnement, elles enregistrent une baisse annuelle moyenne de 41,31% sur la période. Elles sont composées principalement des ressources transférées qui représentent en moyenne annuelle 89,22%. Ces dernières sont passées de 10 945,73 millions de FCFA en 2020 à 784,44 millions de FCFA en 2024, soit une baisse annuelle moyenne de 48,26%.

GRAPHIQUE 13 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 14 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

II.2.2.2 Analyse des recettes d’investissement

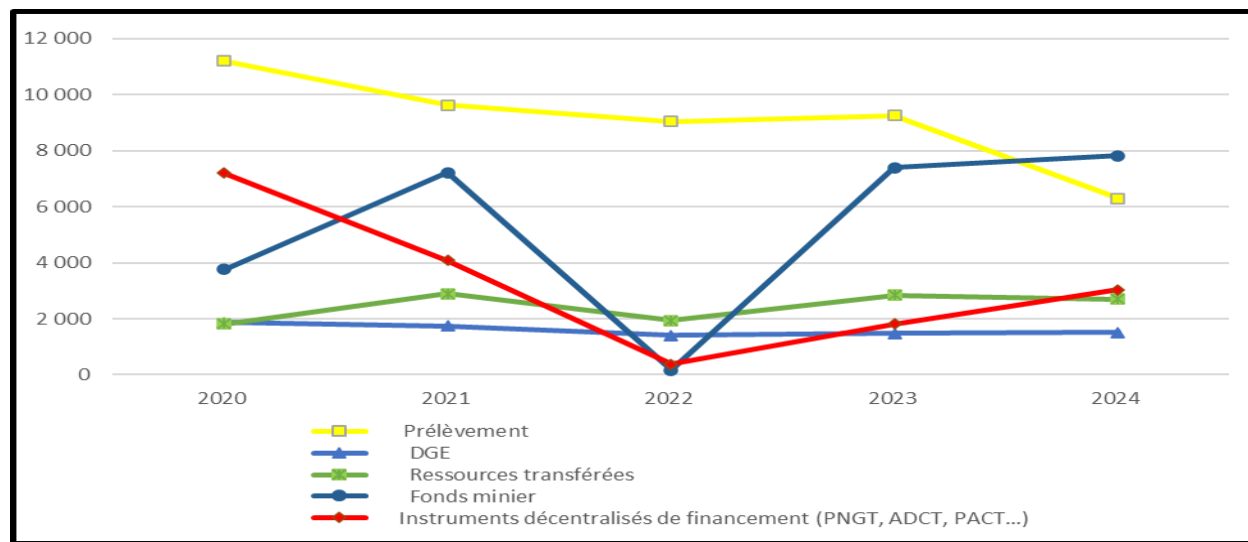
Sur la période 2020-2024, les recettes d’investissement des communes urbaines enregistrent des baisses consécutives de 1,06% et 49,39% en 2021 et 2022, puis augmentent de 75,70% en 2023 et baissent en 2024 de 5,97%. Cette tendance tire sa source des ressources propres qui varient de -14,09%, -6,05% et -31,91% respectivement en 2021, 2022 et 2024 et augmentent de 2,20% en 2023. Quant aux ressources externes d’investissement, elles passent de 14 654,45 millions de FCFA en 2020 à 15 100,37 millions de FCFA en 2024, soit un taux d’accroissement annuel moyen de 10,40%.

En termes de proportions, les ressources externes d’investissement dominent les ressources propres au cours de la période à l’exception de 2022. Elles représentent 55,84% des recettes d’investissement des communes urbaines. Cette prédominance des ressources propres en 2022 se justifie par le non-transfert des ressources du FMD.

Les ressources du FMD sont passées de 3 768,41 millions de FCFA en 2020 à 7 817,26 millions de FCFA en 2024, soit un taux d’accroissement annuel moyen de 20,01%. En 2024, les ressources

du FMD se sont accrues de 5,88% par rapport à 2023. Cet accroissement s'explique par une hausse des ressources du FMD notamment dans les communes de Gorom-Gorom (+712,90 millions de FCFA) et de Houndé (+688,05 millions de FCFA).

GRAPHIQUE 15 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

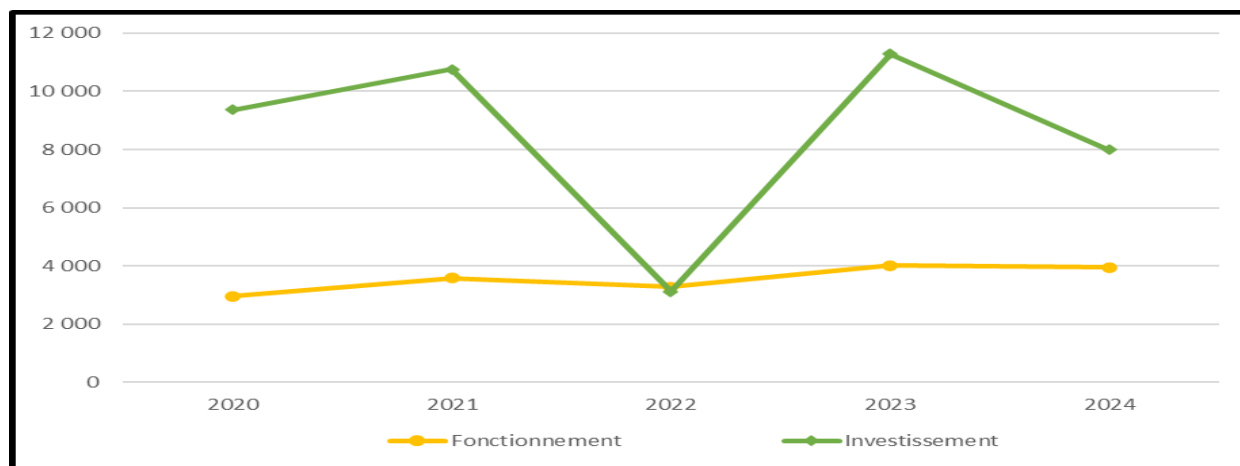
II.2.3. Analyse des recettes des régions

Les recettes totales des régions passent de 12 312,38 millions de FCFA en 2020 à 11 938,47 millions de FCFA en 2024. Elles sont en hausse de 16,43% en 2021 et de 139,33% en 2023 tandis qu'il est observé des baisses de 55,38% en 2022 et de 22,01% en 2024.

La baisse accentuée de 2022 est consécutive à celle des recettes d'investissement (-70,97%) tandis que celle de 2024 est imputable à la fois aux recettes de fonctionnement (-1,76%) et aux recettes d'investissement (-29,22%). La diminution des recettes d'investissement est essentiellement liée aux ressources du FMD qui ont baissé de 3 279,15 millions de FCFA.

En termes de structure, les recettes d'investissement dominent les recettes de fonctionnement avec des proportions annuelles moyennes respectives de 68,11% et de 31,89% sur la période. Cette situation s'explique par la faiblesse des recettes fiscales des régions qui reposent essentiellement sur l'assiette fiscale des communes et du taux de répartition des recettes fiscales entre les communes et les régions.

GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

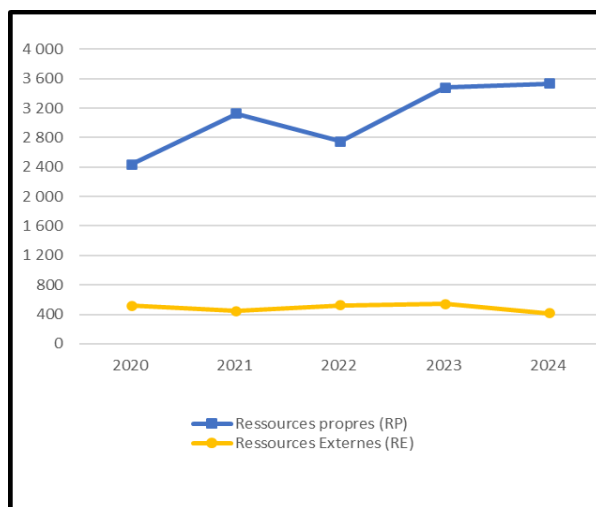
II.2.3.1 Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des régions affichent une tendance haussière de 2020 à 2024, passant de 2 952,31 millions de FCFA à 3 949,43 millions de FCFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 7,55%. Ce taux résulte de l'accroissement des ressources propres de 9,78% en moyenne annuelle et de la baisse des recettes externes de 5,43%.

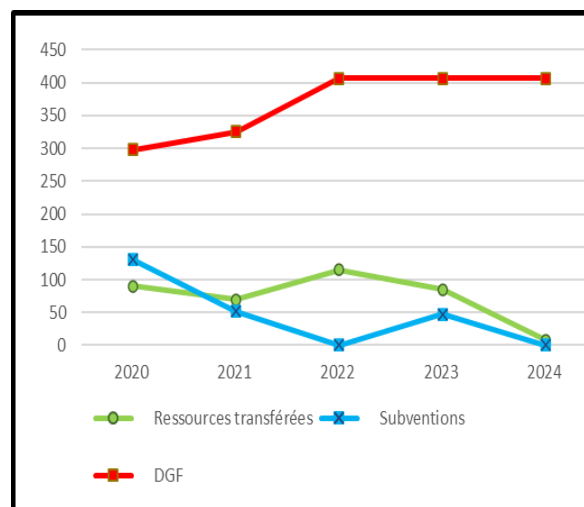
Les recettes de fonctionnement sont largement dominées par les ressources propres avec un poids moyen de 86,02%. Les recettes propres de fonctionnement sont constituées majoritairement des recettes issues de la répartition des impôts et taxes entre les communes et les régions.

En 2024, les régions qui comportent une commune à statut particulier enregistrent les proportions de recettes les plus importantes, soit 35,02% pour la région du Centre et 12,25% pour la région des Hauts-Bassins. Les régions du Centre-Sud et Sud-Ouest enregistrent les plus faibles proportions avec respectivement 2,50% et 3,00%.

GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 18 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

II.2.3.2 Analyse des recettes d'investissement

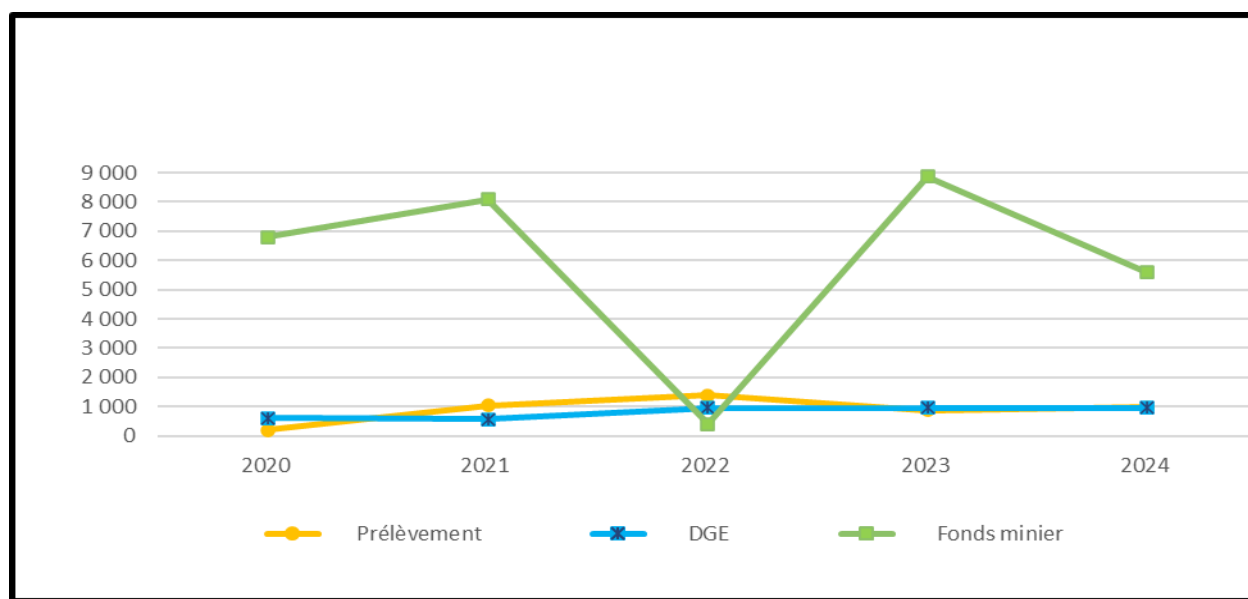
Les recettes d'investissement des régions évoluent en dents de scie passant de 9 360,08 millions de FCFA en 2020 à 7 989,04 millions de FCFA en 2024, atteignant un maximum de 11 286,61 millions de FCFA en 2023 et un minimum de 3 123,35 millions de FCFA en 2022. Cette variation est marquée par celle du FMD à l'instar des autres types de CT. En effet, les ressources du FMD constituent la première source de financement des investissements avec une part relative de 61,82%, suivies du prélèvement et de la DGE avec des poids moyens respectifs de 15,19% et de 12,52%.

Le FMD passe de 6 790,99 millions de FCFA en 2020 à 5 589,40 millions de FCFA en 2024 avec un montant minimal en 2022 de 402,25 millions de FCFA.

L'analyse suivant les régions révèle que les recettes s'élèvent en moyenne à 654,14 millions de FCFA par région et par an. Six régions à savoir la Boucle du Mouhoun, le Centre, le Centre-Nord, l'Est, les Hauts-Bassins et le Sahel enregistrent des recettes d'investissement supérieures à cette moyenne.

En 2024, les régions ont mobilisé en moyenne 614,54 millions de FCFA. Les régions du Centre, du Centre-Nord, de l'Est, des Hauts-Bassins, du Plateau- Central et du Sahel enregistrent des recettes supérieures à la moyenne. La région du Sahel est en tête avec 1 014,09 millions de FCFA de recettes d'investissement et la région du Centre-Est ferme la marche avec 243,56 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 19 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Au regard de l'importance des ressources d'investissements des CT, notamment celles issues de l'exploitation minière (FMD, etc.), l'Etat devrait renforcer la maîtrise d'ouvrage et l'assistance des CT dans l'identification des investissements.

II.3. Analyse des recettes des CT par région administrative¹

Sur la période sous revue, les recettes moyennes par région administratives et par an s'affichent à 13 022,05 millions de FCFA. Celle du Centre a mobilisé en moyenne 40 226,36 millions de FCFA et se classe en première position alors que celle du Sud-Ouest qui n'a recouvré que 6 267,35 millions de FCFA, se classe en dernière position. Seules quatre régions administratives à savoir la Boucle du Mouhoun, le Centre, le Centre-Nord et les Hauts-Bassins ont des recettes au-dessus de la moyenne des recettes de la période.

En termes d'accroissement des recettes, toutes les régions administratives enregistrent un taux d'accroissement moyen annuel négatif sauf les régions du Plateau-Central (+13,15%) et du Sahel (+0,39%). Cette régression est accentuée dans les régions de l'Est (-14,48%) et du Nord (-15,09%).

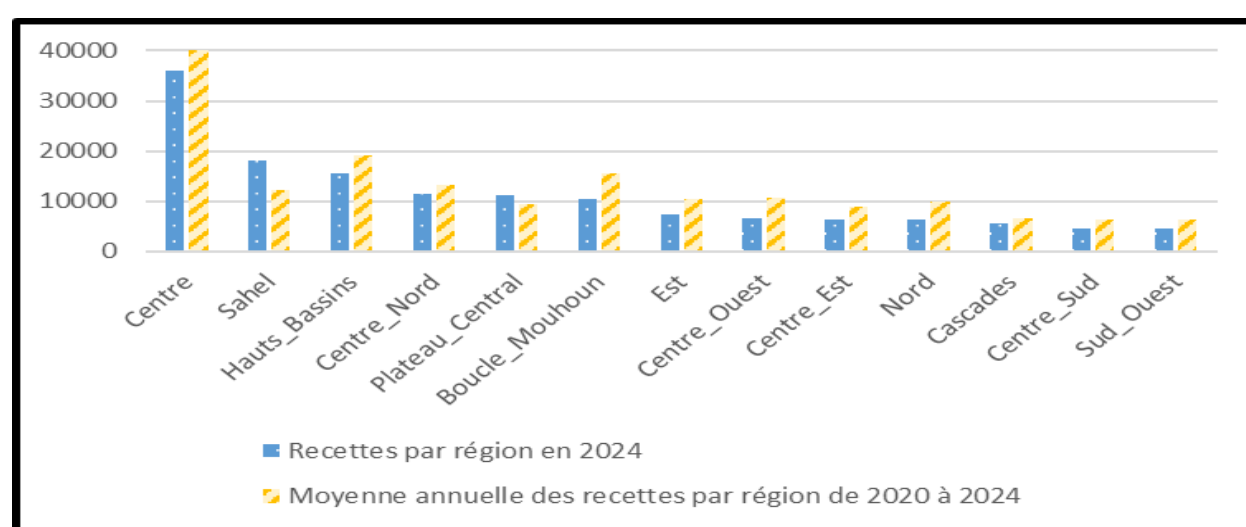
L'accroissement observé des recettes de la région du Plateau-Central est attribuable à la hausse des recettes des communes de Boudry (+61,7%), de Mogtéo (+42,9%) et de la région collectivité territoriale (+26,9%).

⁶ Regroupe l'ensemble des collectivités territoriales de la région circonscription administrative

La contreperformance enregistrée dans les régions du Nord et de l'Est est expliquée par un repli des recettes de l'ensemble des collectivités territoriales de ces régions sauf la commune de Barga (+29,34%), la région collectivité de l'Est (+16,68%) et la commune de Fada N'gourma (+3,86%).

En 2024, la moyenne des recettes par région administrative s'élève à 11 127,99 millions de FCFA. Les régions du Centre et du Sahel sont respectivement premières et deuxièmes avec des recouvrements respectifs de 35 976,05 millions de FCFA et de 18 018,56 millions de FCFA. Les régions du Sud-Ouest et Centre-Sud viennent en dernière position avec des niveaux respectifs de 4 604,97 millions de FCFA et de 4 677,20 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 20 : RECETTES MOYENNES DES CT PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

II.4. Analyse de la typologie des communes selon les critères du Code général des collectivités territoriales

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose en son article 13 modifié par la loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009 que la création, la dénomination, le découpage, la détermination du chef-lieu, la suppression, la fusion ou la scission, l'organisation et le fonctionnement de la collectivité territoriale, ainsi que le régime électoral applicable, sont déterminés par la loi.

Des dispositions du CGCT, il ressort que les communes du Burkina Faso sont classifiées en commune urbaine, commune urbaine à statut particulier et commune rurale en fonction des critères liés à la population et aux ressources propres.

La commune urbaine⁷ est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de **vingt-cinq mille (25 000) habitants** et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins **vingt-cinq millions (25 000 000) de FCFA**.

La commune urbaine peut être érigée en **commune à statut particulier⁸** lorsque l'agglomération principale atteint une population d'au moins **quatre cent mille (400 000) habitants** et mène des activités économiques permettant de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins **un milliard (1 000 000 000) de FCFA**.

La commune rurale⁹ est un regroupement de villages qui a une population d'au moins **cinq mille (5 000) habitants** et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins **cinq millions (5 000 000) de FCFA**.

Au regard des critères liés aux recettes propres ci-dessus définis, il ressort de l'analyse des données financières des CT sur la période 2020-2024 que :

- seules les communes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso remplissent toujours les conditions de commune à statut particulier ;
- deux (02) communes urbaines, en l'occurrence Pama et Sebba n'ont pas rempli la condition du critère des ressources propres en 2024 nonobstant leur statut de chef-lieu de province (Tableau 12) ;
- dix-neuf (19) communes rurales n'ont pas rempli les conditions du critère des ressources propres d'une commune rurale (
-
-

⁷ Article 19 du CGCT

⁸ Article 23 du CGCT

⁹ Article 27 du CGCT

- Tableau 13) ;
- cent quarante-sept (147) communes rurales ont rempli les conditions d'une commune urbaine (

- Tableau 14).

Toutefois, la situation de la plupart des CT ne remplissant pas les critères définis par le CGCT trouve son explication dans le contexte sécuritaire du pays qui handicape le recouvrement des recettes des CT. En effet, il convient de noter que ces communes sont dans des zones à fort défi sécuritaire où les services chargés du recouvrement sont moins fonctionnels ou quasi inexistants.

Au regard de ce qui précède, il sied de :

- ✓ **respecter ou redéfinir les critères de classification des communes tels que définis par le CGCT ;**
- ✓ **préciser les conditions de création, de reclassement, de déclassement, de suppression, de fusion et de scission des communes sans occulter la périodicité et les cas de force majeure.**

CHAPITRE III

DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les dépenses des CT sont financées par les ressources mobilisées et servent à la mise en œuvre des plans régionaux et communaux de développement. Elles participent à l'autonomisation des CT en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations. Conformément à l'article 2 du décret 2019-0621-PRES/PM/MINEFID/MATDC du 14 juin 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso, outre la classification par nature, les dépenses des CT peuvent être présentées suivant une classification fonctionnelle. Les dépenses par nature des collectivités territoriales sont constituées de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La classification fonctionnelle est une répartition des dépenses en fonction des objectifs de développement et des domaines d'actions des entités décentralisées. Elle regroupe les dépenses des CT en neuf (09) divisions.

Les dépenses par nature et par fonction peuvent être analysées suivant le type de collectivité territoriale et selon la région administrative.

III.1.1. Analyse des dépenses globales des collectivités territoriales

Sur la période 2020-2024, les dépenses des collectivités territoriales sont passées de 158 698,99 millions en 2020 à 131 289,55 millions en 2024, soit un taux de régression annuel moyen de 4,63%. Elles connaissent une évolution en dents de scie sur la période. En effet, elles enregistrent une hausse en 2021 (+3,55%), suivie d'une baisse en 2022 (-17,16%), d'une reprise en 2023 (+11,13%) et d'une régression en 2024 (-13,22%).

La hausse des dépenses de 2020 à 2021 est due à la mise en œuvre de l'article 25 de la loi N°036-2015/CNT portant code minier du Burkina Faso du 29 octobre 2015 et du décret N°2017-0024/PRES/PM/MEMC/MINEFID/MATDSI portant organisation, fonctionnement et modalités de perception du Fonds minier de développement local (FMDL) du 23 janvier 2017.

La baisse de 2022 est imputable aux dépenses d'investissement (-35,14%). Cette contraction des investissements s'explique entre autres par :

- ✓ l'instabilité institutionnelle engendrant l'absence momentanée d'ordonnateurs et la suspension temporaire des dépenses d'investissements¹⁰;
- ✓ la persistance de la situation sécuritaire ;
- ✓ le non-transfert des ressources provenant du Fonds Minier de Développement Local (FMDL) et de l'Agence nationale d'appui au Développement des Collectivités Territoriales (ADCT) ;
- ✓ la diminution des dépenses de prise en charge des commissions. En effet, la dissolution des conseils de collectivité, la mise en place tardive des délégations spéciales et la suspension temporaire des dépenses d'investissement ont eu un impact sur le volume des travaux des commissions d'attribution et de réception des marchés, des commissions ad hoc, etc.

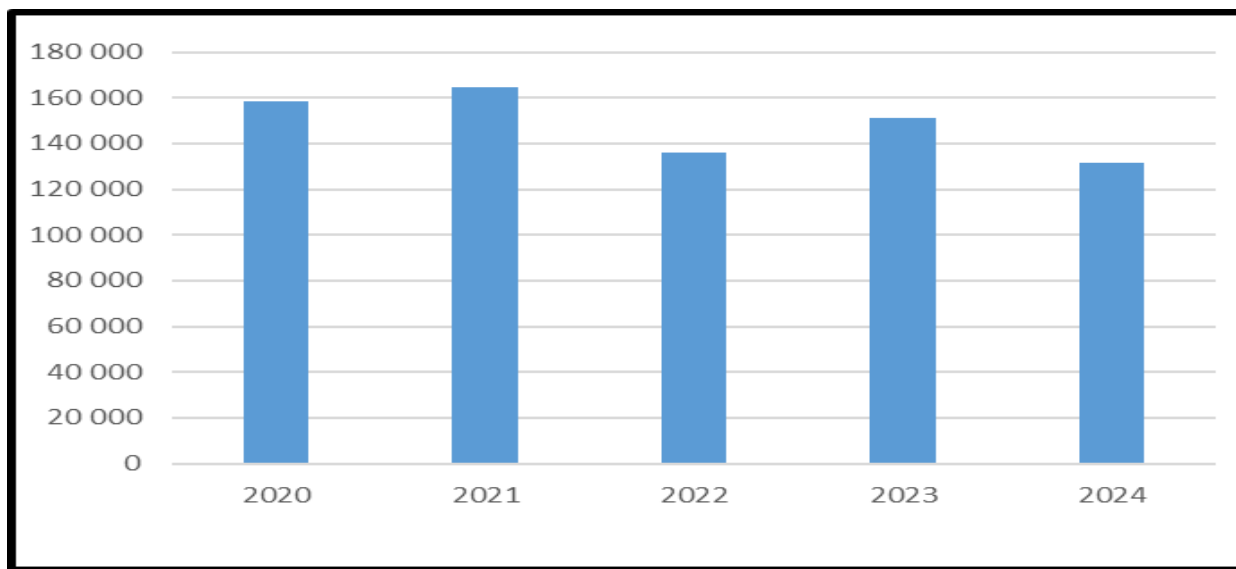
¹⁰ Circulaire n°2022-00395/MEFP/SG/DGDT du 15 février 2022 portant précision sur les orientations pour la gestion budgétaire et financière 2022 dans le cadre de l'expédition des affaires courantes.
Circulaire n°2022-00625/MEFP/SG/DGDT du 06 mai 2022 portant modification de la circulaire n°2022-00395/MEFP/SG/DGDT du 15 février 2022.

La hausse des dépenses en 2023 est liée à la mise à disposition cumulée du FMDL du deuxième semestre de l'année 2021 et du premier semestre de l'année 2022. Toutefois, cette hausse n'a pas atteint le niveau de l'année 2021 eu égard aux mesures de restrictions prises sur l'utilisation du FMDL.

La baisse des dépenses en 2024 est liée essentiellement :

- ✓ à l'adoption de la loi N°2024-016/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ayant consacré une réduction de la part du Fonds minier revenant aux CT ;
- ✓ aux mesures de restriction prises par le gouvernement suivant les circulaires N°2024-008/PM/SG/DGITCH du 4 mars 2024 portant prorogation des termes de la circulaire N°2022-051/PM/CAB du 30 juin 2022 portant suspension des achats de véhicules sur les ressources du budget de l'Etat et de ses démembrements, exercice 2022 et la circulaire N°2024-00714/MEF/MATDS du 4 mars 2024 portant orientation pour la gestion budgétaire et financière des collectivités territoriales ;
- ✓ la baisse des ressources liées aux compétences transférées ;
- ✓ la contraction des appuis de certains partenaires (ADCT) ;
- ✓ la persistance de la crise sécuritaire et ses répercussions.

GRAPHIQUE 21 : EVOLUTION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

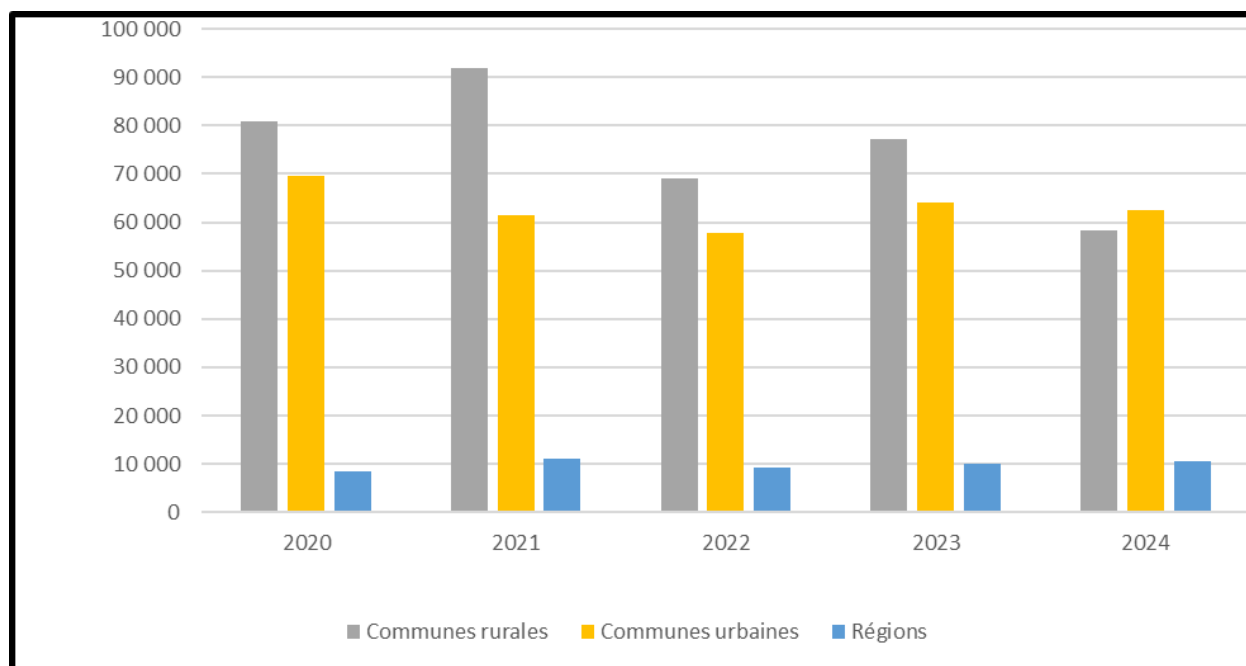
Les dépenses sont constituées en moyenne de 57,98% de dépenses de fonctionnement et de 42,02% de dépenses d'investissement. Par type de collectivités territoriales, il est noté une prédominance des dépenses des communes rurales (50,57%), suivies de celles des communes urbaines (42,72%) et des régions (6,72%).

Les dépenses des communes rurales évoluent en dents de scie sur la période 2020-2024 passant de 80 777,55 millions de FCFA à 58 266,60 millions de FCFA. En effet, elles connaissent une hausse en 2021 (+11 174,94 millions de FCFA), suivie d'une baisse en 2022 (-23 011,87 millions de FCFA), d'une reprise en 2023 (+8 149,76 millions de FCFA) et d'une régression en 2024 (-18 823,77 millions de FCFA).

En ce qui concerne les communes urbaines, leurs dépenses évoluent de façon erratique se situant en moyenne à 63 058,96 millions de FCFA par an, avec toutefois un creux de 57 888,30 millions de FCFA en 2022. En 2024, les dépenses des communes urbaines ont baissé de 2,66% par rapport à 2023 pour s'établir à 62 418,24 millions de FCFA.

Quant aux dépenses des régions, elles augmentent de 5,95% en moyenne annuelle sur la période sous revue. Toutefois, l'année 2022 enregistre une baisse de 15,55% par rapport à 2021 pour se situer à 9 311,67 millions de FCFA. En 2024, les dépenses des régions se sont accrues de 5,24% par rapport à 2023 pour s'établir à 10 604,71 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 22 : EVOLUTION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

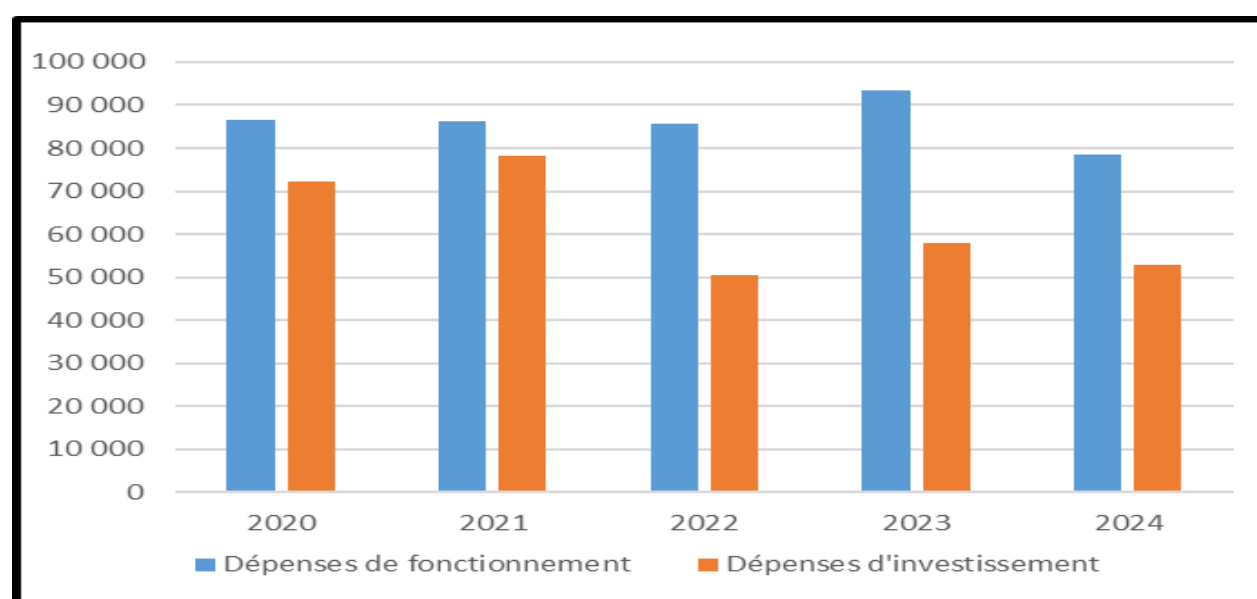
III.1.1.1 Analyse des dépenses par section

Au cours de la période sous revue, les dépenses de fonctionnement présentent une tendance erratique avec un pic en 2023 s'établissant à 93 382,95 millions de FCFA. En 2024, les dépenses

de fonctionnement ont régressé de 16,05% par rapport à 2023. Quant aux dépenses d'investissement, elles connaissent une évolution en dents de scie avec un pic en 2021 (78 077,56 millions de FCFA) et un creux en 2022 (50 621,89 millions de FCFA). Elles sont passées de 57 906,60 millions de FCFA en 2023 à 52 896,93 millions de FCFA en 2024, soit une baisse de 8,65%.

En termes de proportion, les dépenses d'investissement restent en deçà de celles destinées au fonctionnement sur l'ensemble de la période avec un poids moyen de 42,02% par an.

GRAPHIQUE 23 : EVOLUTION COMPAREE DES DEPENSES DES CT PAR SECTION (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

III.1.1.2 Analyse des dépenses de fonctionnement des CT

Durant la période sous revue, les dépenses de fonctionnement sont passées de 86 548,77 millions de FCFA en 2020 à 78 392,61 millions de FCFA en 2024 avec des baisses successives en 2021 et 2022, respectivement de 0,33% et 0,86%. Elles observent une reprise de 9,20% en 2023 avant de connaître leur plus bas niveau en 2024. La baisse de 2021 est liée essentiellement à celle de l'acquisition des vivres destinés principalement aux cantines scolaires (-17,23%).

La hausse des dépenses de fonctionnement en 2023 est due essentiellement à celle des dépenses d'achats de biens (+3 122,80 millions de FCFA), des autres services (+1 981,11 millions de FCFA), des charges exceptionnelles (+1 403,05 millions de FCFA) ainsi que des dépenses d'acquisitions des services (+1 254,15 millions de FCFA). Elle s'explique également par la normalisation de la situation socio-politique avec, notamment, la mise en place des délégations spéciales intervenue courant 2022.

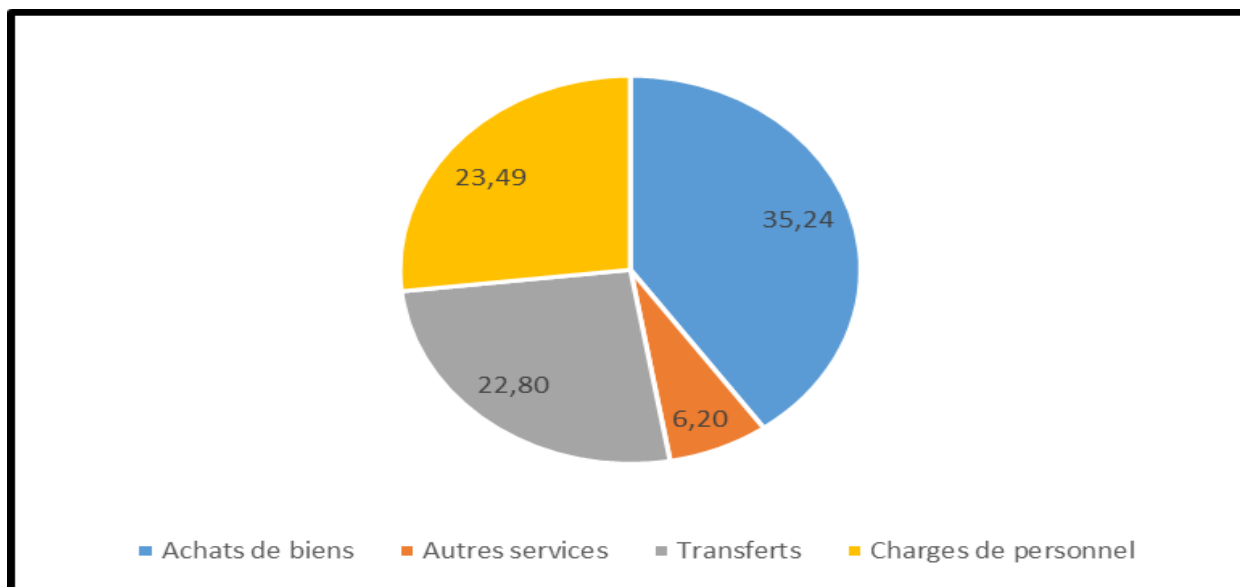
Les dépenses de fonctionnement sont principalement dominées en moyenne annuelle par les dépenses d'achats de biens (37,60%), les transferts (24,53%) et les charges de personnel (20,11%). En 2024, les dépenses de fonctionnement sont également prédominées par les achats de biens (35,24%), les charges de personnel (23,49%) et les transferts (22,80%).

Les dépenses d'achats de biens régressent de 5,47% en moyenne annuelle sur la période pour s'afficher à 27 626,51 millions de FCFA en 2024. Toutefois, elles connaissent une progression annuelle de 1,14% et 9,66% respectivement en 2022 et 2023.

S'agissant des dépenses de transfert, elles baissent de 3,28% en moyenne par an pour s'établir à 17 873,20 millions de FCFA en 2024 avec toutefois des croissances enregistrées en 2021 (3,91%) et en 2022 (9,60%). Ces dépenses sont constituées essentiellement des prélèvements sur les recettes de fonctionnement avec un poids moyen annuel de 86,09%. En 2024, le prélèvement s'est situé à 14 249,21 millions de FCFA, soit 79,72 % des transferts.

Quant aux dépenses de personnel, elles progressent de 3,97% en moyenne annuelle pour se situer à 18 412,90 millions de FCFA en fin de période. Par rapport à 2023, elles se sont accrues de 1,12%.

GRAPHIQUE 24 : POIDS DES GRANDES NATURES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024(EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

III.1.1.3 Analyse des dépenses d'investissement

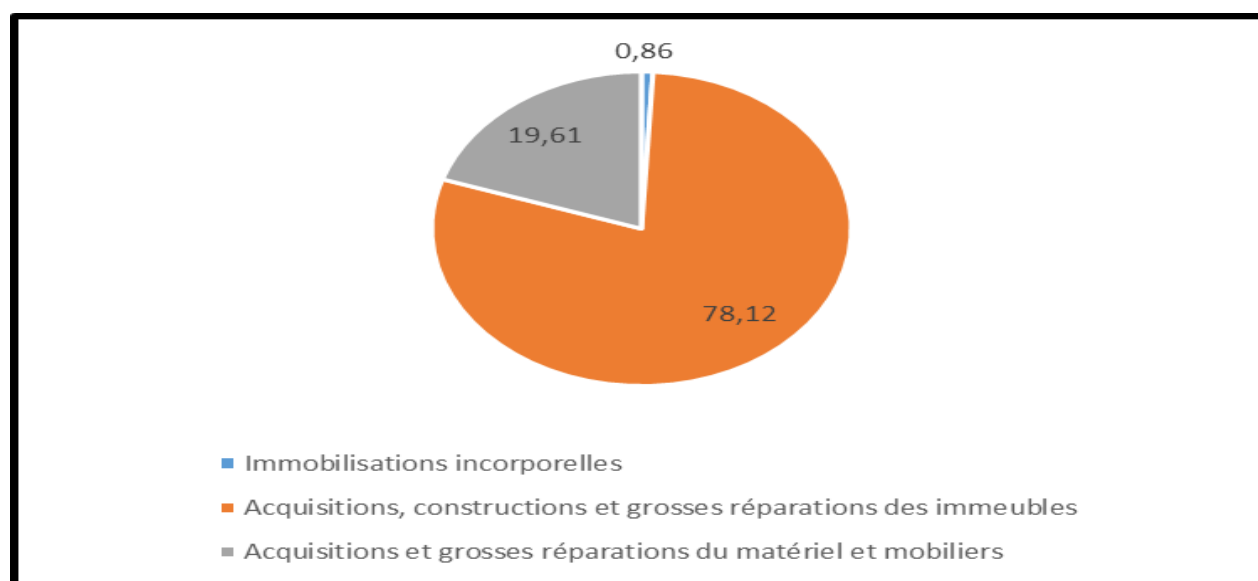
Les dépenses d'investissement passent de 72 150,22 millions de FCFA en 2020 à 52 896,93 millions de FCFA en 2024, soit une régression de 7,47% en moyenne annuelle avec un bond en 2021. Cette régression est principalement impactée par la diminution des acquisitions,

constructions et grosses réparations des immeubles (-6,06%), des charges immobilisées (-50,11%) et des immobilisations incorporelles (-32,20%).

En 2023, les investissements se sont accrus de 14,39% par rapport à 2022. Cet accroissement s'explique essentiellement par la reprise des investissements à la suite des crises socio-politiques de 2022 ainsi que le reversement cumulé des ressources du FMDL de 2021 et 2022.

En 2024, les dépenses d'investissement passent de 57 906,60 millions de FCFA en 2023 à 52 896,93 millions de FCFA, soit une régression de 5 009,66 millions de FCFA. Cette baisse est imputable aux acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers (-6,06%), aux charges immobilisées (-50,11%) et aux immobilisations incorporelles (-32,20%). Les natures de dépenses les plus représentatives concernent les « acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles » avec un poids de 78,12% ainsi que les « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers » avec une proportion de 19,61%.

GRAPHIQUE 25 : PROPORTIONS DES PRINCIPALES NATURES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2024 (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Sur la période sous revue, les dépenses de fonctionnement des communes urbaines (72,79% des dépenses totales) sont plus importantes que leurs dépenses d'investissement.

III.1.2. Analyse des dépenses suivant les types de CT
 Les communes urbaines et les communes rurales enregistrent des dépenses de fonctionnement qui représentent respectivement 50,73% et 69,94% de la totalité de leurs dépenses.

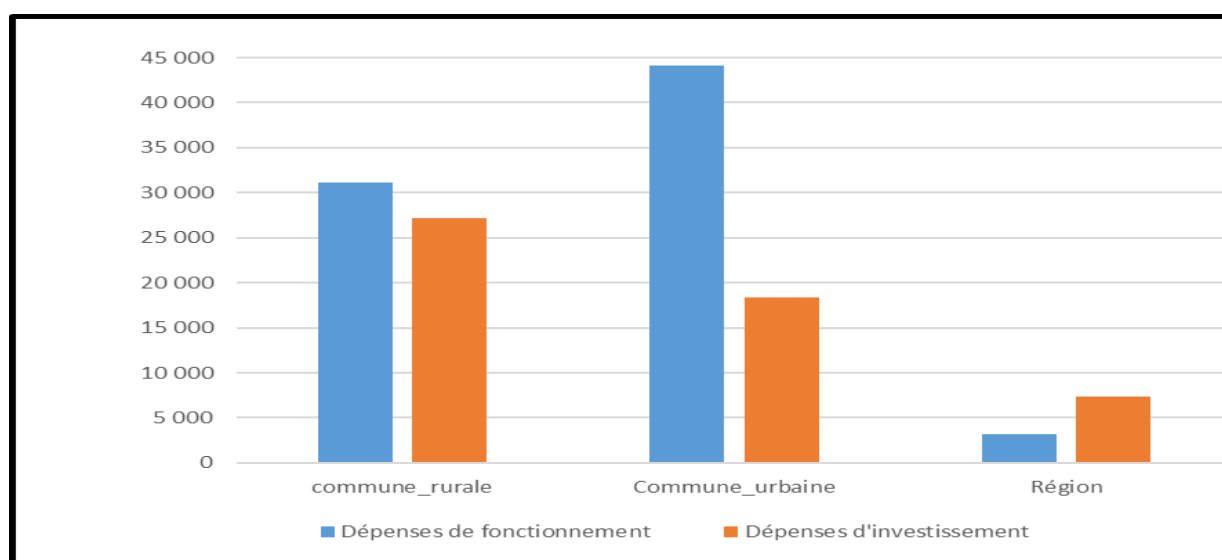
Si les dépenses d'investissement sont essentiellement prédominées par les acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles qui représentent 80,53% et 76,59%, respectivement pour les communes rurales et les régions, les dépenses de fonctionnement le sont par les achats de biens (32,54%) pour les communes urbaines.

L'analyse des dépenses de fonctionnement par type de collectivités montre, en moyenne, une prédominance de celles des communes urbaines (53,41%) suivies des communes rurales (43,12%) (cf. Tableau 19). Quant aux dépenses d'investissement, elles sont surplombées par celles des communes rurales avec un poids moyen de 60,90%. Elles sont suivies de celles des communes urbaines avec une proportion de 27,75%.

En 2024, les dépenses de fonctionnement des communes urbaines l'emportent sur celles des autres types de collectivités (56,24%). Elles sont suivies de celles des communes rurales (39,66%). Concernant les dépenses d'investissement, elles sont marquées par celles des communes rurales et urbaines qui représentent respectivement 51,37% et 34,65%.

Les dépenses des CT baissent de 13,22% en 2024 par rapport à 2023 du fait de la contraction des dépenses des communes rurales (-24,42%) et des dépenses des communes urbaines (-2,66%) malgré l'accroissement des dépenses des régions (+5,24%).

GRAPHIQUE 26 : STRUCTURE DES DEPENSES SELON LA SECTION ET LE TYPE DE COLLECTIVITE EN 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

III.1.2.1 Analyse des dépenses des communes rurales

Les dépenses des communes rurales qui constituent en moyenne 50,57% de l'ensemble des dépenses des collectivités de la période sont composées de 49,83% de dépenses de fonctionnement

et de 50,17% de dépenses d'investissement. Au cours de la période, elles sont en baisse de 7,84% en moyenne annuelle et se situent à 58 266,60 millions de FCFA en 2024.

La dépense moyenne par commune rurale et par an s'élève à 249,69 millions de FCFA avec un minimum de 67,58 millions de FCFA pour la commune de Mansila et un maximum de 3 125,42 millions de FCFA pour la commune de Sabcé. Soixante-quinze (75) communes rurales ont une dépense au-dessus de la moyenne.

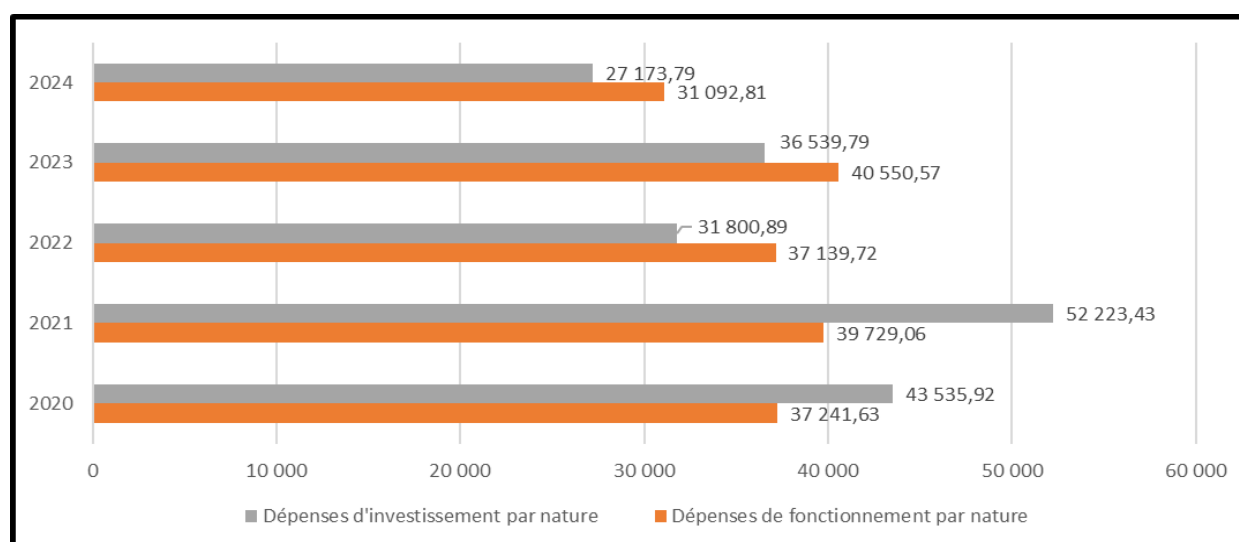
En 2024, la dépense moyenne par commune rurale s'affiche à 192,94 millions de FCFA avec une dépense minimale de 17,07 millions de FCFA pour la commune de Kombori et une dépense maximale de 1 860, 93 millions de FCFA pour la commune de Tanghin-Dassouri.

Par section, les dépenses de fonctionnement et d'investissement des communes rurales régressent respectivement de 4,41% et de 11,12% en moyenne annuelle pour se situer à 31 092,81 millions de FCFA et 27 173,79 millions de FCFA en 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont dominées en moyenne annuelle par les achats de biens (44,99%), suivis des transferts (24,67%) et des dépenses de personnel (14,06%).

S'agissant des dépenses d'investissement, « les acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles » et les « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers » représentent respectivement 80,60% et 17,49% des dépenses d'investissement.

GRAPHIQUE 27 : EVOLUTION DES DEPENSES DES COMMUNES RURALES SELON LA NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

III.1.2.2 *Analyse des dépenses des communes urbaines*

Les dépenses des communes urbaines constituent en moyenne 42,72% de l'ensemble des dépenses des collectivités sur la période d'analyse. Elles sont composées de 72,94% de dépenses de fonctionnement et 27,06% de dépenses d'investissement.

Ces dépenses ont connu une baisse en moyenne annuelle de 2,65% pour se situer à 62 418,24 millions de FCFA en 2024. Elles ont toutefois augmenté de 6 233,86 millions de FCFA en 2023. Cette augmentation est expliquée aussi bien par les dépenses de fonctionnement (+10,16%) que par les dépenses d'investissement (+12,91%).

La dépense moyenne par commune urbaine et par an s'élève à 1 286,92 millions de FCFA avec un minimum de 166,98 millions de FCFA pour la commune de Sindou et un maximum de 28 291,99 millions de FCFA pour la commune de Ouagadougou. Seules sept communes urbaines (Banfora, Bobo-Dioulasso, Fada N'Gourma, Gorom-Gorom, Houndé, Ouagadougou et Ouahigouya) ont une dépense au-dessus de la moyenne sur la période.

En 2024, la dépense moyenne par commune urbaine s'affiche à 1 273, 84 millions de FCFA avec une dépense minimale de 134, 75 millions de FCFA pour la commune de Sindou et une dépense maximale de 4 476,92 millions de FCFA pour la commune de Gorom-Gorom au titre des communes autre que les CSP. Les dépenses des communes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso s'affichent respectivement à 26 762, 64 millions de FCFA et 5 708,62 millions de FCFA.

Par section, les dépenses de fonctionnement des communes urbaines ont connu une baisse de 1,66% en moyenne annuelle, passant de 47 149,86 millions de FCFA en 2020 à 44 088,80 millions de FCFA en 2024, avec toutefois un pic de 49 697,07 millions de FCFA en 2023. Elles sont dominées, en moyenne annuelle, par les achats de biens (32,53%), suivis des charges de personnel (25,37%) et des transferts (23,88%).

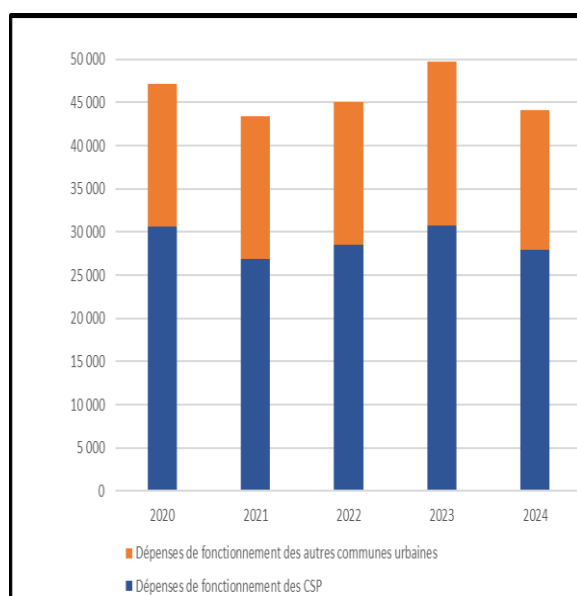
Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier représentent 33,34% en moyenne par an de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des CT et 62,88% en moyenne annuelle de celles des communes urbaines.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles baissent au taux moyen annuel de 4,84% sur la période pour se situer à 18 329,44 millions de FCFA en 2024, avec toutefois une augmentation en 2023 et en 2024 respectivement de 1 649,02 millions de FCFA et 3 904,36 millions de FCFA. Elles sont composées, en moyenne annuelle, essentiellement des « acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles (79,17%) et des « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier » (16,27%).

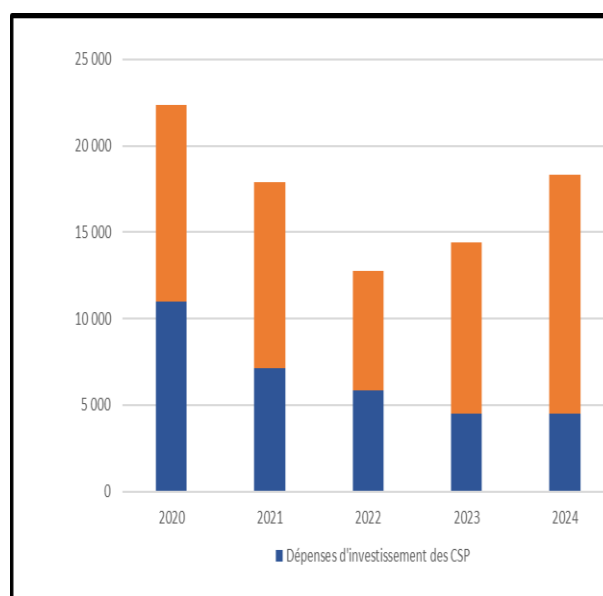
Les dépenses d'investissement des communes à statut particulier représentent 10,91% de l'ensemble des dépenses d'investissement des CT et 38,50% de celles des communes urbaines.

En 2024, les « acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles », en progression de 19,88% par rapport à 2023, représentent 77,12% des dépenses d'investissement. De même, les « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier » ont connu une hausse de 74,92% par rapport à 2023, avec un poids de 19,19%.

GRAPHIQUE 28 : EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 29 : EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

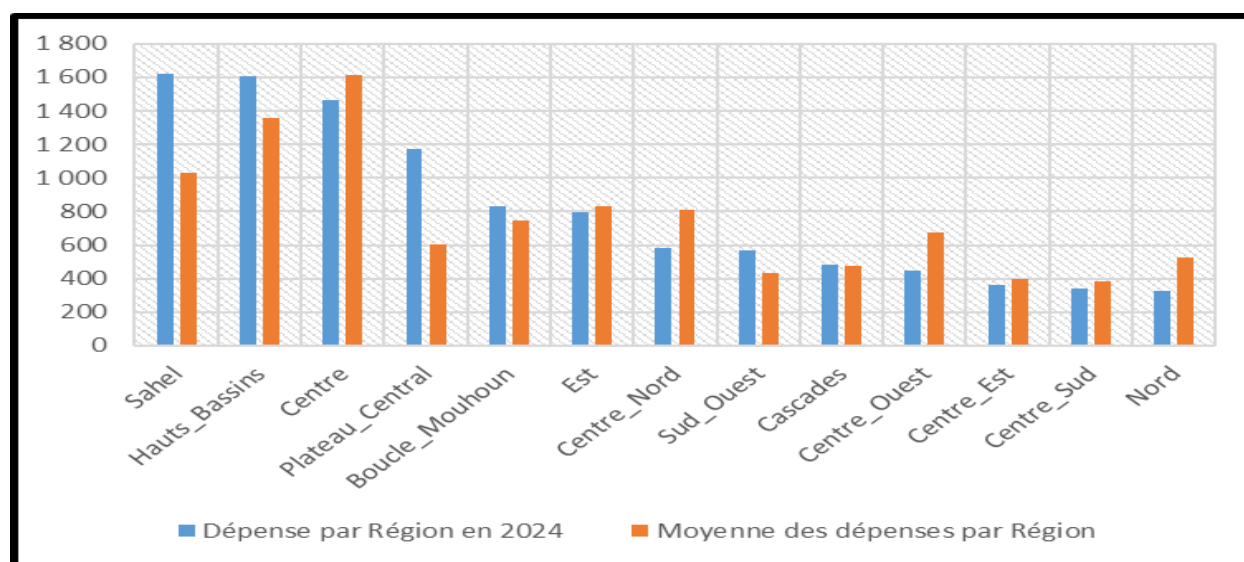
III.1.2.3 Analyse des dépenses des régions

Les dépenses des régions constituent en moyenne 6,72% de l'ensemble des dépenses des CT sur la période sous revue. La dépense moyenne par région et par an se chiffre à 783,17 millions de FCFA avec un minimum de 382,22 millions de FCFA détenu par la région du Centre-Sud et un maximum de 1 612,71 millions de FCFA par la région du Centre.

En 2024, la dépense moyenne par région se chiffre à 815,75 millions de FCFA avec un minimum de 326,10 millions de FCFA détenue par la région du Nord et un maximum de 1 624,16 millions de FCFA par la région du Sahel. Le niveau élevé des dépenses de la région du Sahel est expliqué entre autres par la réalisation d'un complexe d'abattoir (554,75 millions de FCFA), de bâtiments administratifs à usage scolaire (257,08 millions de FCFA) et de bâtiments administratifs à usage d'entrepôts (156,36 millions de FCFA). Ces réalisations ont été facilitées par l'allègement des procédures de passation de marchés publics à travers la prise de textes tels que :

- ✓ le décret n°2022-0009/PRES/PM/MEFP du 20 janvier 2022, portant allègement des mesures relatives à la passation, à l'exécution, à la réception et au paiement des marchés publics et des délégations de service public dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Urgence du Sahel ;
- ✓ l'arrêté n°2021-353/MINEFID/CAB du 28 juin 2021 portant modalités de règlement des marchés exécutés en zones fragiles et en souffrance de paiement.

GRAPHIQUE 30 : DEPENSES DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

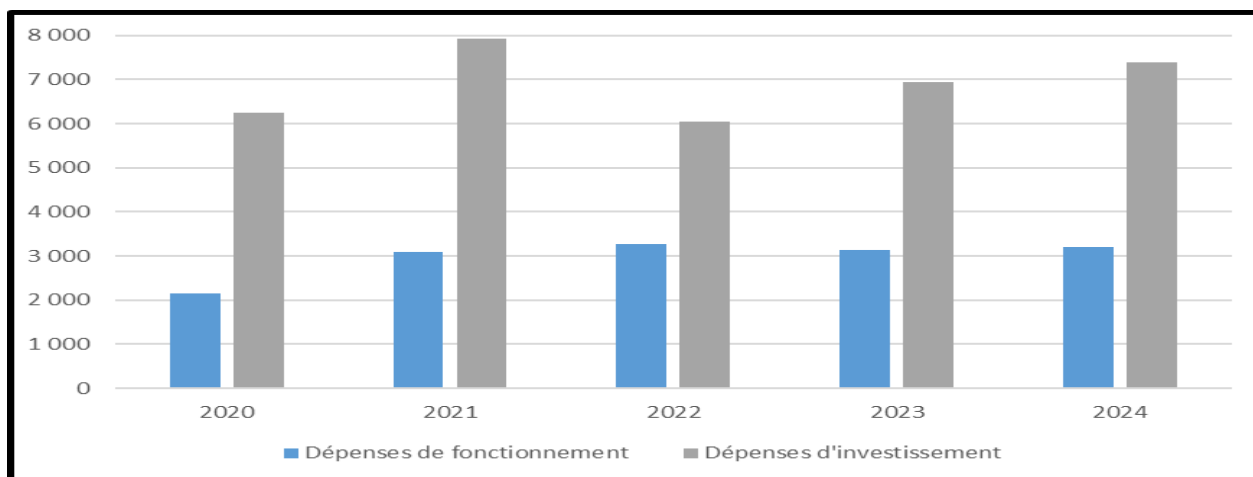
En termes de structure, les dépenses des régions se composent en moyenne de 30,03% de dépenses de fonctionnement et de 69,97% de dépenses d'investissement.

En moyenne annuelle, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 10,45%, passant de 2 157,27 millions de FCFA en 2020 à 3 211,00 millions de FCFA en 2024, avec toutefois une baisse de 131,43 millions de FCFA en 2023 par rapport à 2022. Ces dépenses sont dominées, par les transferts (32,32%), suivis des achats de biens (21,99%) et des charges de personnel (15,61%).

Les dépenses d'investissement des régions enregistrent un taux de croissance moyen annuel de 4,26% sur la période pour se situer à 7 393,70 millions de FCFA en 2024, avec toutefois une contraction de 1 889,46 millions de FCFA en 2022 par rapport à 2021.

En termes de composition, les « acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles » et les « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier », représentent respectivement en moyenne annuelle 76,43% et 19,18% des dépenses d'investissement.

GRAPHIQUE 31 : EVOLUTION DES DEPENSES DES REGIONS PAR SECTION (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

III.1.3. Analyse des dépenses des CT des régions administratives

Les régions administratives ont des dépenses moyennes annuelles respectives de 24,34% et de 11,22%. Les régions des Cascades et du Centre-Sud présentent les plus faibles proportions moyennes de dépenses qui sont respectivement de 3,75% et 3,86% sur la période.

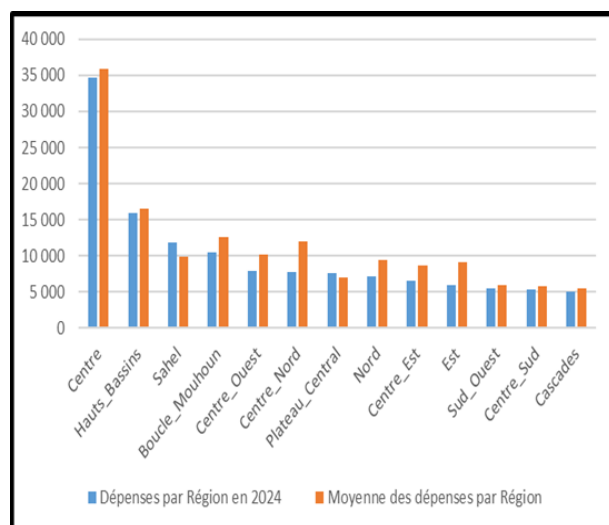
En 2024, les régions du Centre, des Hauts-Bassins et du Sahel viennent en tête avec respectivement 34 626,87 millions de FCFA (26,37%), 15 933,44 millions de FCFA (12,14%) et 11 757,93 millions de FCFA (8,96%) contre les régions des Cascades et du Centre-Sud qui sont les dernières avec des montants respectifs de 4 969,56 millions de FCFA (3,79%) et 5 309,66 millions de FCFA (4,04%) (cf. Tableau 20).

Sur la période, les dépenses de toutes les régions administratives ont baissé à l'exception de la région du Plateau Central qui enregistre une augmentation de 6,32% en moyenne.

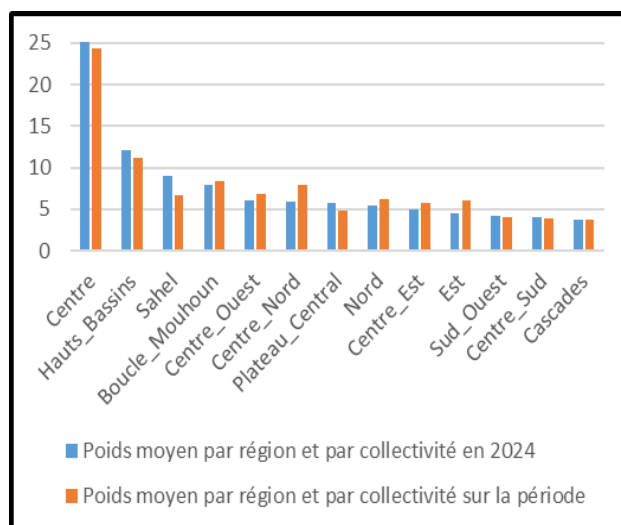
Les plus fortes régressions sont constatées dans les régions du Centre Nord et de l'Est avec des taux moyens annuels respectifs de -13,18% et de -13,13%. Les CT des régions des Cascades et des Hauts-Bassins présentent les plus faibles régressions traduites par les taux moyens annuels respectifs de -0,67% et de -1,08%.

En 2024, seule la région du Sahel affiche un taux d'accroissement positif (+28,10%) par rapport à 2023.

GRAPHIQUE 32 : DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA) PAR REGION ADMINISTRATIVE



GRAPHIQUE 33 : POIDS PAR COLLECTIVITE ET PAR REGION (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

III.2. Analyse des dépenses par fonction, selon le MSFP 2014

La classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) ou Classification Of the Functions Of Government (COFOG) en anglais, est une classification détaillée des dépenses par fonctions ou objectifs socio-économiques que les administrations publiques s'efforcent d'atteindre au moyen de différents types de dépenses. Cette classification répartit les dépenses des administrations publiques en dix (10) catégories selon leur finalité : (i) services généraux des administrations publiques ; (ii) défense ; (iii) ordre et sécurité publics ; (iv) affaires économiques ; (v) protection de l'environnement ; (vi) logement et équipements collectifs ; (vii) santé ; (viii) loisirs, culture et culte ; (ix) enseignement et (x) protection sociale.

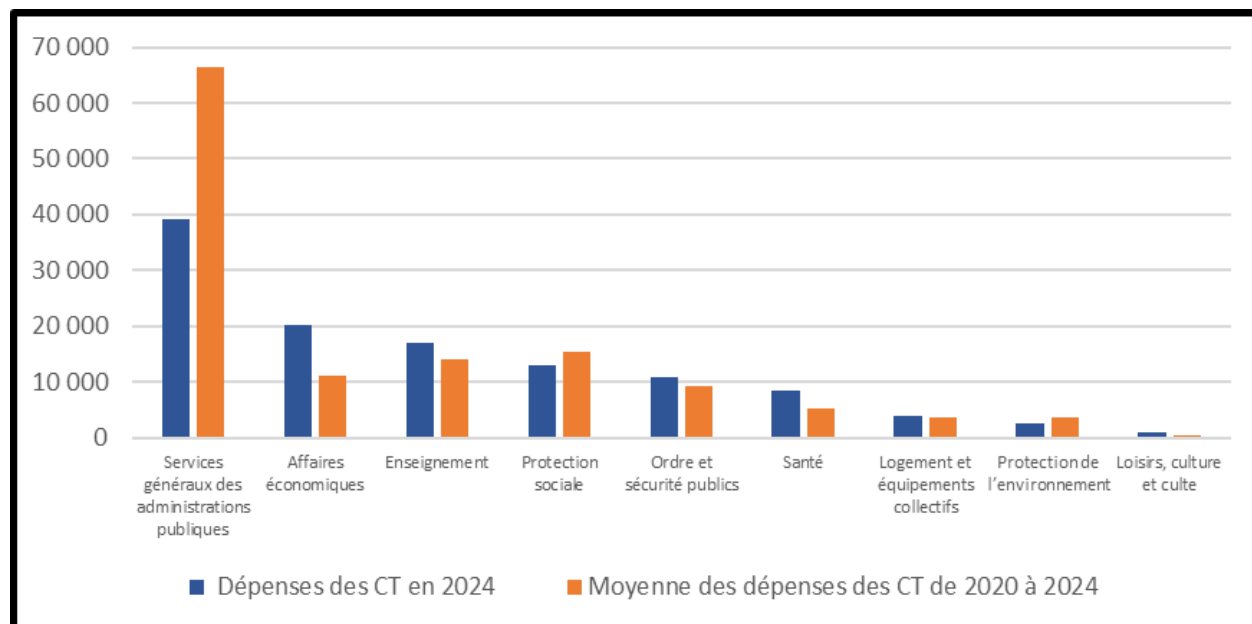
Au sein de l'UEMOA, excepté la fonction « défense » qui demeure une prérogative de l'Administration Centrale, les autres fonctions de la classification existent au niveau des CT.

III.2.1. Analyse globale des dépenses des collectivités territoriales

Sur la période sous revue, la structure des dépenses des CT présente une prédominance des dépenses allouées à la fonction « Services généraux des administrations publiques », avec un poids moyen annuel de 51,35%. Cette fonction est suivie des fonctions « Protection sociale » et « Enseignement », avec des poids moyens annuels respectifs de 11,93% et de 10,92%. Les fonctions « Logement et équipements collectifs » et « Loisirs, culture et culte » enregistrent les poids moyens les plus faibles, soit respectivement 2,71% et 0,38%.

En 2024, la fonction de dépense des CT la plus importante demeure les « Services généraux des administrations publiques » avec une proportion de 33,69%, suivie des « Affaires économiques » (17,33%) et « Enseignement » (14,69%).

GRAPHIQUE 34 : DEPENSES DES CT EN 2024 ET EN MOYENNE SUR LA PERIODE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

III.2.2. Analyse des dépenses par type de CT

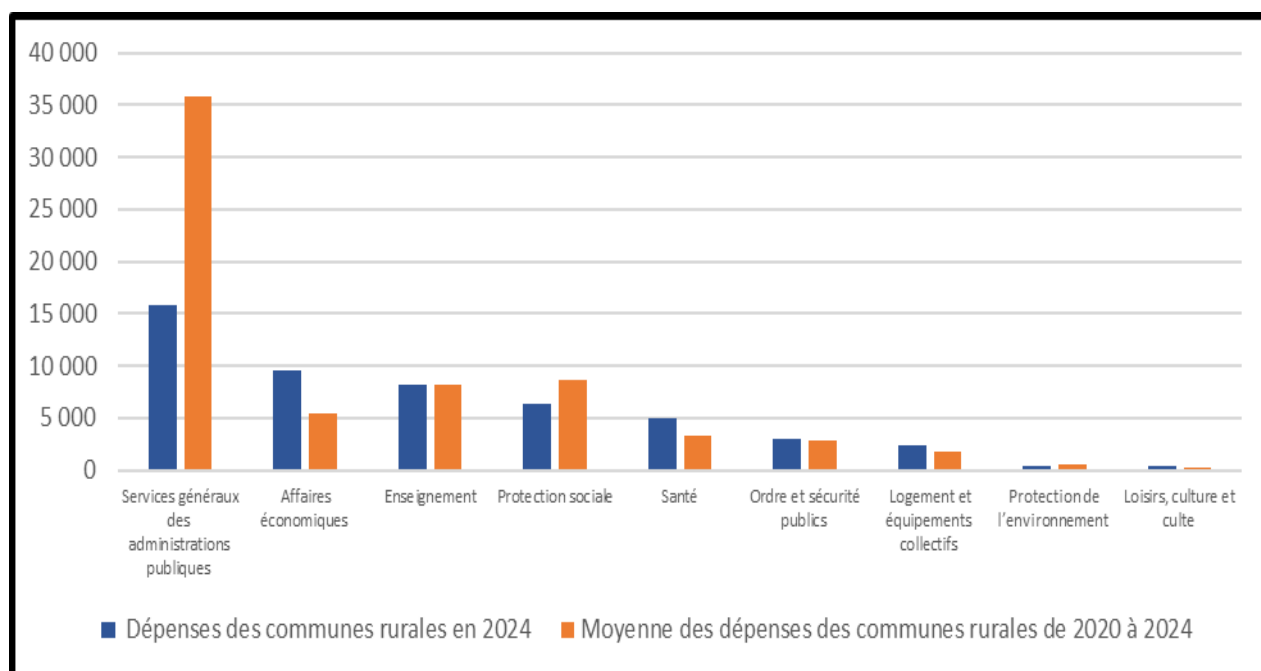
Il s'agit de faire l'analyse de la classification fonctionnelle des dépenses par type de CT.

III.2.2.1 Analyse des dépenses des communes rurales

L'affectation des dépenses des communes rurales sur la période 2020-2024 montre un poids prépondérant des dépenses au profit de la fonction « Services généraux des administrations publiques », avec un poids moyen annuel de 55,71%, suivies de la fonction « Protection sociale » (12,96%) et « Enseignement » (11,97%). Les plus faibles poids sont enregistrés au niveau des fonctions « Protection de l'environnement » (0,73%) et « Loisirs, culture et culte » (0,27%).

En 2024, la fonction de dépense des communes rurales la plus importante est celle des « Services généraux des administrations publiques », avec une proportion de 33,69%, suivie des « Affaires économiques » (18,79%), de l'« Enseignement » (15,92%), de la « Protection sociale » (12,46%) et de la « Santé » (9,64%).

GRAPHIQUE 35 : DEPENSES DES COMMUNES RURALES EN 2024 ET EN MOYENNE SUR LA PERIODE (EN MILLIONS DE FCFA)



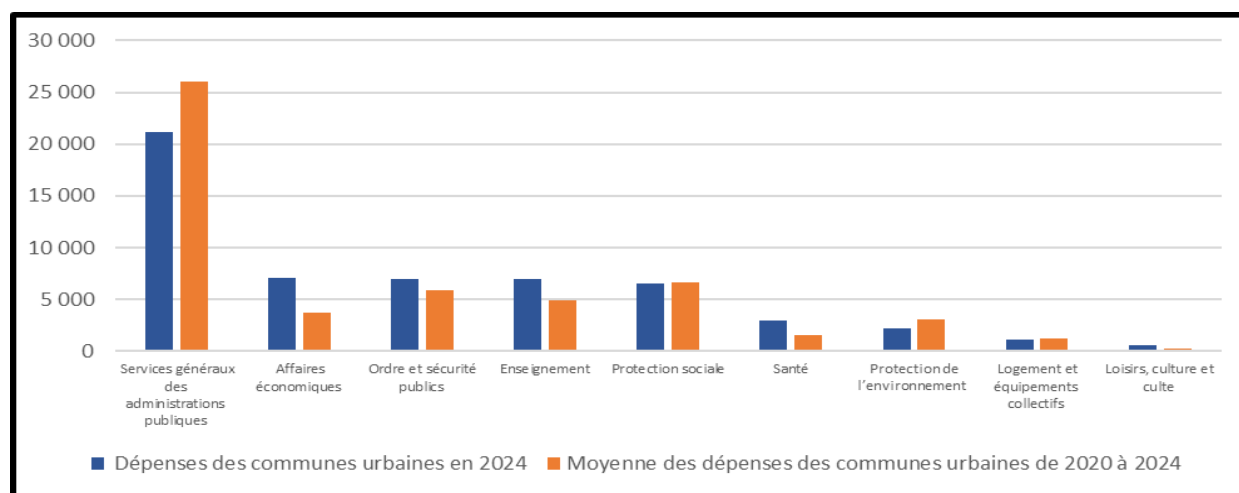
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

III.2.2.2 Analyse des dépenses des communes urbaines

A l'instar de la répartition des dépenses des communes rurales, les « Services généraux des administrations publiques » et la « Protection sociale » dominent les dépenses des communes urbaines, avec des poids moyens annuels respectifs de 49,81% et de 12,70% sur la période 2020-2024. Ces fonctions sont suivies des fonctions « Ordre et sécurité publics » (11,33%) et « Enseignement » (8,99%). Les fonctions « Logement et équipements collectifs » (2,32%) et des « Loisirs, culture et culte » (0,52%) enregistrent les poids moyens les plus faibles.

En 2024, la fonction de dépense des communes urbaines la plus importante est celle des « Services généraux des administrations publiques » avec une proportion de 38,02% suivie des « Affaires économiques » (12,68%), des « Ordre et Sécurité publics » (12,64%), de l'« Enseignement » (12,63%) et de la « Protection sociale » (11,75%).

GRAPHIQUE 36 : DEPENSES DES COMMUNES URBAINES EN 2024 ET EN MOYENNE SUR LA PERIODE (EN MILLIONS DE FCFA)



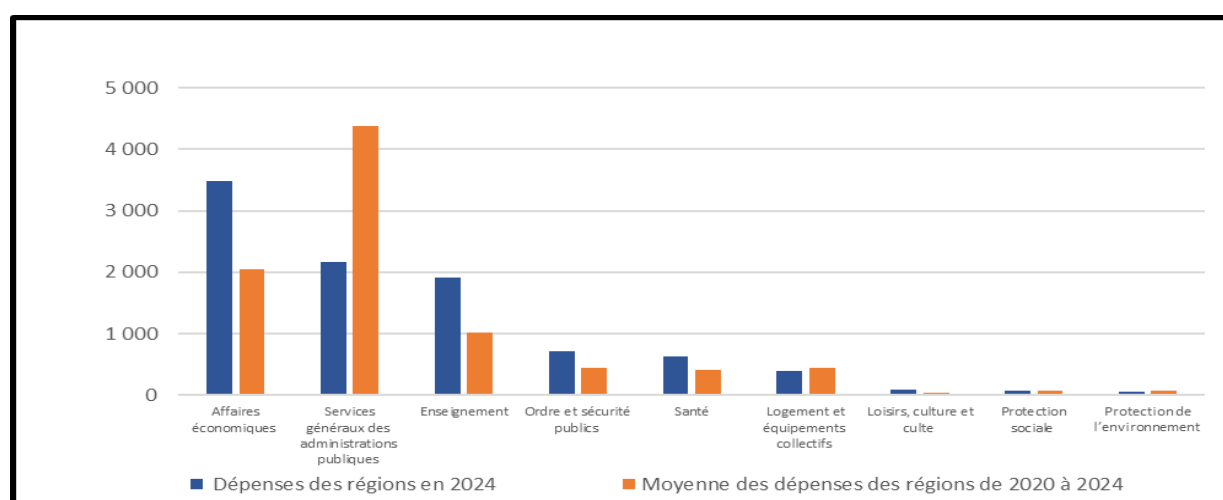
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

III.2.2.3 Analyse des dépenses des régions

Sur la période sous revue, les régions affectent en moyenne 50,36% de leurs dépenses à la fonction « Services généraux des administrations publiques » contre (0,50%) au profit de la fonction « Loisirs, culture et culte ». Les fonctions « Affaires économiques » et « Enseignement » enregistrent les poids les plus élevés à la suite de la fonction, « Services généraux des administrations publiques », avec des poids respectifs de 23,03% et 10,27%.

En 2024, la fonction de dépense des régions la plus importante est celle des « Affaires économiques » (36,62%), suivie des « Services généraux des administrations publiques » (22,81%) et de l'« Enseignement » (20,03%).

GRAPHIQUE 37 : DEPENSES DES REGIONS EN 2024 ET EN MOYENNE SUR LA PERIODE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025



III.2.3. Analyse des dépenses par région administrative

L'analyse des dépenses par région administrative fait ressortir une importance des dépenses affectées à la fonction « Services généraux des administrations publiques », avec un poids moyen de 51,31% sur la période. La région de l'Est, enregistrant un poids de 58,57%, est celle qui consacre plus de dépenses à la fonction comparativement aux autres régions. La région du Plateau Central affiche cependant un poids de 46,26%, constituant ainsi la région qui affecte le moins de dépenses à la fonction comparativement aux autres régions.

L'ensemble des régions administratives affecte 10,92% et 4,14% des dépenses respectivement aux domaines de l'enseignement et de la santé sur la période. La fonction « Loisirs, culture et culte » demeure celle qui enregistre le poids le plus faible, avec un taux de 0,38%.

CHAPITRE IV

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Tableau des Opérations Financières des Collectivités Territoriales (TOF-CT) fait apparaître de façon homogène les transactions relatives à l'exécution des flux financiers des CT. Ces transactions sont regroupées en agrégats en vue d'appréhender leur impact sur les autres sous-secteurs de l'économie. La classification de ces agrégats (recettes, charges, transactions sur actifs non financiers, transactions sur actifs financiers et passifs) permet d'établir des soldes dans les conditions définies par le décret N°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 8 juillet 2016 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

La présente analyse s'articule autour de quatre points : Recettes, Dépenses, Transactions sur actifs financiers et passifs ainsi que les soldes caractéristiques du TOF-CT.

IV.1. Recettes des collectivités territoriales

Conformément à la nomenclature du TOFE selon le Manuel de Statistiques de Finances Publiques de 2014 (MSFP-2014), les recettes sont regroupées en recettes fiscales, cotisations sociales, dons et autres recettes.

Au niveau des CT, trois natures de recettes sont recouvrées à savoir les recettes fiscales, les dons et les autres recettes. Les cotisations sociales relèvent du domaine des Organismes de Protection Sociale (OPS).

L'analyse des recettes des CT sera faite par nature, par type de CT et par région administrative.

IV.1.1. Recettes par nature de collectivités territoriales

Sur la période, les recettes des CT sont influencées positivement par les dons, particulièrement par ceux reçus d'autres unités d'administrations publiques.

De 2020 à 2024, les recettes des CT évoluent en dent de scie avec une régression annuelle moyenne de 4,75%. En effet, elles passent de 157 777,77 millions de FCFA en 2020 à 129 885,54 millions de FCFA en 2024. Toutefois, de 2021 à 2023, elles connaissent des hausses respectives de 13,32% et de 51,11%. En 2024, elles connaissent une baisse de 25,03% par rapport à 2023.

De 2021 à 2022, les dons au profit des CT connaissent une baisse de 37,91%, passant de 161 177,50 millions de FCFA à 100 078,74 millions de FCFA. Cette baisse est due au non-transfert des subventions d'équipement et des ressources en lien avec les compétences transférées de 2022. Cependant, en 2021 et 2023, ils enregistrent des hausses respectives de 12,61% et de 54,99% pour se situer à 80 850,23 millions de FCFA et 68 956,38 millions de FCFA due à une augmentation importante des dons en capital reçus d'autres unités d'administrations publiques.

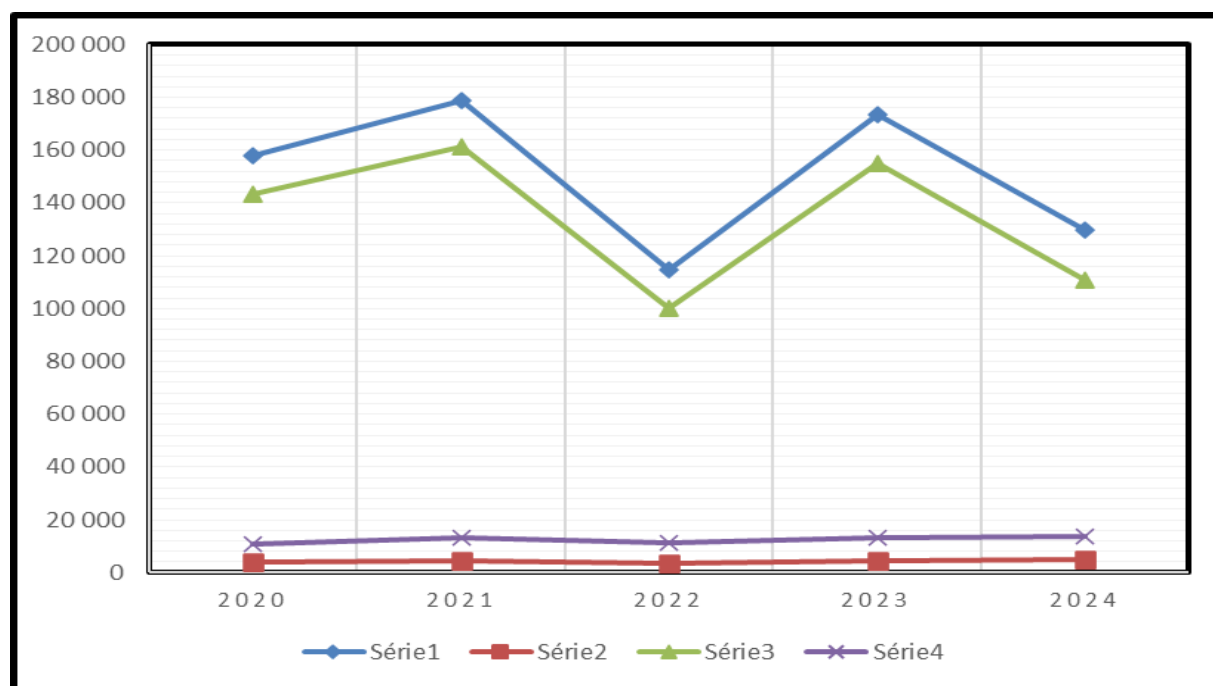
En 2024, les dons ont connu une baisse de 28,41% pour s'établir à 111 045,43 millions de FCFA. Cette diminution est principalement induite par celle des dons en capital reçus d'autres unités d'administration publique de 9 282,64 millions de FCFA. Cette situation s'explique par :

- ✓ le non-transfert de la TPP et des ressources liées aux compétences transférées ;
- ✓ la diminution de la part des ressources de l'ADCT bien que compensée par les financements PREGOLS ;
- ✓ la diminution des ressources du FMD dû au nouveau mode de répartition qui consacre désormais une partie au Fonds de Soutien Patriotique (FSP).

Concernant les recettes fiscales, elles connaissent une hausse moyenne annuelle de 6,34% sur la période. Néanmoins, par rapport à 2022, elles régressent de 26,69% par rapport à 2021 pour atteindre un niveau de 3 356,24 millions de FCFA.

De même, les autres recettes suivent la même tendance que celle des recettes fiscales et se situent à 13 818,68 millions de FCFA en 2023 contre 10 723,47 millions de FCFA en 2020.

GRAPHIQUE 38 : EVOLUTION DES RECETTES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

En termes de structure, les recettes sont dominées sur l'ensemble de la période par les dons, particulièrement par ceux reçus des autres administrations publiques. En moyenne, les dons représentent 88,64% des recettes par an et sont constitués de dons courants et en capital.

En application du principe d'attribution des recettes conformément au MSFP 2014, les dons courants intègrent les impôts et taxes qui ne sont pas institués par délibération du conseil de CT, les contributions directes du budget de l'Etat (dotations liées aux compétences transférées pour le fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement, etc.) et la Taxe de jouissance. En effet, ce principe stipule que l'impôt est attribué à l'unité d'administration publique qui exerce le pouvoir de lever l'impôt, fixe et modifie en dernière instance le taux d'imposition. Les dons courants représentent 56,91% des dons reçus par les CT sur la période.

Les dons en capital sont constitués principalement des dotations d'investissements dans le cadre des transferts de ressources aux CT (dotations liées aux compétences transférées pour l'investissement, dotation globale d'équipement, etc.) et des subventions d'équipements externes

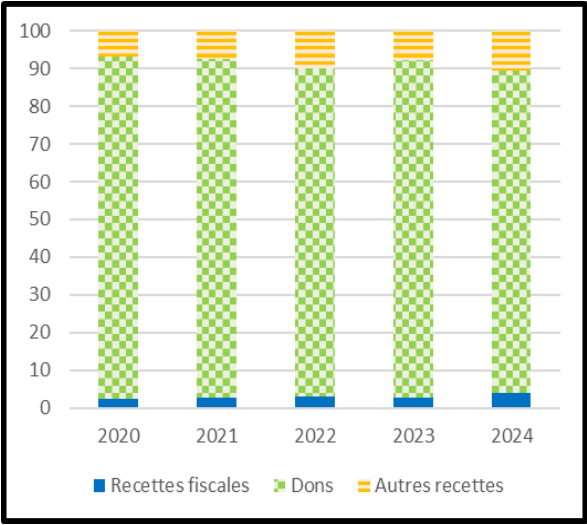
(ADCT, PREGOLS, PNDRP, FMD, etc.). Ils représentent 43,09% des dons reçus par les CT sur la période.

S’agissant des recettes fiscales, elles sont essentiellement composées des taxes sur le spectacle, le cinéma, la publicité, les jeux ainsi que des autres impôts et taxes et représentent 2,91% des recettes en moyenne par an. En 2024, elles représentent 3,87% des recettes. Cette faible proportion des recettes fiscales est liée entre autres à l’étroitesse de l’assiette des recettes fiscale dans les CT, à l’incivisme fiscal, à la non-appropriation des enjeux de la décentralisation par les populations et à la crise sécuritaire.

Quant aux « autres recettes », composées principalement des ventes de biens et services, des amendes et pénalités, elles représentent en moyenne 8,45% des recettes par an.

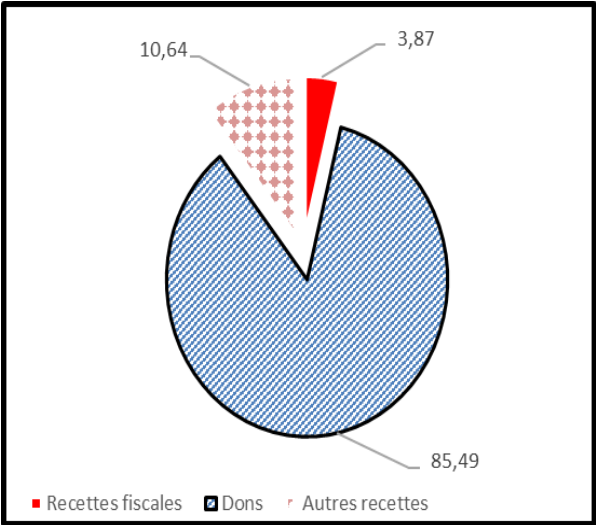
En termes de composition en 2024, les recettes sont constituées de 85,49% de dons contre 10,64% pour les autres recettes.

GRAPHIQUE 39 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECETTES PAR NATURE (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

GRAPHIQUE 40 : STRUCTURE DES RECETTES PAR NATURE EN 2024 (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

IV.1.2. Recettes par type de collectivités territoriales

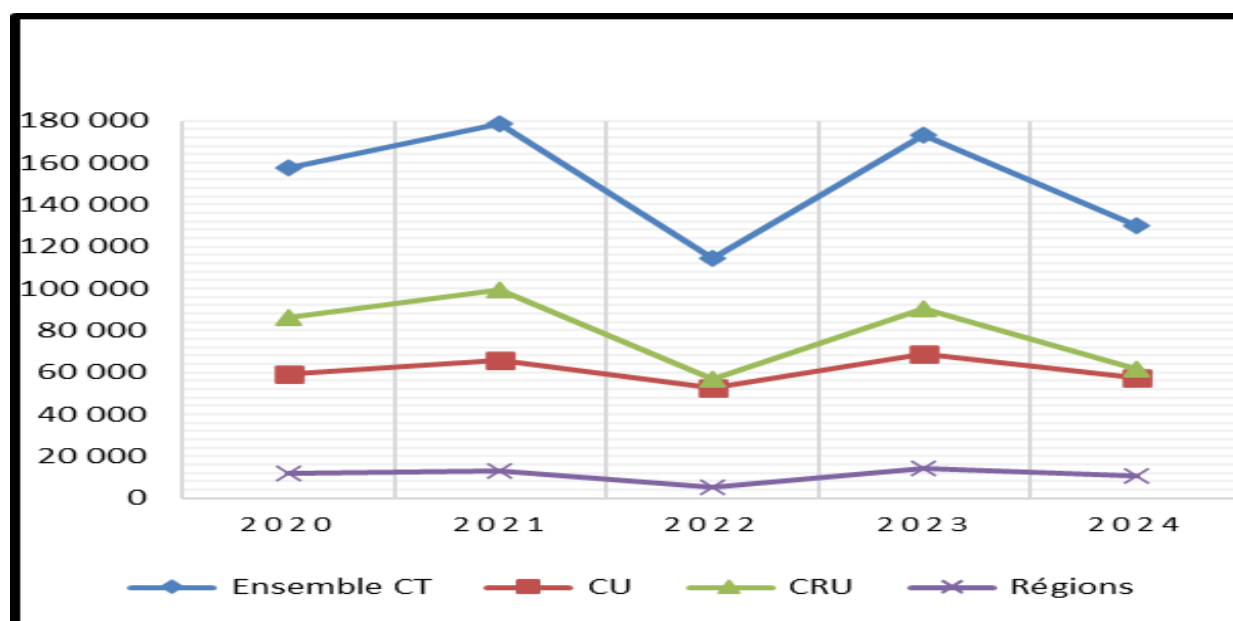
Par type de CT (Communes Urbaines, Communes Rurales, Régions), les recettes ont une tendance baissière sur la période sous revue. En 2021 et en 2023 leur niveau enregistre une hausse après un repli en 2022 et en 2024.

Pour ce qui concerne les recettes des communes rurales (CRU), elles passent de 86 093,95 millions de FCFA en 2020 à 61 613,67 millions de FCFA en 2024, soit une baisse de 8,02% en moyenne par an. En 2022 et en 2024, les recettes des communes rurales régressent respectivement de 42,86% et de 31,77%.

Pour les recettes des communes urbaines (CU), passant de 59 569,23 millions de FCFA en 2020 à 57 408,35 millions de FCFA en 2024, elles enregistrent des pics de 10,61% et de 30,11% respectivement en 2021 et en 2023. En 2024, elles connaissent une baisse de 16,30% pour s'établir à 57 408,35 millions de FCFA.

Les recettes des régions enregistrent une évolution similaire aux deux autres types de CT. Elles connaissent une régression moyenne de 2,69% par an, passant de 12 114,59 millions de FCFA en 2020 à 10 863,52 millions de FCFA en 2024. Après une baisse de 62,29% en 2022, elles rapetissent de 3 482,12 millions de FCFA en 2024 par rapport à 2023.

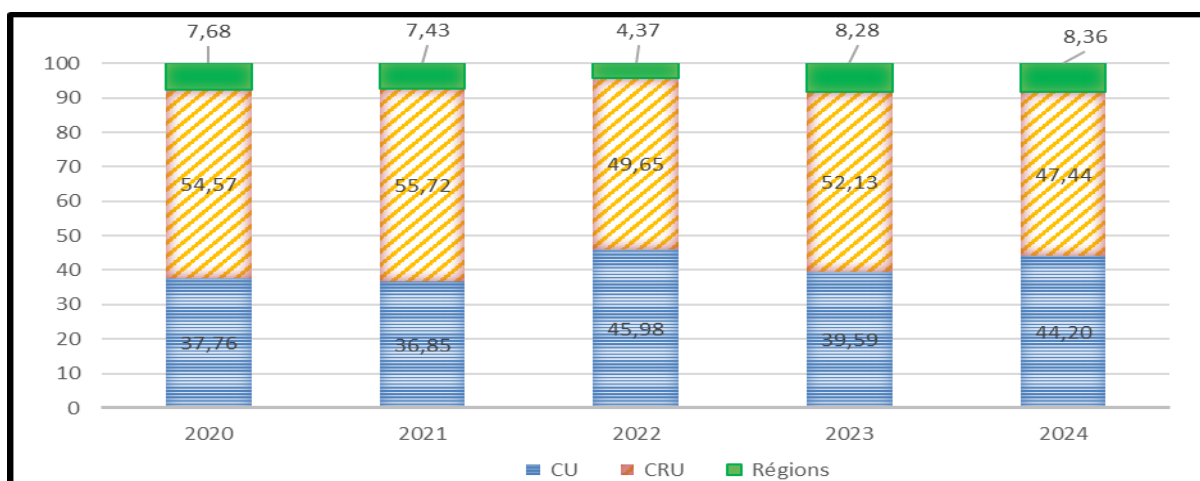
GRAPHIQUE 41 : EVOLUTION DES RECETTES PAR TYPE DE CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

En termes de composition, les recettes des CT sont dominées par celles des communes rurales. Elles représentent en moyenne 51,90% des recettes annuelles. Ceci s'explique par un effet de nombre des communes rurales qui représentent plus de 80% de l'ensemble des CT. En 2024, la part des recettes des communes rurales se situe à 47,44% de l'ensemble des recettes des CT contre 44,20% pour les communes urbaines.

GRAPHIQUE 42 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN %)



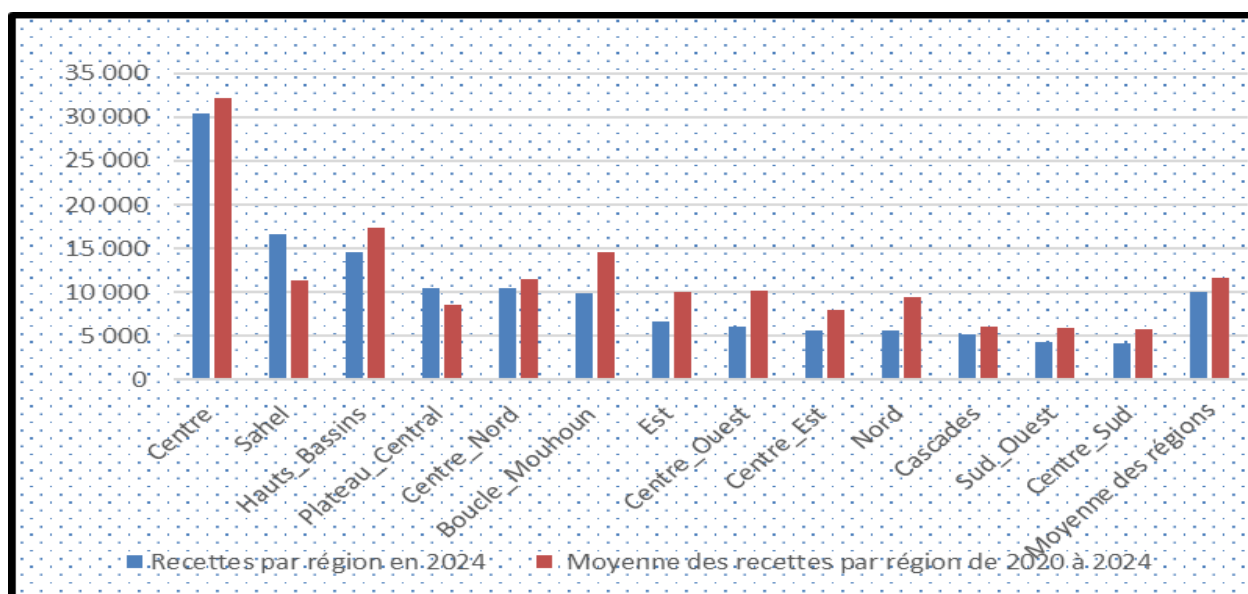
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

IV.1.3. Recettes des collectivités territoriales par région administrative

En moyenne, dans les régions, il est mobilisé 150 869,00 millions de FCFA par an sur la période 2020-2024. En termes de capacité de mobilisation des recettes, les régions abritant les communes à statut particulier à savoir celles du Centre et des Hauts Bassins viennent respectivement en première et deuxième position avec des niveaux moyens de recettes annuelles respectifs de 32 222,76 millions de FCFA et de 17 306,40 millions de FCFA sur l'ensemble de la période. En revanche, les régions du Centre-Sud et du Sud-Ouest enregistrent les plus faibles niveaux moyens de recettes qui sont respectivement de 5 853,15 millions de FCFA et 5 913,54 millions de FCFA.

En 2024, il est recouvré en moyenne dans les régions abritant les communes à statut particulier 34,60% des recettes des collectivités territoriales tandis que les régions du Centre-Sud et du Sud-Ouest enregistrent les plus faibles proportions de recettes avec pour chacune 3,88% des recettes.

GRAPHIQUE 43 : RECETTES DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

IV.2. Dépenses des collectivités territoriales

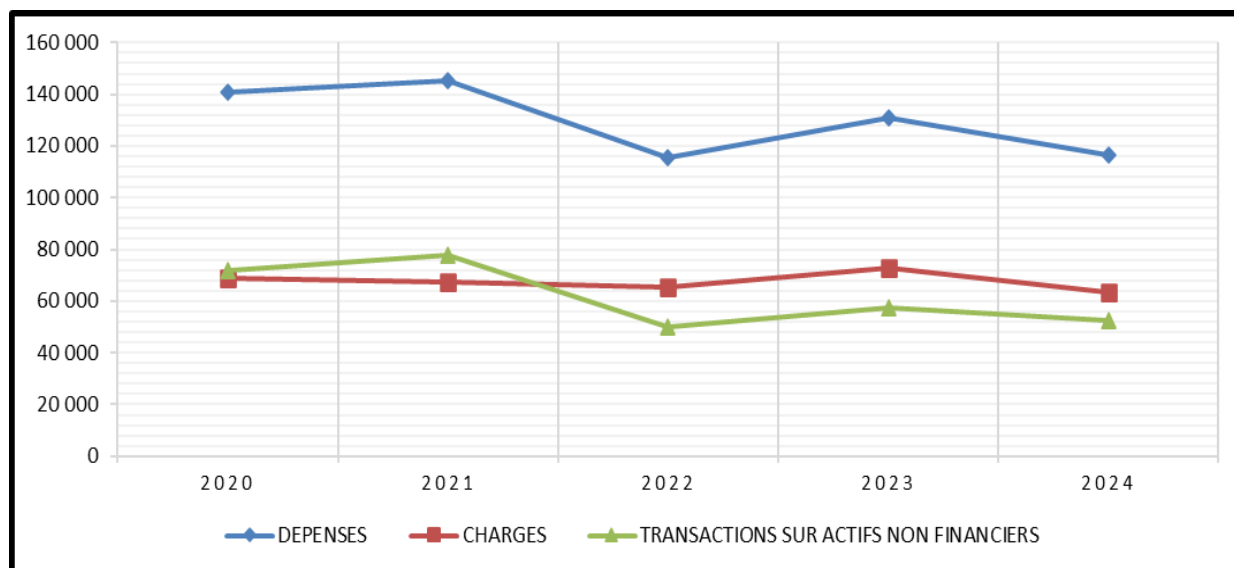
Les dépenses sont composées des charges et les acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF) au sens du MSFP-2014.

A l'image des recettes, l'analyse des dépenses sera faite par nature, par type de collectivités territoriales et par région administrative.

IV.2.1. Dépenses des collectivités territoriales par nature

Les dépenses sont passées de 140 622,95 millions de FCFA en 2020 à 116 272,38 millions de FCFA en 2024, soit un taux de régression annuel moyen de 4,64%. Toutefois, elles connaissent une hausse de 4 483,39 millions de FCFA (3,19%) et de 14 994,07 (12,96%) respectivement en 2021 en 2023.

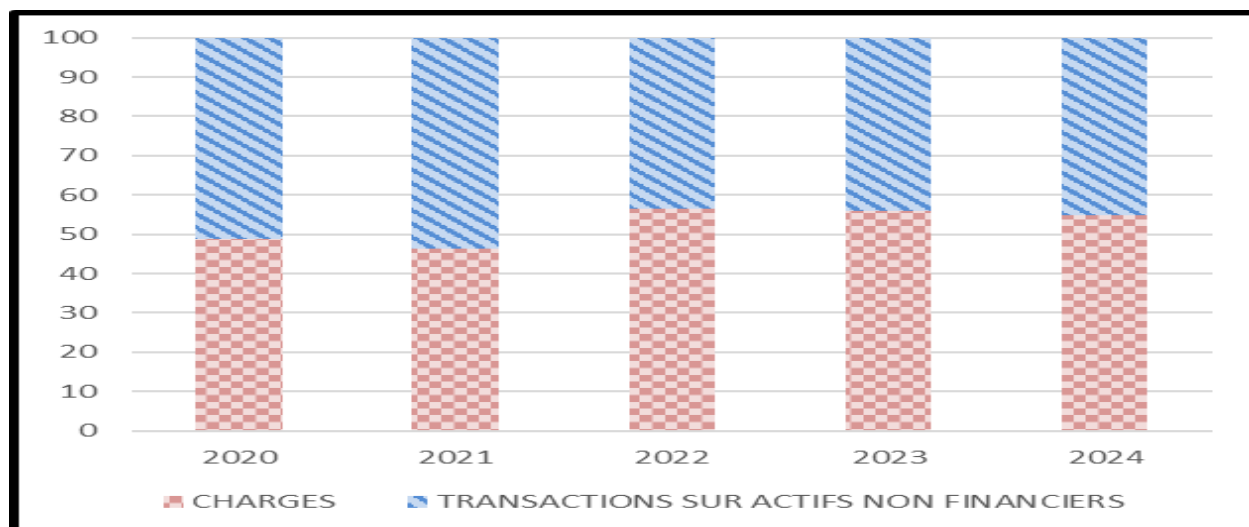
GRAPHIQUE 44 : EVOLUTION DES DEPENSES PAR NATURE DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Les dépenses sont dominées sur la période par les charges avec une proportion moyenne annuelle de 52,49%. Toutefois, en 2020 et 2021, les transactions sur actifs non financiers des CT surpassent leurs charges avec des proportions moyennes annuelles respectives de 51,17% et 53,59%.

GRAPHIQUE 45 : STRUCTURE DES DEPENSES DES CT (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

IV.2.1.1 Charges des collectivités territoriales

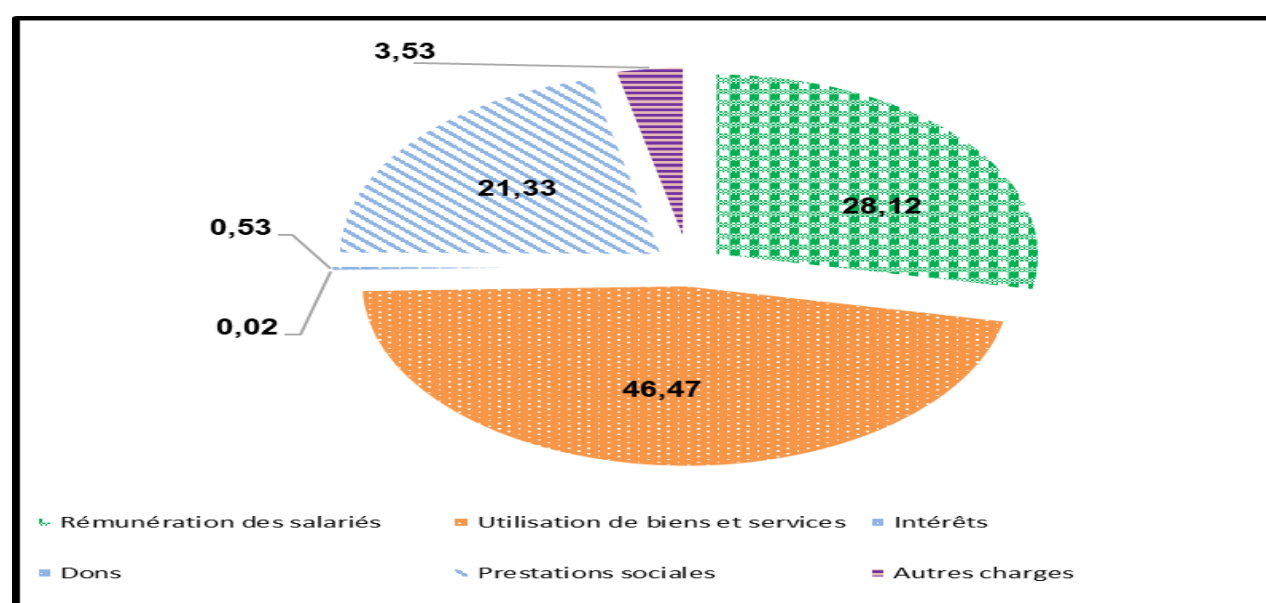
Les charges dans les CT sont composées de la rémunération des salariés, de l'utilisation de biens et services, de la consommation de capital fixe¹¹, des intérêts de la dette, des dons, des prestations sociales et des autres charges.

Les charges connaissent une évolution quasi linéaire sur la période avec un taux de régression annuel moyen de 1,88%. En 2024, elles affichent un montant de 63 649,36 millions de FCFA.

En termes de structure, les charges sont dominées sur la période par l'utilisation des biens et services, la rémunération des salariés et les prestations sociales qui représentent respectivement 47,53%, 24,93% et 23,32% en moyenne par an.

En 2024, les charges se composent essentiellement de l'utilisation de biens et services, des prestations sociales et de la rémunération des salariés avec respectivement des proportions de 46,47%, 28,12% et 21,33%.

GRAPHIQUE 46 : STRUCTURE DES CHARGES DES CT EN 2024 (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

IV.2.1.2 Transactions sur actifs non financiers

Les transactions sur actifs non financiers correspondent aux acquisitions nettes d'actifs non financiers ou aux dépenses d'investissements. Elles sont subdivisées en actifs fixes, en stocks, en

¹¹ Elle peut être assimilée à l'amortissement mais n'est pas prise en compte dans les charges des CT.

objets de valeur et en actifs non produits. Il faut noter que dans la pratique, les CT n'enregistrent pas de stocks et d'objets de valeur dans leurs états financiers.

Sur l'ensemble de la période, les acquisitions nettes d'actifs non financiers sont dominées à 99,98% en moyenne annuelle par les acquisitions d'actifs fixes.

Les ANANF sont passées de 71 950,94 millions de FCFA en 2020 à 52 623,02 millions de FCFA en 2024. En 2022 et en 2024, elles décroissent respectivement de 35,37% et de 8,73%.

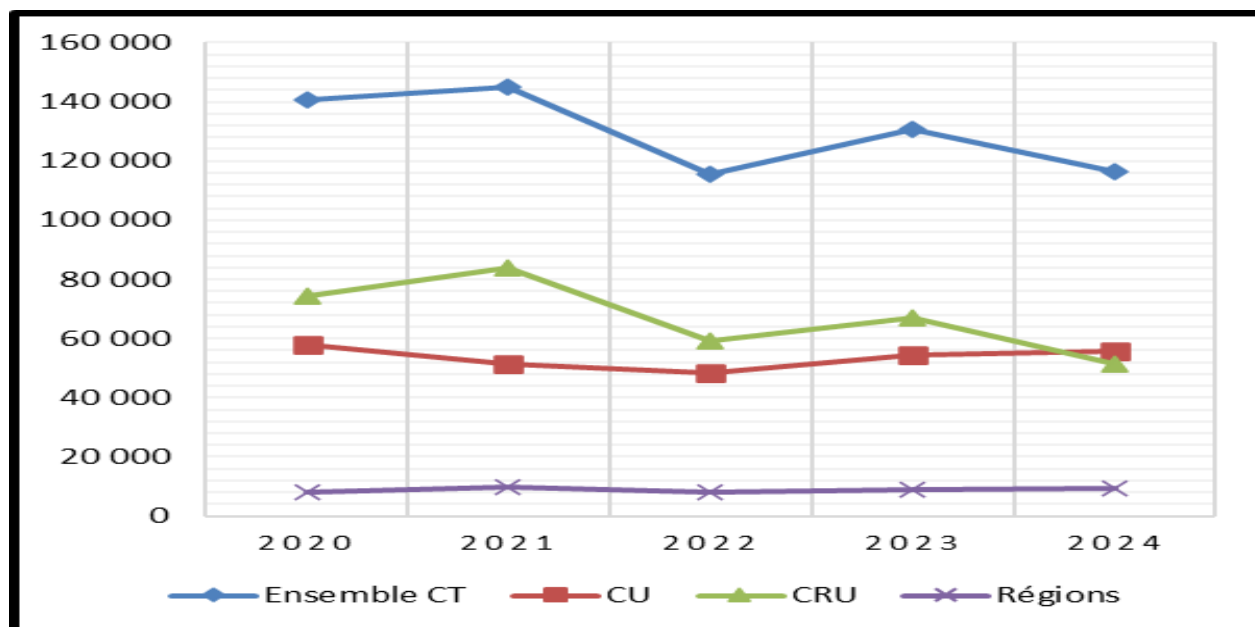
IV.2.2. Dépenses par type de collectivités territoriales

Par type de CT et à l'image des recettes, les dépenses sont influencées par celles des communes rurales qui passent de 74 300,86 millions de FCFA en 2020 à 51 202,29 millions de FCFA en 2024, soit un taux de régression annuel moyen de 8,89%. Toutefois, ces dernières connaissent des hausses de 12,65% et de 13,26% respectivement en 2021 et en 2023. En 2024, elles connaissent une baisse de 23,68% pour s'établir à 51 202,29 millions de FCFA.

Concernant les dépenses des communes urbaines, elles ont régressé en moyenne de 1,12% par an sur la période pour s'établir à 55 540,33 millions de FCFA en 2024.

Quant aux dépenses des régions, elles enregistrent une hausse moyenne annuelle de 3,78% passant de 8 216,80 millions de FCFA en 2020 à 9 529,75 millions de FCFA en 2024.

GRAPHIQUE 47 : EVOLUTION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES (EN MILLIONS DE FCFA)

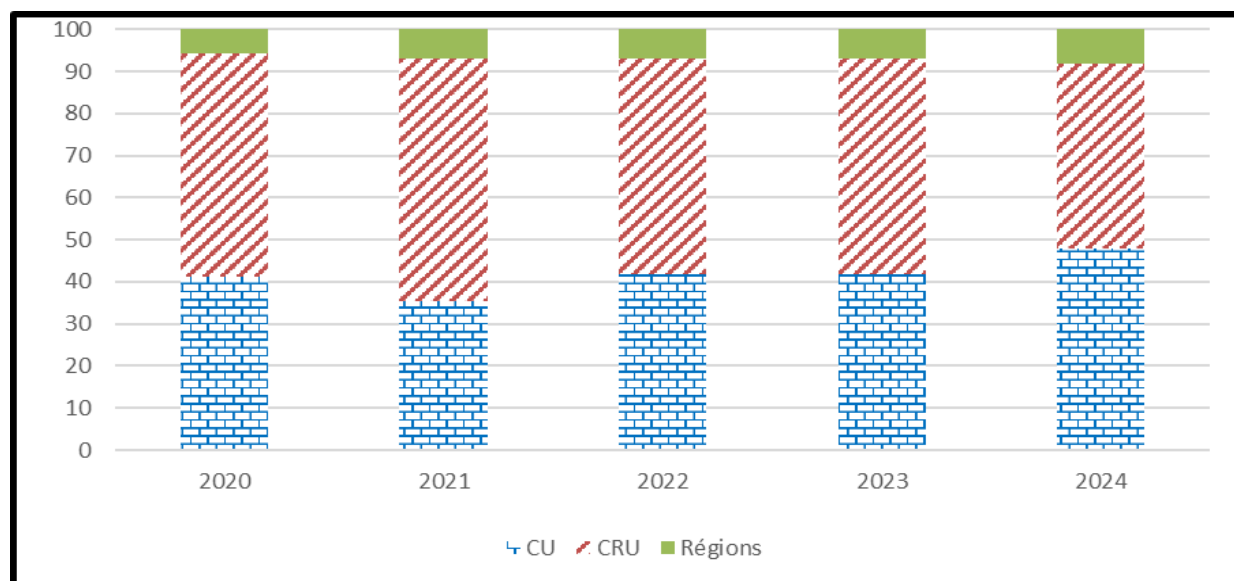


Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

En termes de structure, les dépenses annuelles moyennes des communes rurales représentent 51,42% des dépenses des CT contre 41,64% pour les communes urbaines et 6,94% pour les régions.

En 2024, la proportion des dépenses des communes urbaines dans celles de l'ensemble des CT passent en tête avec 47,77% suivies de celles des communes rurales avec 44,04% et de celles des régions de 8,20%.

GRAPHIQUE 48 : STRUCTURE DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES (EN %)



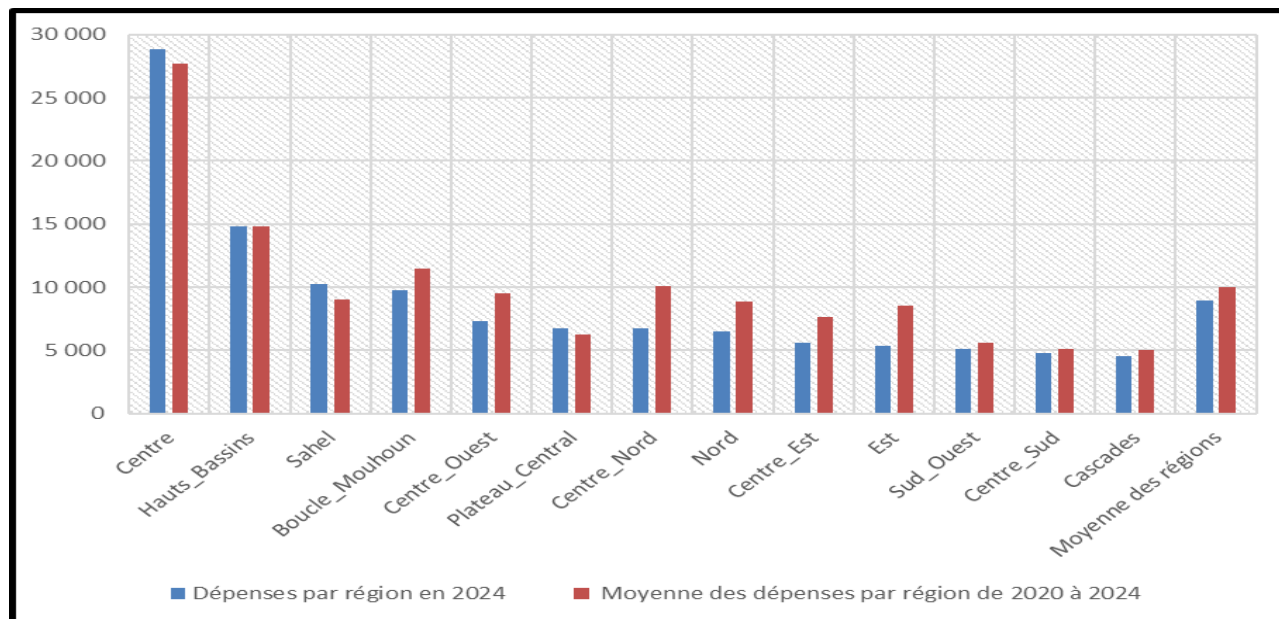
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

IV.2.3. Dépenses des collectivités territoriales par région administrative

En moyenne, les dépenses des collectivités territoriales par région s'affichent à 129 680,28 millions de FCFA par an. Les régions abritant les communes à statut particulier, à savoir celles du Centre et des Hauts Bassins, sont respectivement première et deuxième avec des dépenses annuelles moyennes respectives de 27 733,85 millions de FCFA et de 14 803,18 millions de FCFA sur l'ensemble de la période. En revanche, la région des Cascades se classe en dernière position avec une dépense annuelle moyenne de 5 052,78 millions de FCFA.

En 2024, les régions administratives du Centre et des Hauts Bassins cumulent à elles seules 37,55% des dépenses des CT, tandis que celle des Cascades enregistre la plus faible proportion de dépenses (3,87%).

GRAPHIQUE 49 : DEPENSES DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

IV.3. Transactions sur actifs financiers et passifs

Il s'agit d'analyser les transactions sur actifs financiers et passifs du TOF-CT de façon globale, par type de CT et par région administrative.

IV.3.1. Transactions sur actifs financiers et passifs de l'ensemble des CT

Les transactions sur actifs financiers et passifs comprennent les acquisitions nettes d'actifs financiers et les accumulations nettes de passifs, classées selon le critère de résidence (intérieur ou extérieur).

A l'exception de 2022, les acquisitions nettes d'actifs financiers se sont soldées positivement sur toute la période. Cela signifie que les acquisitions d'actifs financiers sont plus importantes que leurs cessions. Les instruments qui composent ces actifs financiers sont essentiellement les numéraires et dépôts ainsi que les autres comptes à recevoir.

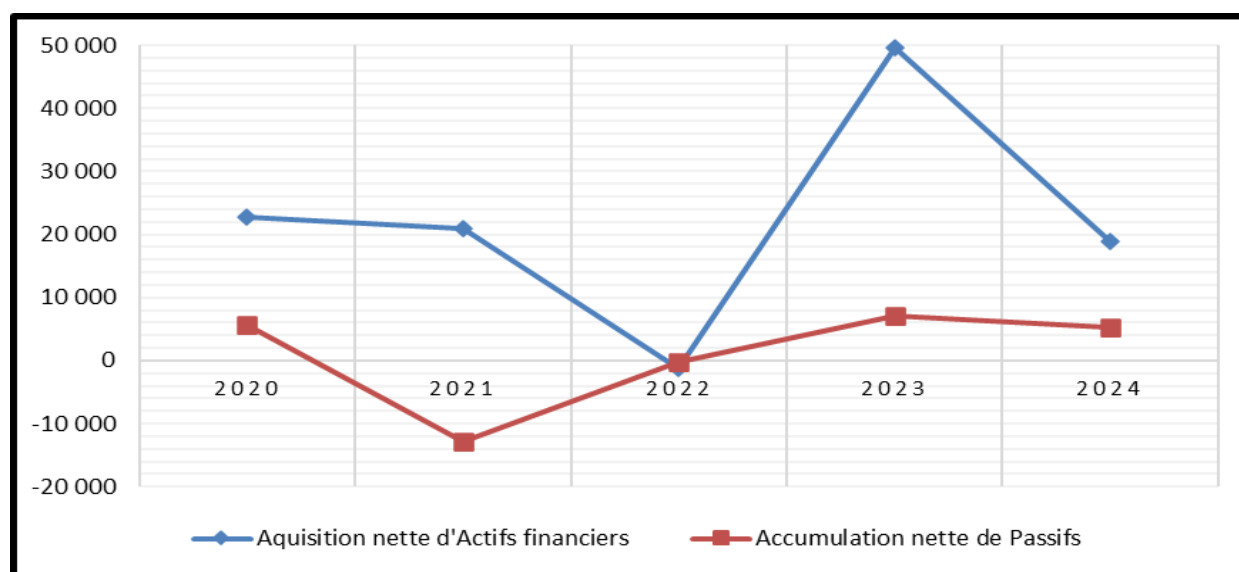
Le niveau de 2022 (-1 276,57 millions de FCFA) s'explique par une diminution importante de numéraire et dépôts (-3 145,06 millions de FCFA), les autres comptes à recevoir ayant augmenté (1 834,01 millions de FCFA). Ce niveau négatif s'explique notamment par le non-transfert des ressources du FMDL et de la réception d'une partie des transferts de l'ADCT et, l'autre partie ayant été transférée en 2023.

En 2024, après une amélioration du solde des acquisitions nettes d'actifs financiers de 50 990,67 millions de FCFA en 2023 par rapport à 2022, elles connaissent une baisse de 61,92% pour se situer à 18 926,79 millions de FCFA.

L'accumulation nette de passifs est restée positive sur toute la période excepté les années 2021 et 2022, traduisant une augmentation des passifs plus importante que leur diminution. Les niveaux de 2021 et 2022 (respectivement de -12 676,46 millions de FCFA et de -221,24 millions de FCFA) sont expliqués par une diminution des crédits et des autres comptes à payer. Cette situation est consécutive à la dissolution des conseils de CT à la suite du coup d'Etat de janvier 2022 ; chose qui a mis un coup d'arrêt à l'émission de mandats au cours de la journée complémentaire ; période pendant laquelle se constitue l'essentiel du passif.

L'accumulation nette de passifs est passée de 7 154,97 millions de FCFA en 2023 à 5 313,63 millions de FCFA en 2024, soit une baisse de 25,74%.

GRAPHIQUE 50 : EVOLUTION DES ACQUISITIONS NETTES D'ACTIFS FINANCIERS ET DES ACCUMULATIONS NETTES DE PASSIFS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

IV.3.2. Transactions sur actifs financiers et passifs par type de collectivité

Les communes urbaines enregistrent une acquisition nette d'actifs financiers de 7 574,94 millions de FCFA en moyenne par an contre 12 188,06 millions de FCFA pour les communes rurales et 2 447,85 millions de FCFA pour les régions.

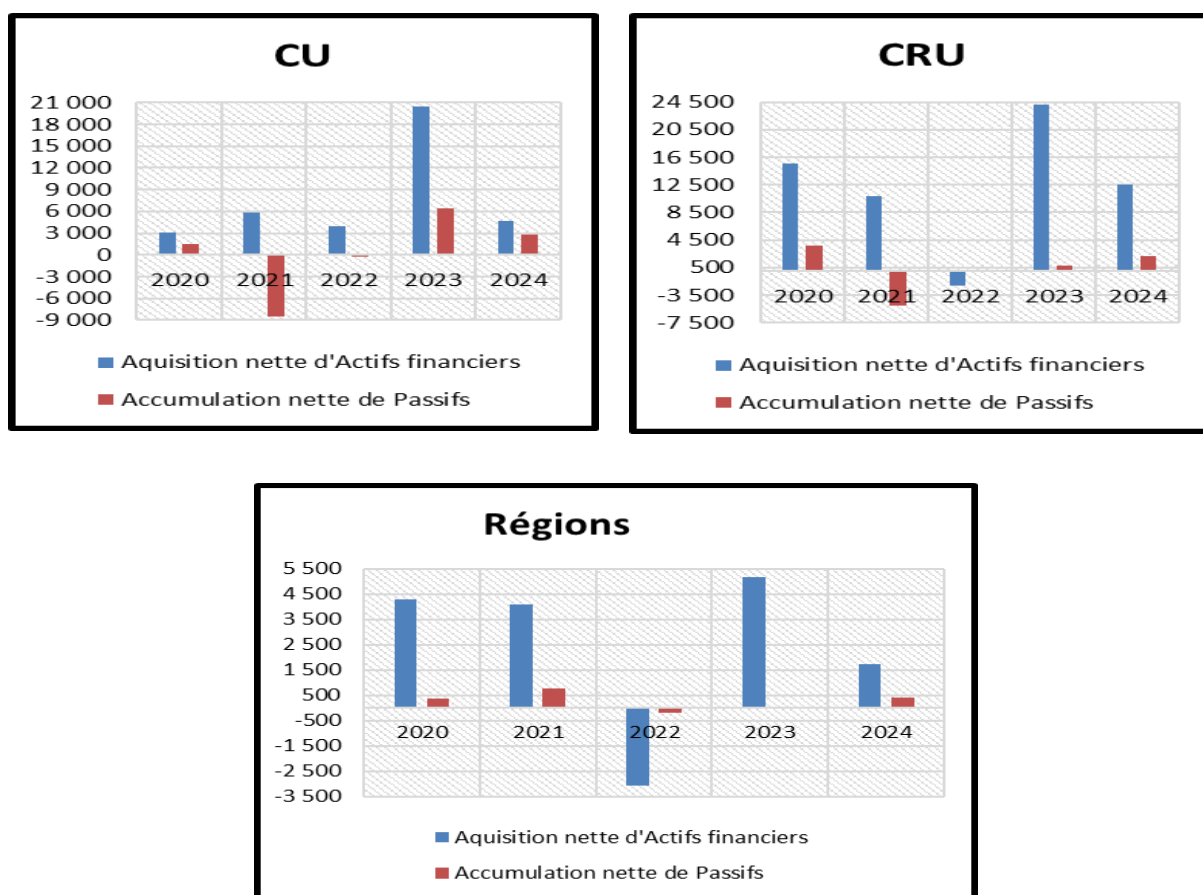
En 2024, les communes urbaines affichent un montant d'acquisitions nettes d'actifs financiers de 4 617,12 millions de FCFA contre 12 577,38 millions de FCFA pour les communes rurales et 1 732,28 millions de FCFA pour les régions.

IV.3.3. Transactions sur actifs financiers et passifs par région administrative

372,24 millions de FCFA et 380,33 millions de FCFA pour les communes rurales contre une accumulation nette de passifs de 269,56 millions de FCFA pour les régions. Toutefois, ces dernières affichent une diminution de passifs de 167,47 millions de FCFA en 2022 et 40,63 millions de FCFA en 2023. Les communes rurales présentent une diminution de passifs de 5 005,82 millions de FCFA en 2021. Les communes urbaines quant à elles, présentent des diminutions de passifs de 8 564,79 millions de FCFA et 217,95 millions de FCFA respectivement en 2021 et 2022.

En 2024, les communes urbaines et les communes rurales connaissent respectivement une accumulation de 2 749,10 millions de FCFA et de 2 166,00 millions de FCFA de leurs passifs.

GRAPHIQUE 51 : TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS PAR TYPE DE COLLECTIVITE (EN MILLIONS DE FCFA)



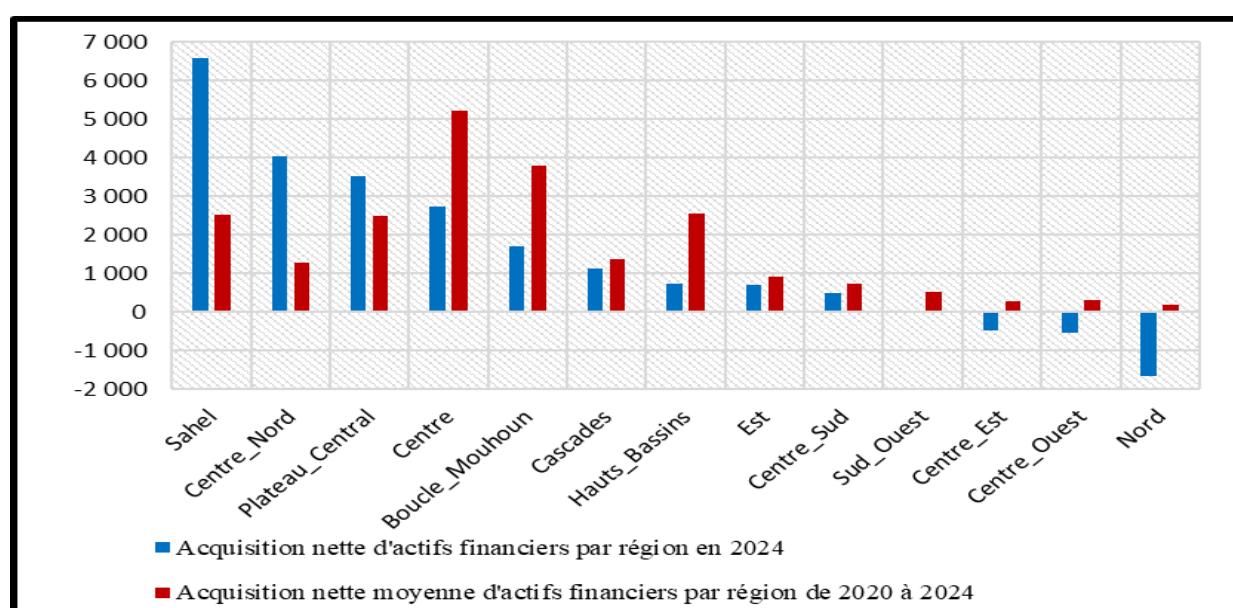
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

En termes d'acquisition nette d'actifs financiers, les régions du Centre et de la Boucle du Mouhoun présentent les niveaux moyens annuels les plus élevés sur la période avec respectivement 5 210,85

millions de FCFA et 3 807,24 millions de FCFA. Les régions du Nord et du Centre-Est enregistrent les niveaux moyens les plus faibles avec respectivement 194,43 millions de FCFA et 280,97 millions de FCFA.

En 2024, les régions du Sahel et du Centre-Nord sont les premières en termes d'acquisition nette d'actifs financiers avec des montants respectifs de 6 585,28 millions de FCFA et 4 020,30 millions de FCFA. Cependant, seules les régions du Sud-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Ouest et du Nord ont enregistré des cessions nettes d'actifs financiers.

GRAPHIQUE 52 : ACQUISITION NETTE DES ACTIFS FINANCIERS DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



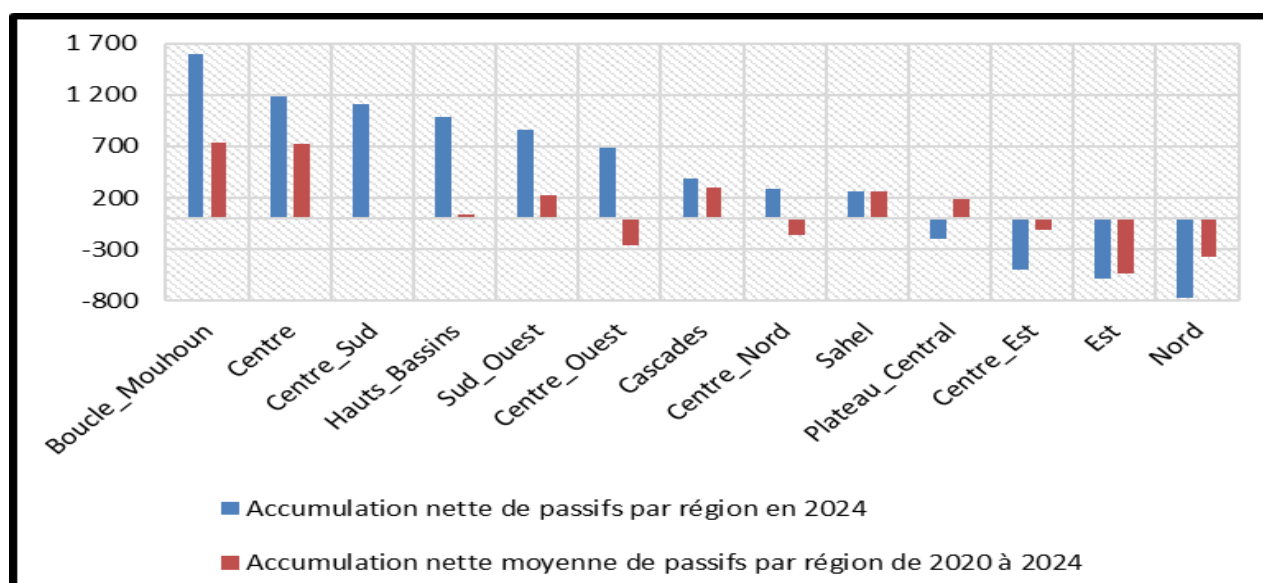
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Au cours de la période sous revue, six régions administratives ont enregistré en moyenne des diminutions de leurs passifs notamment les crédits fournisseurs. Ainsi, les régions de l'Est (-538,30 millions de FCFA) et du Nord (-378,89 millions de FCFA) présentent les plus importantes baisses.

En termes d'accumulation nette de passifs, les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre présentent les niveaux moyens annuels les plus élevés sur la période avec respectivement 737,92 millions de FCFA et 721,94 millions de FCFA.

En 2024, la majorité des régions enregistrent une accumulation de passifs, excepté les régions du Plateau-Central, du Centre-Est, de l'Est et du Nord.

GRAPHIQUE 53 : ACCUMULATION NETTE DE PASSIFS DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Il s'agit d'analyser les soldes caractéristiques du TOF-CT de façon globale, par type de CT et par région administrative. Deux soldes caractéristiques seront analysés à savoir : le solde net de gestion (SNG) et la Capacité/Besoin de financement

Le solde net de gestion des opérations financières qui correspond à la différence entre les recettes et les charges, reflète la variation de la valeur nette issue des transactions. Il s'agit d'une mesure de la viabilité avant la prise en compte de l'investissement net. Il a enregistré une régression

IV.4.1. Soldes caractéristiques de l'ensemble des collectivités territoriales

et -33,90% constatées respectivement en 2022 et en 2024). Le SNG est ressorti positif sur l'ensemble de la période, passant de 89 105,77 millions de FCFA en 2020 à 66 236,18 millions de FCFA en 2024, avec un niveau moyen annuel de 83 239,11 millions de FCFA. Cette situation indique que globalement les recettes des collectivités suffisent à couvrir l'ensemble de leurs charges.

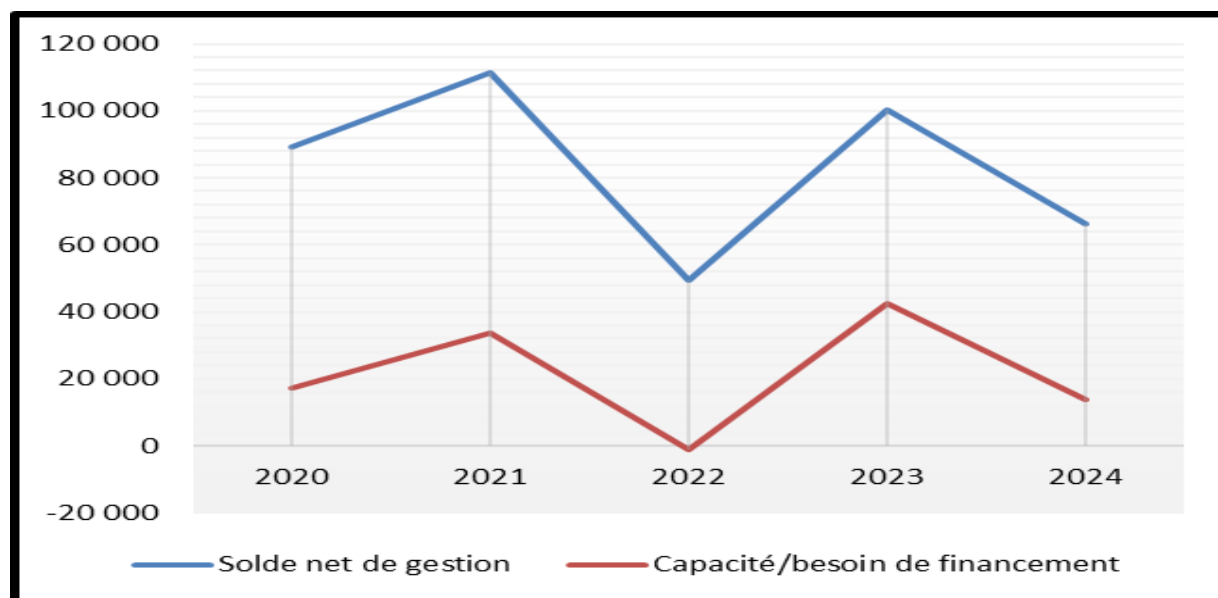
La capacité ou le besoin de financement est un indicateur synthétique de l'apport en ressources financières des CT aux autres sous-secteurs de l'économie. Il peut donc être considéré comme un indicateur de l'impact financier des activités des CT sur le reste des autres sous-secteurs de l'administration publique et des autres secteurs de l'économie.

Excepté l'année 2022, les CT enregistrent une capacité de financement. Ainsi, sur la période sous revue, il est enregistré un niveau annuel moyen de capacité de financement de 21 188,72 millions de FCFA. En 2022, les CT présentent un besoin de financement de 1 055,32 millions de FCFA

qui s'explique par le fait qu'elles n'ont pas bénéficié de transfert des ressources du FMD et de la totalité des ressources de l'ADCT.

En 2024, les CT affichent une diminution de leur capacité de financement de 28 933,95 millions de FCFA pour se solder à 13 613,16 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 54 : EVOLUTION DES SOLDES CARACTERISTIQUES DES TOF-CT



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Sur la période sous revue, les communes rurales enregistrent un solde net de gestion de 50 040,46 millions de FCFA en moyenne par an contre 24 120,13 millions de FCFA pour les communes

IV.4.2. Soldes caractéristiques par type de collectivité territoriales

En 2024, les communes rurales, les communes urbaines et les régions affichent respectivement des niveaux de solde net de gestion de 37 586,83 millions de FCFA, de 19 942,47 millions de FCFA et de 8 706,87 millions de FCFA.

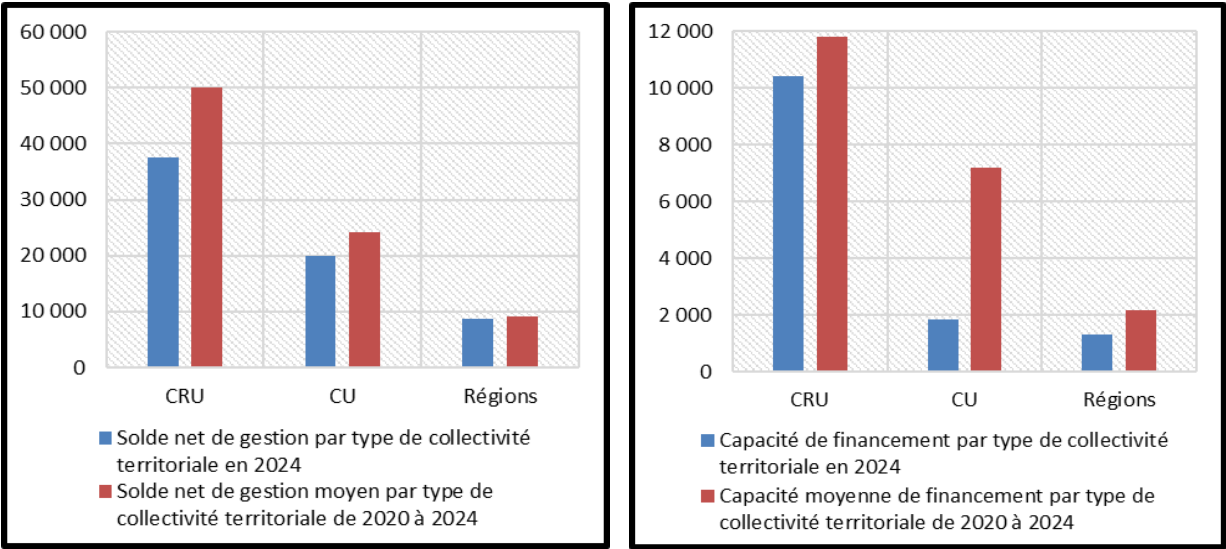
Sur la période 2020 à 2024, les communes urbaines affichent en moyenne annuelle une capacité de financement de 7 202,70 millions de FCFA contre 11 807,73 millions de FCFA pour les communes rurales et 2 178,28 millions de FCFA pour les régions.

Toutefois, en 2022, les communes rurales et les régions affichent respectivement un besoin de financement de 2 311,53 millions de FCFA et de 2 908,56 millions de FCFA.

En 2024, les communes rurales, les communes urbaines et des régions affichent des capacités de financement respectifs de 10 411,38 millions de FCFA, de 1 868,02 millions de FCFA et de 1 333,77 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 55 : SOLDES NETS DE GESTION PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE (EN MILLIONS DE FCFA)

GRAPHIQUE 56 : CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE (EN MILLIONS DE FCFA)

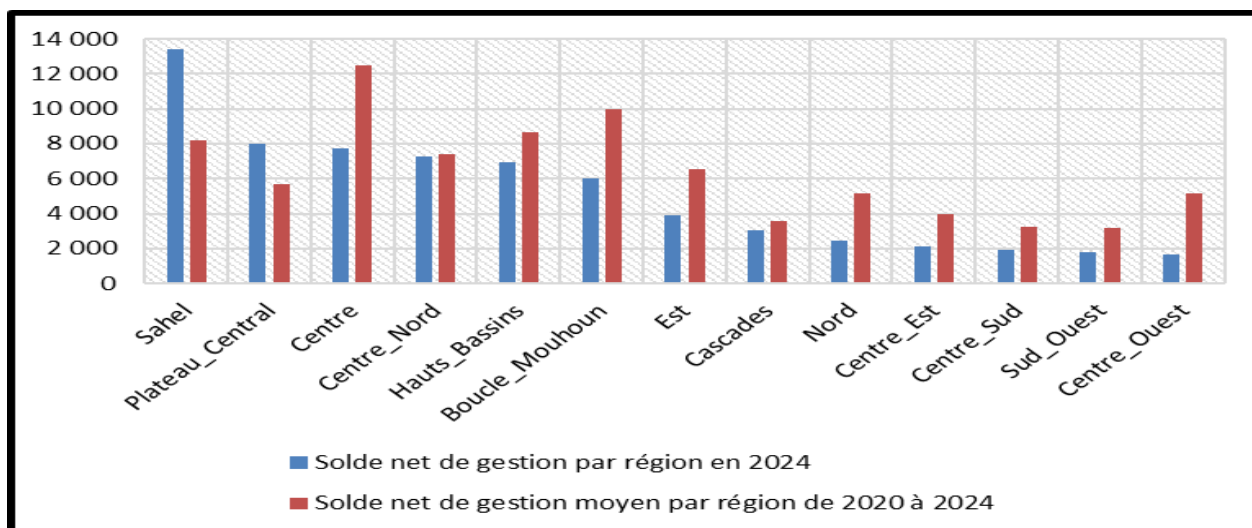


Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Les régions du Centre et de la Boucle du Mouhoun présentent les niveaux annuels moyens les plus élevés avec respectivement 12 505,13 millions de FCFA et 9 984,99 millions de FCFA. Les régions du Sud-Ouest et Centre-Sud enregistrent les niveaux moyens les plus faibles avec respectivement un montant de 3 207,47 millions de FCFA et 3 261,20 millions de FCFA.

En 2024, les régions du Sahel et du Plateau-Central sont les premières en termes de solde net de gestion avec des montants respectifs de 13 414,70 millions de FCFA et de 7 993,28 millions de FCFA. Cependant, affichant des niveaux respectifs de 1 631,48 millions de FCFA et de 1 795,55 millions de FCFA, les régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest enregistrent les soldes nets de gestion les moins élevés.

GRAPHIQUE 57 : SOLDE NET DE GESTION PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)

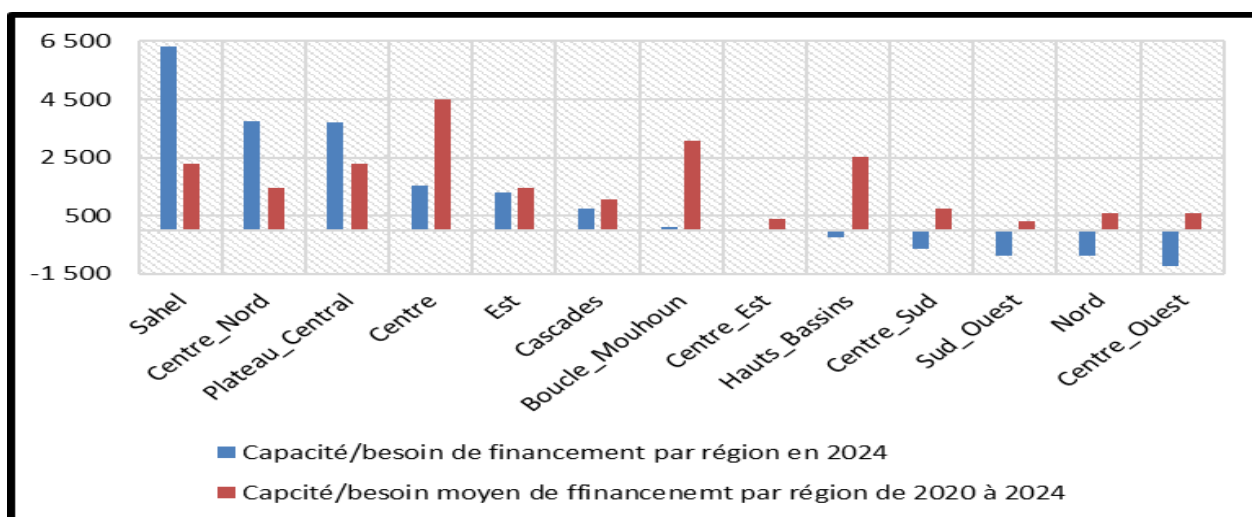


Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Les régions du Centre et de la Boucle du Mouhoun présentent les niveaux annuels moyens les plus élevés en termes de capacité de financement sur la période avec respectivement 4 488,91 millions de FCFA et 3 069,32 millions de FCFA. La région du Sud-Ouest enregistre un niveau moyen de besoin de financement de 309,70 millions de FCFA.

En 2024, les régions du Sahel et du Centre-Nord sont les premières en termes de capacité de financement avec des montants respectifs de 6 320,54 millions de FCFA et 3 735,99 millions de FCFA. Les régions du Nord et du Centre-Ouest enregistrent les plus importants besoins de financement avec respectivement 889,53 millions de FCFA et 1 219,97 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 58 : CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

CHAPITRE V

COMPTE DE PATRIMOINE ET INDICATEURS

Un compte de patrimoine est un état de la valeur des encours d'actifs détenus et de celle des passifs dus par une unité institutionnelle ou un groupe d'unités, à un moment donné¹.

L'analyse du compte de patrimoine porte sur les éléments de l'actif et du passif et de leurs évolutions ainsi que sur quelques indicateurs clés.

V.1. Analyse de l'actif

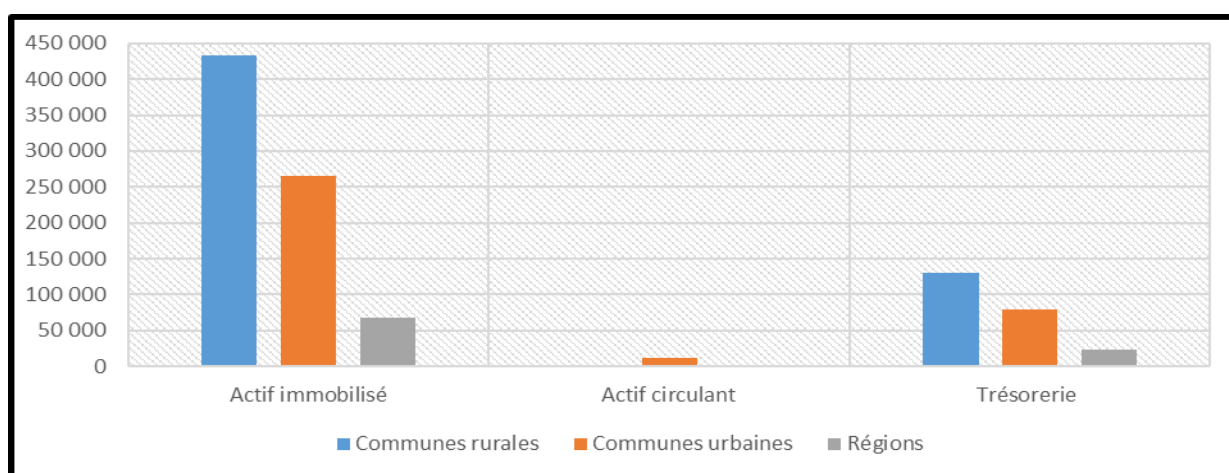
Un actif est un élément identifiable du patrimoine d'une entité ou d'un agent économique (ménage, entreprise, etc.) ayant une valeur économique positive, c'est-à-dire générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont cette entité attend un avantage économique futur. Pour les CT, il est composé¹² :

- ✓ de l'actif immobilisé ;
- ✓ de l'actif circulant ;
- ✓ de la trésorerie.

V.1.1. Analyse globale

Au 31 décembre 2024, l'actif des CT est estimé à 1 012 378,11 millions de FCFA. Sur ce montant global, l'actif immobilisé occupe la plus grande part avec 765 995,96 millions de FCFA, soit une proportion de 75,66%. Il est suivi par la trésorerie avec un montant de 232 972,91 millions de FCFA, soit un taux de 23,01%. L'actif circulant ferme la marche avec un montant de 13 409,24 millions de FCFA, soit un taux de 1,33%.

GRAPHIQUE 59 : STRUCTURATION DE L'ACTIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)



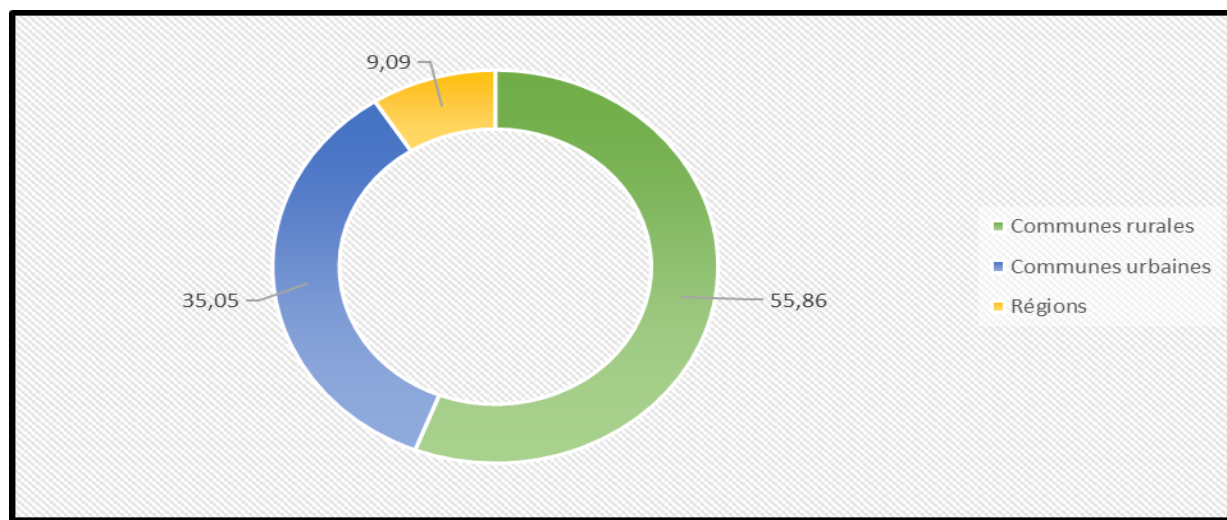
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Les communes rurales détiennent la part la plus importante (55,86%) de l'actif, suivies des communes urbaines (35,05%) au 31 décembre 2024. Toutefois, les communes urbaines sont celles qui détiennent la plus grande part d'actif en moyenne individuelle avec 7 241,46 millions de FCFA

¹² Arrêté n°2021-548/MINEFID/SG/DGTCP/DELFI du 05 octobre 2021 portant définition de la contexture du compte de gestion des CT du Burkina Faso.

suivies des régions avec 7 077,17 millions de FCFA. Chaque commune rurale ne détient que 1 872,66 millions de FCFA d'actif en moyenne.

GRAPHIQUE 60 : REPARTITION DE L'ACTIF PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2024 (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

V.1.2. Analyse des postes de l'actif

Les postes de l'actif sont composés de l'actif immobilisé, de l'actif circulant et de la trésorerie (Tableau 30).

V.1.2.1. Actif immobilisé

Ce poste comprend principalement les charges immobilisées, les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immobilisations financières (

Tableau 31). Il faut noter que la comptabilité matière n'étant pas encore pratiquée dans les CT, l'état des immobilisations n'intègre pas les amortissements ; toute chose qui surestime sa valeur.

Au 31 décembre 2024, les immobilisations corporelles, d'un montant de 742 301,26 millions de FCFA, constituent la plus grande part de l'actif immobilisé avec un taux de 96,91% et tient compte des aménagements de terrains en cours d'un montant de 698,51 millions de FCFA.

Au regard du caractère transitoire des opérations de la rubrique « aménagement de terrains en cours », les receveurs de CT sont invités à assurer régulièrement les transferts de celles-

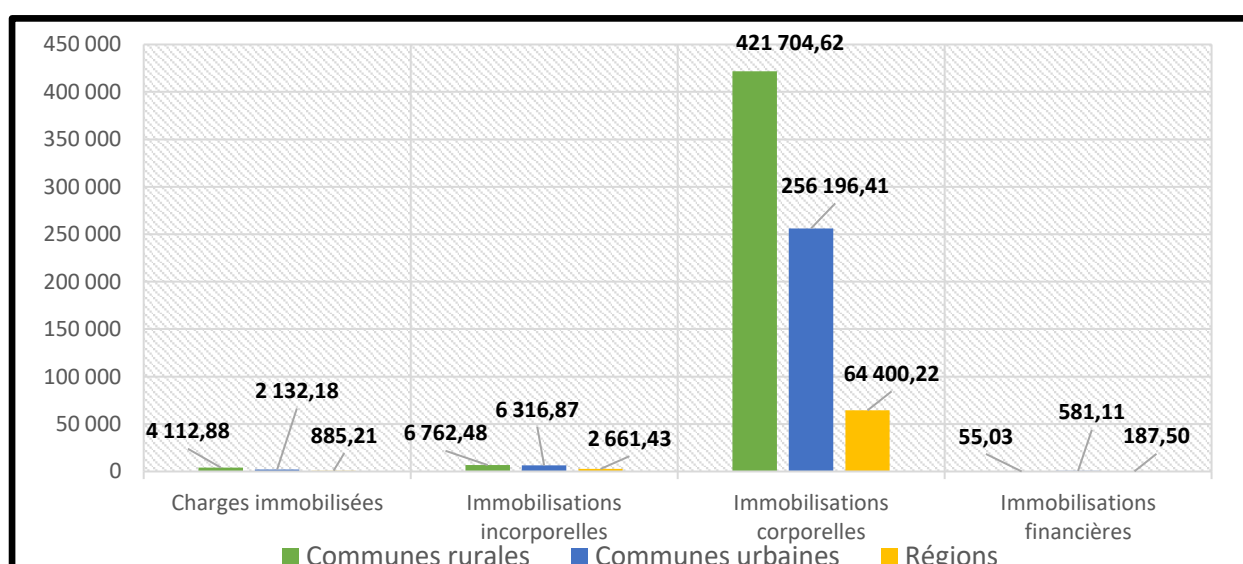
ci dans les comptes d'imputation définitive de la rubrique « infrastructures ». En rappel, selon les dispositions réglementaires et notamment l'instruction n°2021-00003/MINEFID/SG/DGTCP/DELFI du 05 octobre 2021 portant application de la comptabilité du receveur de collectivité territoriale au Burkina Faso, ces transferts doivent être effectués à la fin des travaux au vu des procès-verbaux de réception définitive.

Il sied donc de relire la réglementation dans le sens de faciliter le transfert des opérations du compte « aménagement de terrains en cours » dans les comptes définitifs.

Les immobilisations incorporelles sont composées principalement de « frais de recherches et de développement », de « brevets », de « licences », de « logiciels », de « marques » et de « droit au bail ». Elles s'élèvent à un montant de 15 740,79 millions de FCFA et représentent 2,05% de l'actif immobilisé.

Les charges immobilisées (subventions d'équipement versées ou à verser dans l'ancien plan comptable) et les immobilisations financières (principalement prêts, avances, prises de participations à l'intérieur, dépôts et cautionnement) occupent une proportion très infime dans la rubrique « actif immobilisé » avec respectivement un taux de 0,93% correspondant à un montant de 7 130,27 millions de FCFA et un taux de 0,11% pour un montant de 823,65 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 61 : STRUCTURATION DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31 DECEMBRE 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)



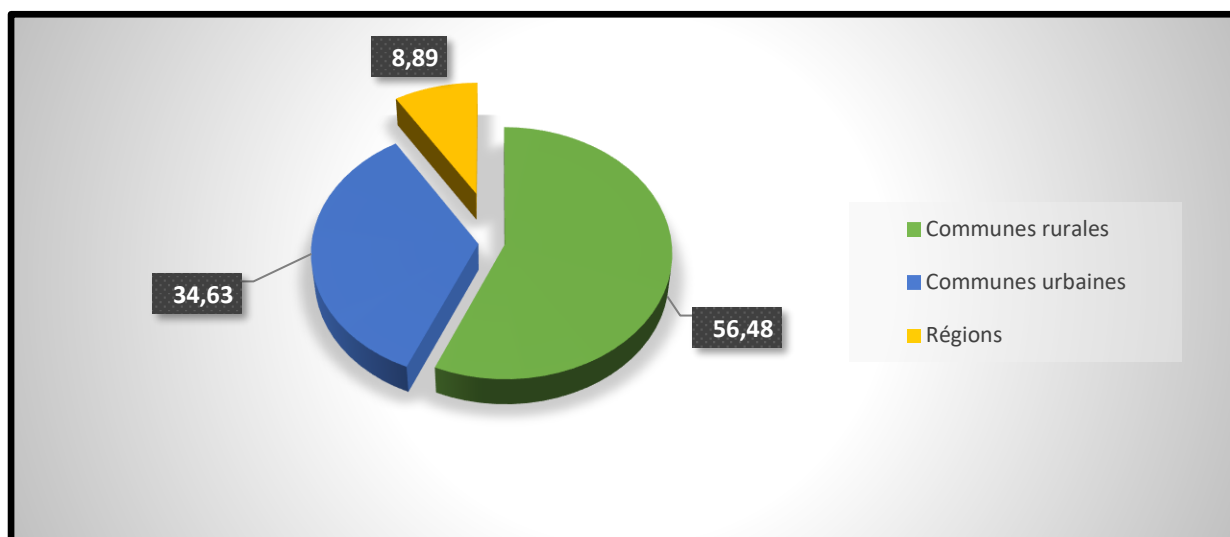
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Pour ce qui est des immobilisations financières, plusieurs CT y ont comptabilisé des opérations. Il s'agit entre autres de :

- ✓ la région du Centre pour un montant de 150,00 millions de FCFA dont 100,00 millions de FCFA au compte 261 (prises de participations à l'intérieur) et 50,00 millions de FCFA au compte 264 (dépôts et cautionnements versés) ;
- ✓ la région du Nord pour un montant de 30,00 millions de FCFA au compte 269 (autres prises de participation), représentant la souscription au capital social de la société d'économie mixte (chambre froide) ;
- ✓ la région du Plateau Central pour un montant de 7,50 millions de FCFA au compte 264 (dépôts et cautionnements versés) pour la souscription à l'acquisition de terrains à la cité des forces vives du 11 décembre 2021 ;
- ✓ la commune de Ouagadougou avec un montant de 455,19 millions de FCFA dont 272,19 millions de FCFA au compte 2712 (avances) et 183,00 millions de FCFA au compte 269 (autres prises de participation) ;
- ✓ la commune de Orodara pour un montant de 18,17 millions de FCFA au compte 2710 (prêts) ;
- ✓ la commune de Pouytenga pour un montant 89,50 millions de FCFA au compte 2710 « prêts » ;
- ✓ la commune de Pobé-Mengao pour un montant 34,50 millions de FCFA au compte 2712 « avances » ;
- ✓ la commune de Titao pour un montant 7,79 millions de FCFA au compte 2711 « créances » ;
- ✓ la commune de Tougan pour un montant 3,00 millions de FCFA au compte 2710 « prêts » ;
- ✓ la commune de Zabré pour un montant 1,93 millions de FCFA au compte 2710 « prêts ».

La répartition de l'actif immobilisé par type de collectivités montre que les communes rurales occupent 56,48%, tandis que les communes urbaines sont à 34,63% et les régions à 8,89%. Toutefois, les communes urbaines détiennent individuellement 5 412,79 millions de FCFA de part d'actif en moyenne, suivies de près par les régions avec 5 241,11 millions de FCFA, puis les communes rurales avec 1 432,57 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 62 : REPARTITION DE L'ACTIF IMMOBILISE PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2024 (EN %)



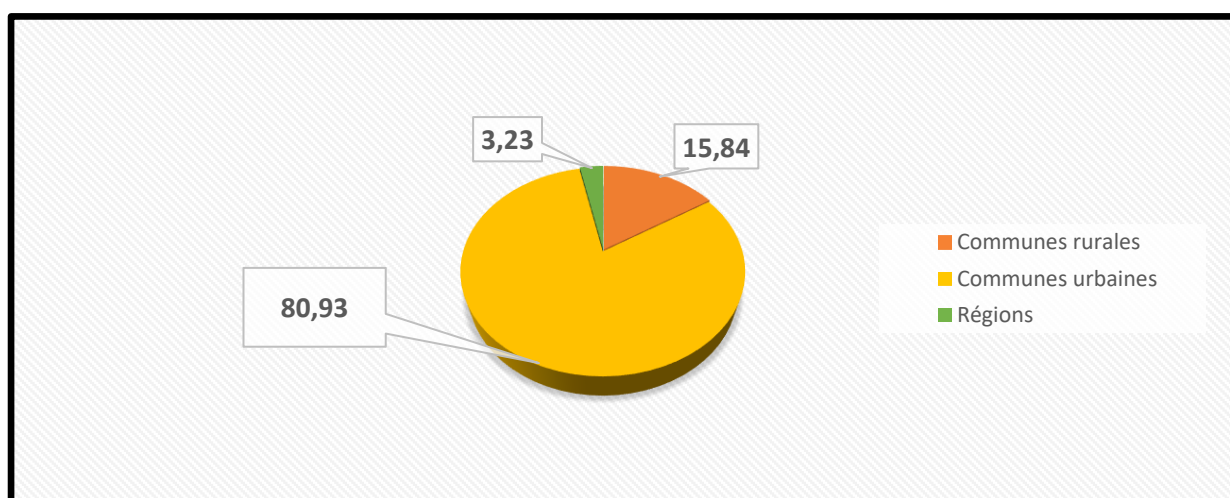
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

V.1.2.2. Actif circulant

Le poste « Actif circulant » comprend principalement les restes à recouvrer sur impôts directs, les restes à recouvrer sur autres titres et les paiements à imputer et à régulariser. Il se chiffre à 13 409,24 millions de FCFA au 31 décembre 2024 contre 12 057,28 millions de FCFA au 31 décembre 2023, soit une hausse de 11,21%. Cette hausse est due à l'augmentation des paiements à imputer et à régulariser qui se chiffrent à 805,37 millions de FCFA au titre de 187 CT.

Les communes urbaines détiennent plus des 4/5 de ce poste avec un montant de 10 851,95 millions de FCFA, soit un taux de 80,93%. Pour ce qui est des communes rurales, leur actif circulant se chiffre à 2 124,52 millions de FCFA, soit un taux de 15,84% tandis que celui des régions affiche un montant de 432,77 millions de FCFA, soit un taux de 3,23%.

GRAPHIQUE 63 : REPARTITION DE L'ACTIF CIRCULANT PAR TYPE DE CT (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Sur un montant total de 10 905,97 millions de FCFA de restes à recouvrer, ceux sur impôts directs d'un montant de 8 351,66 millions de FCFA (dont 98,91% pour la commune de Ouagadougou) occupent la plus grande part de l'actif circulant, soit un taux de 76,58%.

Les restes à recouvrer sur autres titres se chiffrent à 2 554,31 millions de FCFA. Les dépenses à classer et à régulariser s'élèvent à 2 503,27 millions de FCFA.

De l'analyse de l'actif circulant, il sied de prendre des dispositions suivantes :

- ✓ **Au regard de l'importance des restes à recouvrer, les receveurs de CT concernés sont invités à initier les procédures d'apurement des comptes y afférents à travers notamment l'admission en non-valeur des recettes dont le recouvrement est compromis ;**
- ✓ **les receveurs de CT sont appelés à effectuer l'apurement dans les délais règlementaires des comptes des dépenses à classer et à régulariser ;**
- ✓ **Assurer le respect de la réglementation concernant les avances (compte 2712) de plus d'un an qui doivent être consolidées en prêts (compte de prêt 2710) ;**
- ✓ **Assurer l'apurement (recouvrement, admission en non-valeur ou remise gracieuse) des comptes 2710 et 2711.**

V.1.2.3. Trésorerie

Ce poste de l'actif comprend essentiellement les comptes au Trésor. Au 31 décembre 2024, son montant total pour l'ensemble des collectivités est de 232 972,91 millions de FCFA.

La répartition de la trésorerie par type de collectivités montre que les communes rurales détiennent 130 784,07 millions de FCFA, soit un taux de 56,14%. Les communes urbaines sont à un montant de 78 752,79 millions de FCFA, soit un taux de 33,80% et les régions comptabilisent 23 436,05 millions de FCFA, soit un taux de 10,06%.

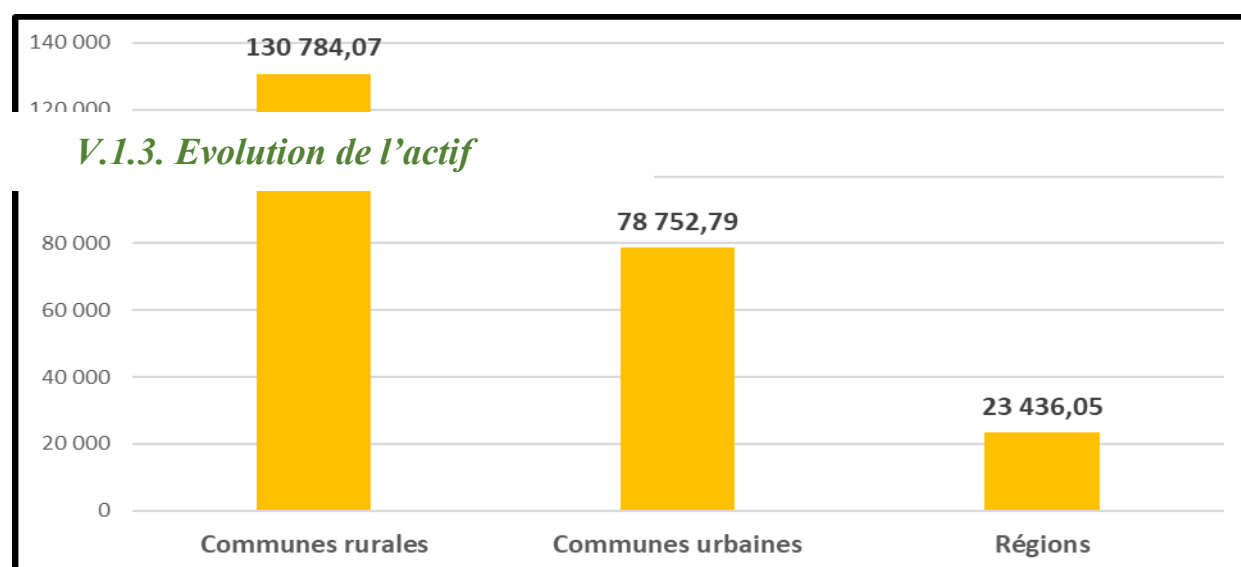
Cependant, les communes rurales affichent en moyenne un montant de 433,06 millions de FCFA, bien en deçà des 1 617,20 millions de FCFA par commune urbaine et 1 802,77 millions de FCFA par région.

Au titre de la trésorerie des communes urbaines, la commune de Ouagadougou détient à elle seule 31 504,34 millions de FCFA, soit 40,00%. Quant à la trésorerie des communes rurales, ce sont celles qui bénéficient conséquemment des ressources du FMD qui l'améliorent. En effet, des communes comme Falagountou, Boudry, Bagassi, Bana, Sabcé et Partiaga détiennent respectivement 6 428,39 millions de FCFA, 5 067,05 millions de FCFA, 4 828,42 millions de FCFA, 4 369,40 millions de FCFA, 4 150,61 millions de FCFA et 3 710,92 millions de FCFA. En

revanche, des communes telles que Tin-Akoff et Lalgaye possèdent une trésorerie respective de 12,64 millions de FCFA et 8,73 millions de FCFA.

Au demeurant, cette trésorerie importante ne traduit pas forcément une bonne santé financière de ces communes. En effet, le faible emploi des ressources s'explique non seulement par le contexte sécuritaire, mais aussi par les difficultés liées à l'exécution de la dépense publique.

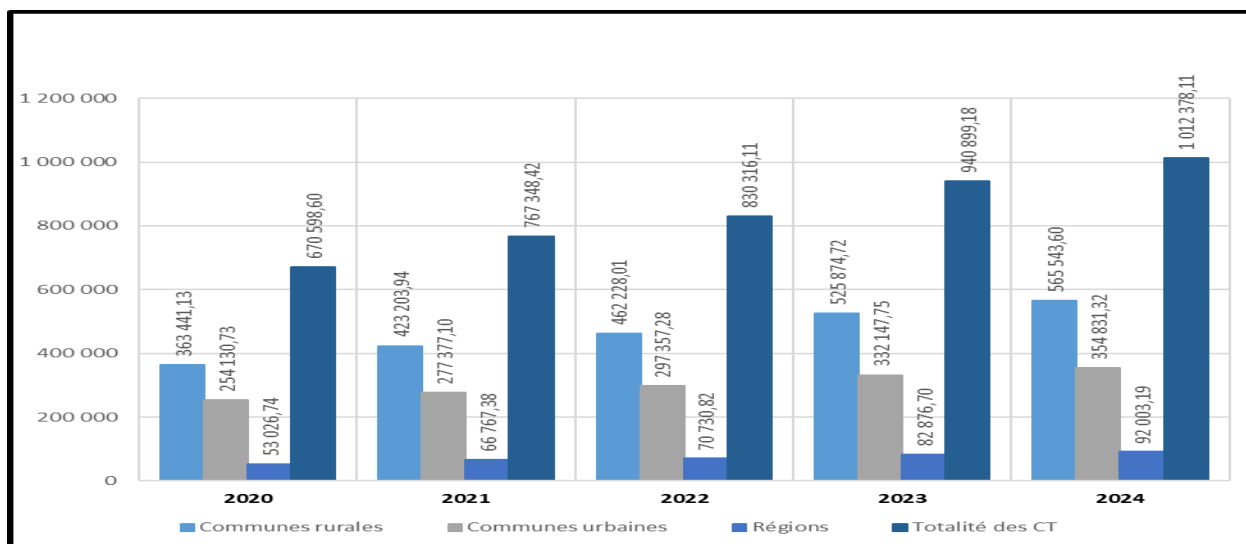
GRAPHIQUE 64 : SITUATION DE LA TRESORERIE-ACTIF PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Le graphique suivant illustre l'évolution de l'actif des CT de 2020 à 2024.

GRAPHIQUE 65 : EVOLUTION DE L'ACTIF DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

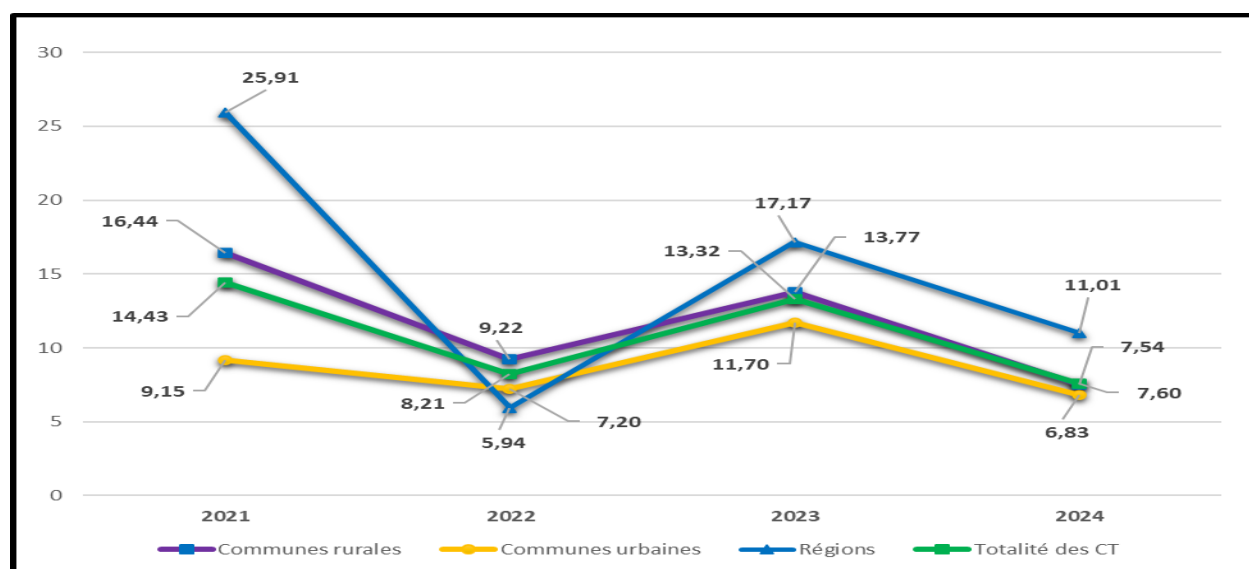


Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

De 2020 à 2024, l'actif est passé d'un montant de 670 598,60 millions de FCFA à 1 012 378,11 millions de FCFA, soit un taux d'accroissement de 50,97%. Le taux de croissance annuel moyen de l'actif de 2020 à 2024 est de 10,85% (TABLEAU 33).

L'analyse du graphique ci-dessous permet de s'appesantir sur l'évolution des taux de progression de l'actif par type de CT.

GRAPHIQUE 66 : EVOLUTION DES TAUX DE PROGRESSION DE L'ACTIF PAR TYPE DE CT (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Pour tous les types de CT, on constate un ralentissement du rythme de progression de l'actif en 2024 par rapport à 2023.

Sur la période, l'évolution de l'actif des CT est imprimée par celle des communes rurales. Le rythme de progression le plus significatif est observé au niveau des régions. De 25,91% en 2021,

il baisse de près de 20 points de pourcentage en 2022 avant de remonter à 17,17% en 2023, enregistrant ainsi la meilleure performance par rapport aux autres types de CT. Cette performance est maintenue en 2024.

V.2.1. Analyse globale

es collectivités territoriales à travers sa structure et son évolution, il convient d'analyser leur passif.

Le passif représente l'ensemble des obligations financières et des dettes envers des tiers d'une entité ainsi que ses ressources internes qui ont servi à financer son actif. Pour les CT, il est composé des :

- ✓ capitaux permanents (dotations, subventions, dons et legs en capital, réserves, report à nouveau, résultat de l'exercice et dons projets et legs) ;
- ✓ provisions pour risques et charges (elles ne sont pas pratiquées par les CT pour l'instant) ;
- ✓ dettes (emprunts, dettes et assimilées, dettes liées aux comptes rattachés, dettes fournisseurs, etc.) ;
- ✓ crédits de trésorerie (avances de trésorerie reçues de l'Etat, avances de trésorerie reçues d'autres CT et avances de trésorerie reçues d'institutions financières et autres avances de trésorerie).

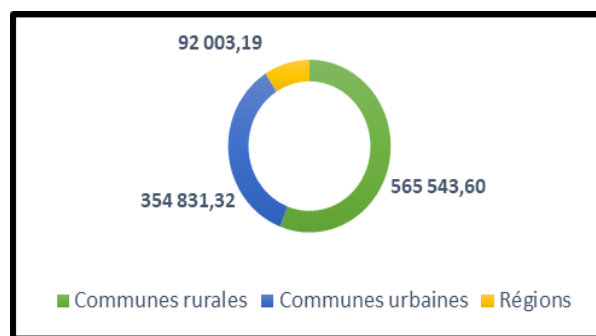
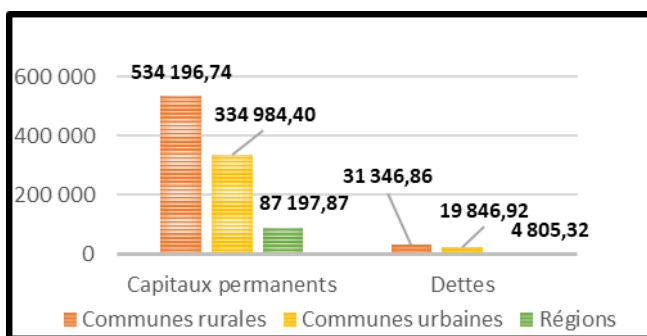
Au 31 décembre 2024, le passif pour l'ensemble des CT, essentiellement composé des capitaux permanents et des dettes, est estimé à 1 012 378,11 millions de FCFA. Sur ce montant global, les capitaux permanents occupent la plus grande part avec 956 379,02 millions de FCFA, soit un taux de 94,47%. Quant aux dettes, leur montant s'élève à 55 999,09 millions de FCFA, soit 5,53%.

Les communes rurales ont le passif le plus élevé avec un montant de 565 543,60 millions de FCFA (55,86%). Elles sont suivies par les communes urbaines avec un montant de 354 831,32 millions de FCFA (35,05%). Les régions possèdent le passif le moins élevé avec 92 003,19 millions de FCFA (9,09%).

en moyenne que 1 872,66 millions de FCFA, tandis que la moyenne par commune urbaine est de 7 241,46 millions de FCFA et de 7 077,17 millions de FCFA par région.

GRAPHIQUE 67 : STRUCTURATION DU PASSIF PAR TYPE DE COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)

GRAPHIQUE 68 : REPARTITION DU PASSIF PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

V.2.2. Analyse des postes du Passif

Les principaux postes du passif sont les capitaux permanents et les dettes.

V.2.2.1 Capitaux permanents

Les capitaux permanents sont constitués de dotations, subventions, dons et legs en capital, de réserves, de report à nouveau, de résultat de l'exercice et des dons projets et legs (

TABLEAU 35).

Les « dotations, subventions, dons et legs en capital » constituent la plus forte proportion des capitaux permanents avec 68,37%, soit un montant de 653 849,89 millions de FCFA. Elles représentent le cumul des divers appuis externes aux CT tels que la dotation globale d'équipement, les ressources du FMD, les ressources de l'ADCT, les dotations liées aux compétences transférées et les diverses subventions d'équipements reçues. Ces dotations proviennent de l'Etat directement ou à travers les instruments de financement décentralisé et des partenaires financiers nationaux et internationaux. Cette forte proportion traduit la forte dépendance des CT vis-à-vis de ces appuis.

Quant aux réserves, d'un montant de 241 061,43 millions de FCFA, elles représentent 25,21% de la masse des capitaux permanents. Elles sont constituées essentiellement de prélèvements sur les recettes propres et représentent l'effort réel des CT à s'autofinancer.

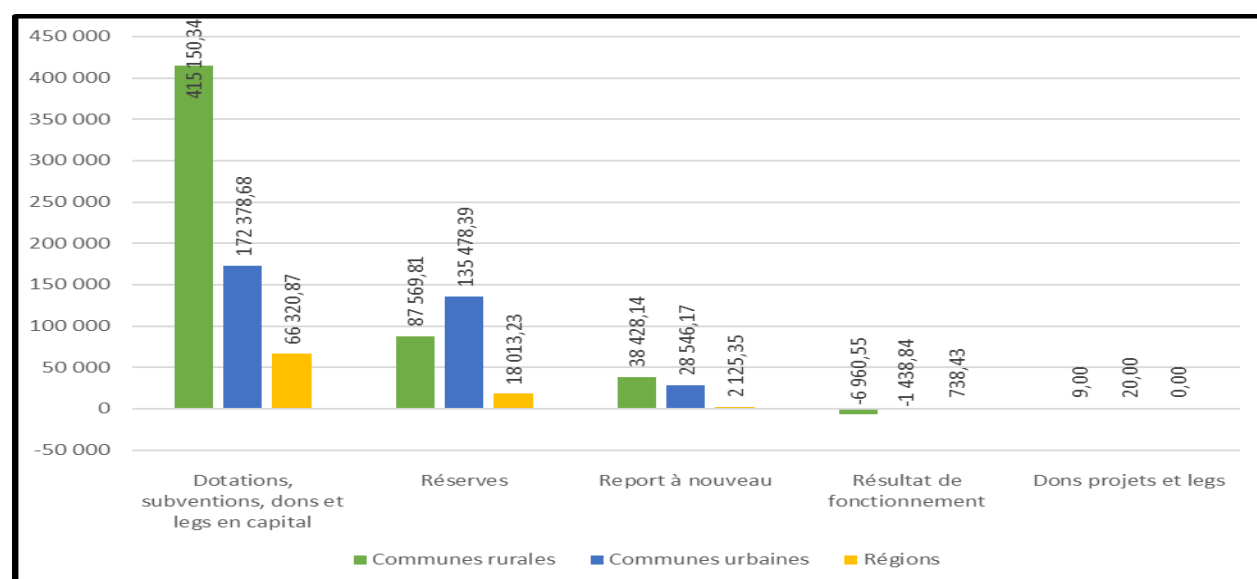
Le report à nouveau qui correspond aux montants cumulés des résultats de fonctionnement des années antérieures, se chiffre à 69 099,66 millions de FCFA, soit 7,23% de la masse des capitaux permanents.

Globalement, les CT enregistrent en 2024 un déficit de fonctionnement de l'ordre de 7 660,97 millions de FCFA dû principalement au non-transfert de la TPP, de la taxe superficielle et de la TVM. Ce résultat, additionné au report à nouveau, donne des résultats cumulés de 61 438,69

millions de FCFA qui représentent 6,42% des capitaux permanents. Pour une entreprise privée, un excédent de cet ordre pourrait refléter une très bonne santé financière, mais dans le cadre des CT où la satisfaction de l'intérêt public se substitue à la recherche du profit, il traduit diverses difficultés liées à la budgétisation et à l'absorption des crédits. Ces difficultés résultent notamment des points suivants :

- ✓ les débloques tardifs des appuis financiers de l'Etat ;
- ✓ la non-maîtrise des procédures de la dépense publique par les acteurs des CT ;
- ✓ la défaillance des entreprises dans l'exécution des marchés ;
- ✓ la relative sincérité des prévisions budgétaires ;
- ✓ les problèmes d'admission en non-valeur (cas de la commune de Ouagadougou).

GRAPHIQUE 69 : STRUCTURATION DES CAPITAUX PERMANENTS AU 31 DECEMBRE 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)

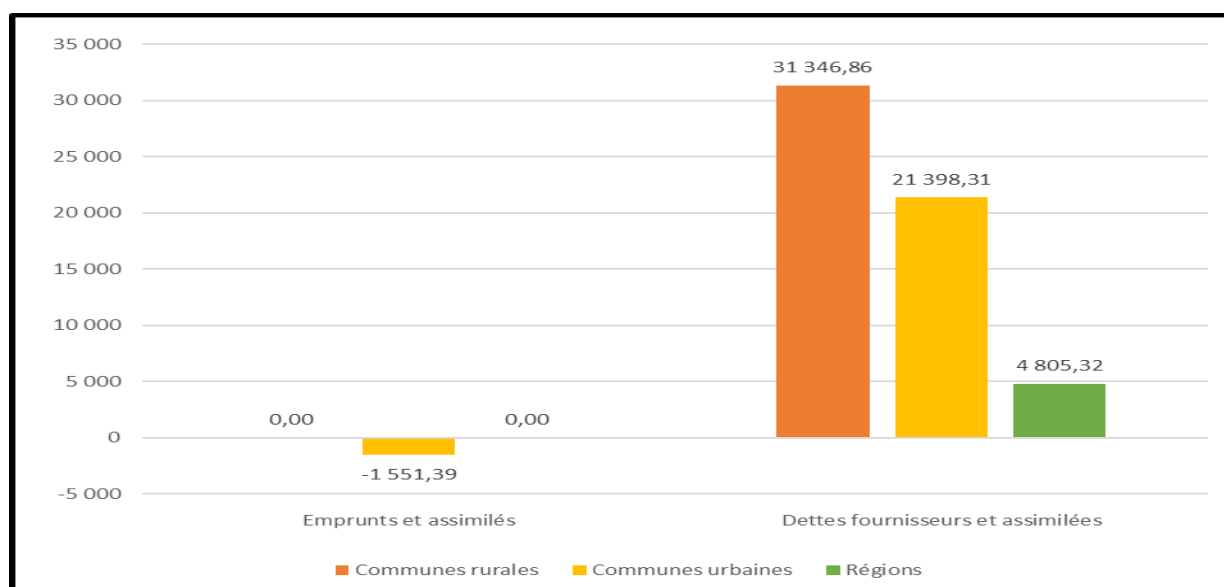


Source : DGTCP/DSOF/ Base de données des CT, septembre 2025

V.2.2.2 Dettes

Les dettes se composent essentiellement des emprunts, des dettes et assimilées, des dettes liées aux comptes rattachés et des dettes fournisseurs.

GRAPHIQUE 70 : STRUCTURATION DES DETTES AU 31 DECEMBRE 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

D'un montant global de 55 999,10 millions de FCFA, les dettes représentent ce que les CT doivent aux tiers.

Les emprunts et dettes à court, moyen et long termes cumulent un encours réel de 1 155,87 millions de FCFA constitué de 884,37 millions de FCFA pour la commune de Ouagadougou, de 265,31 millions de FCFA pour la commune de Bobo Dioulasso, de 5,45 millions de FCFA pour la commune de Garango et de 0,73 millions de FCFA pour la commune de Pama. Toutefois, la commune de Ouagadougou n'ayant pas comptabilisé, contrairement aux remboursements, la recette initiale d'emprunt du prêt rétrocédé pour le financement du programme de développement urbain 2 accordé par la Banque mondiale d'un montant de 2 546,45 millions de FCFA, il se dégage un solde créditeur négatif de 1 551,39 millions de FCFA.

Les emprunts et dettes à court, moyen et long termes représentent une très faible proportion des dettes. Cela signifie que les CT recourent très peu à l'emprunt.

Des mesures peuvent ainsi être prises dans le sens d'accroître l'autonomie financière des collectivités territoriales qui est une condition sine qua non pour le recours à l'emprunt. Il s'agira par exemple de :

- ✓ étendre la fiscalité partagée à d'autres types d'impôts (TVA, IUTS, etc.) en faveur des CT, c'est-à-dire soumettre d'autres natures d'impôts à répartition entre l'Etat et les CT ;
- ✓ améliorer les clés de répartition des recettes de la fiscalité partagée au profit des CT ;
- ✓ mettre en place des actions visant à maximiser le recouvrement (sensibilisation au civisme fiscal, mise en place d'un fichier du contribuable, etc.) ;

- ✓ réaliser et rendre fonctionnel les infrastructures marchandes ;
- ✓ prendre des mesures pour faciliter le recours par les CT aux PPP en vue du financement des investissements à forte valeur ajoutée ;
- ✓ permettre le recours aux financements innovants (diaspora bonds, fonds verts climat, financements participatifs) ;
- ✓ opérationnaliser le guichet prêt de l'ADCT.

Cependant, les dettes fournisseurs (fournisseurs et comptes rattachés, créiteurs divers, comptes d'attente, recettes à classer et à régulariser, etc.), avec un montant de 57 550,49 millions de FCFA, constituent la majeure partie de la dette des CT. Ce stock important d'ordonnances/mandats

V.2.3. Evolution du passif

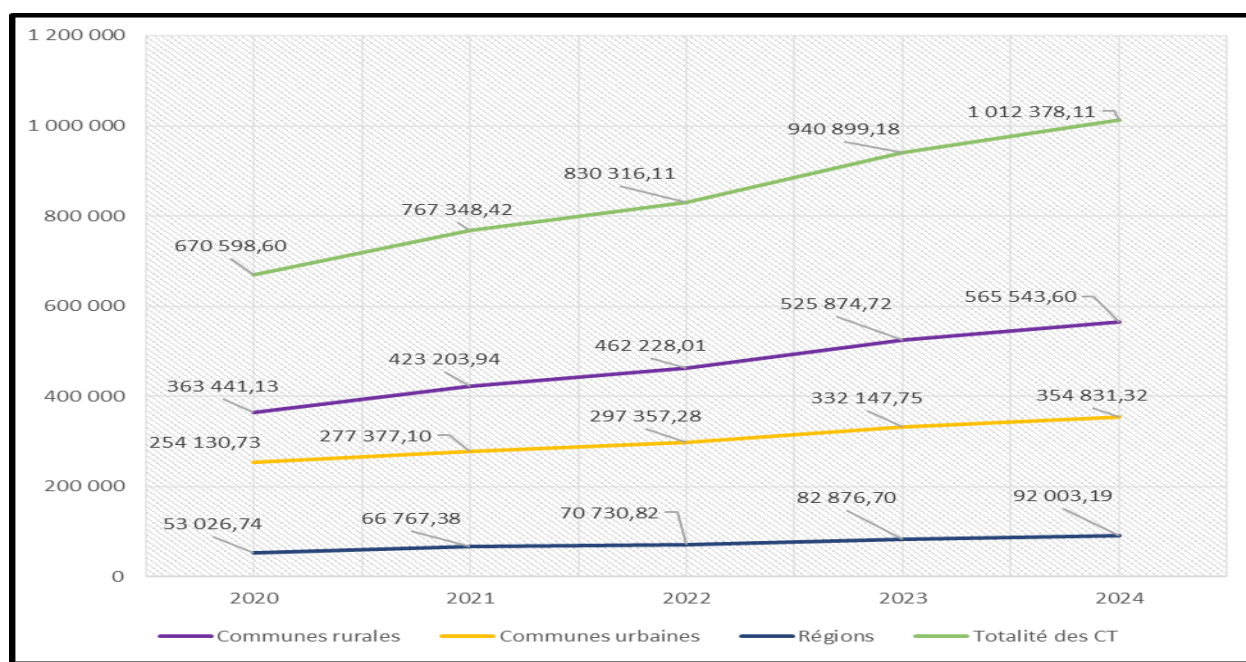
paie de l'Etat de 2022 à 2024. Aussi, un portefeuille conséquent de retenues de garantie (6 175,37 millions de FCFA) est constaté, probablement dû à la non-application de la déchéance quadriennale. Quant aux pénalités de retard non reversées dans le budget au 31 décembre 2024, elles s'élèvent à 324,54 millions de FCFA.

Afin d'apurer les comptes de retenue de garantie (4014 et 4024), il convient d'appliquer l'instruction 2011-0740/MEF/SG/DGTCP/DELF du 18 mars 2011 portant comptabilisation des retenues de garantie des CT en appliquant la déchéance quadriennale si l'attributaire du marché n'a pas fait valoir ses droits.

De même, il convient de systématiser le reversement des pénalités de retard dans le budget de la CT à chaque fin d'exercice.

Le graphique ci-après donne l'évolution du passif des CT de 2020 à 2024.

GRAPHIQUE 71 : EVOLUTION DU PASSIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)



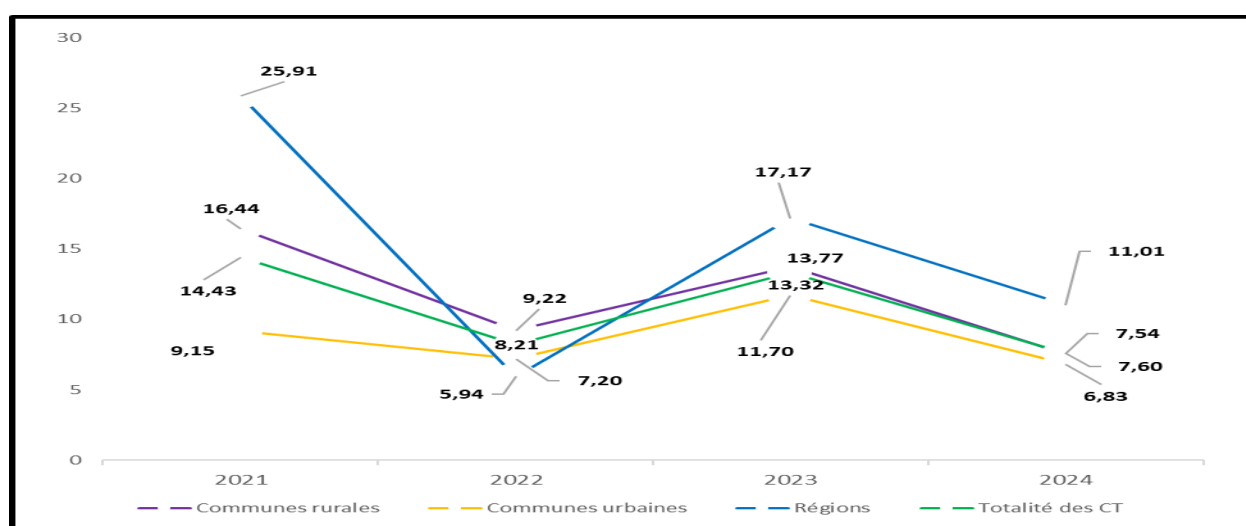
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

De 2020 à 2024, le passif est passé d'un montant de 670 598,60 millions de FCFA à 1 012 378,11

croissance annuel moyen du passif de 2020 à 2024 est de 10,85%.

L'analyse du graphique ci-dessous permet de donner un aperçu de l'évolution du taux de progression du passif par type de CT.

GRAPHIQUE 72 : EVOLUTION DU TAUX DE PROGRESSION DU PASSIF PAR TYPES DE CT



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Sur la période, l'évolution du passif des CT est imprimée par celle des communes rurales à l'image de celle de l'actif.

Trois indicateurs budgétaires et deux indicateurs d'activités clés sont abordés.

L'épargne budgétaire, la marge brute et l'effort d'autofinancement sont les indicateurs budgétaires qui sont analysés.

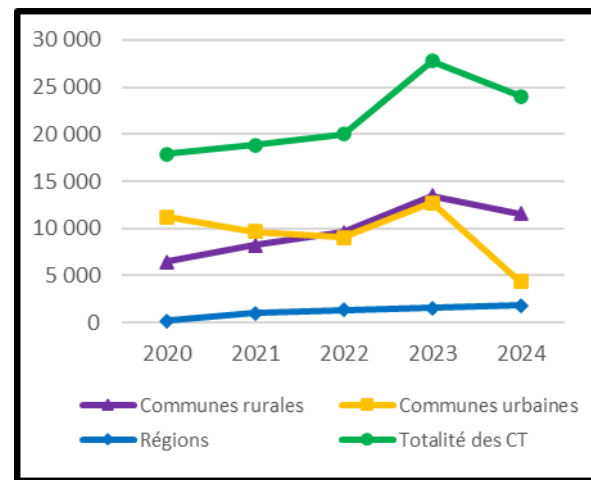
V.3.1.1 Epargne budgétaire

L'épargne budgétaire (EB) traduit la capacité de la CT à investir sur ressources propres. Son amélioration est déterminante pour renforcer la capacité d'autofinancement de la CT. Elle correspond aux ressources propres d'investissement qui comprennent entre autres le prélèvement obligatoire sur les ressources propres de fonctionnement et la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement. En effet, la réglementation fait obligation aux CT de dégager une épargne minimale de 20% sur leurs ressources propres de fonctionnement et d'affecter l'excédent ordinaire capitalisé prioritairement à l'investissement.

Sur les cinq dernières années, le prélèvement total au titre de l'épargne des CT se chiffre à un montant de 94 956,38 millions de FCFA sur des ressources propres cumulées de 315 304,84 millions de FCFA, soit un taux de prélèvement de 30,12% (TABLEAU 25).

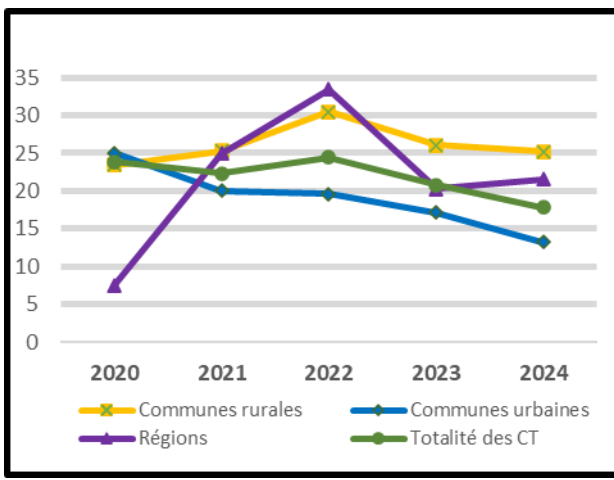
V.3.1. Indicateurs budgétaires

GRAPHIQUE 73 : EVOLUTION DE L'EPARGNE BUDGETAIRE PAR TYPE DE CT



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

GRAPHIQUE 74 : EVOLUTION DU TAUX DE PRELEVEMENT PAR TYPES DE CT (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

L'épargne budgétaire globale des CT, imprimée par la dynamique de celle des communes rurales sur toute la période, connaît un taux de progression global de 34,28% et un taux d'accroissement annuel moyen de 7,65%. Cette performance résulte principalement d'un pic du taux de progression de 38,66% en 2023 (27 750,68 millions de FCFA) et d'une chute à -13,52% en 2024 (23 998,76 millions de FCFA). En effet, les CT n'ayant pas bénéficié de la TVM, de la taxe superficielle et de la TPP en 2024, cela a fortement influé sur le niveau du prélèvement et par conséquent sur celui de l'EB. Toutefois, le niveau de l'EB globale en 2024 reste supérieur à celui des années 2020 à 2022.

L'EB des régions connaît une progression constante au cours de la période, tandis que celle des communes urbaines a une évolution erratique. Ainsi, elle décroît de 2020 à 2022 et connaît un pic en 2023 à 12 712,84 millions de FCFA avant d'atteindre son niveau le plus bas en 2024 à 4 338,90 millions de FCFA.

L'EB est en grande partie financée par le prélèvement sur ressources propres, mais leur fluctuation au gré des années n'est pas similaire. En effet, le taux de prélèvement évolue en dents de scie de 2020 à 2023 avant d'atteindre son niveau le plus bas en 2024. Ainsi, s'il ressort globalement un respect du seuil minimum de prélèvement de 20% pour l'ensemble des types de CT sur toute la période (21,80%), l'année 2024, quant à elle, enregistre un taux de prélèvement (17,86%) en deçà du seuil minimum.

Au cours de la période, l'épargne constituée sur les ressources propres des communes rurales affiche un niveau satisfaisant (26,17%). Au fil des ans, le taux de prélèvement est supérieur au minimum réglementaire. Il croît jusqu'en 2022 où il atteint 30,48% et décroît pour se situer à 25,22% en 2024. Cela traduit leur propension à financer leurs investissements à partir de leurs ressources propres.

Au niveau des communes urbaines, le taux de prélèvement global s'affiche à 18,88% avec un pic en 2020 de 25,05%. Il décroît ensuite année après année pour atteindre 13,22% en 2024. Depuis 2022, le seuil minimum de prélèvement n'est plus respecté.

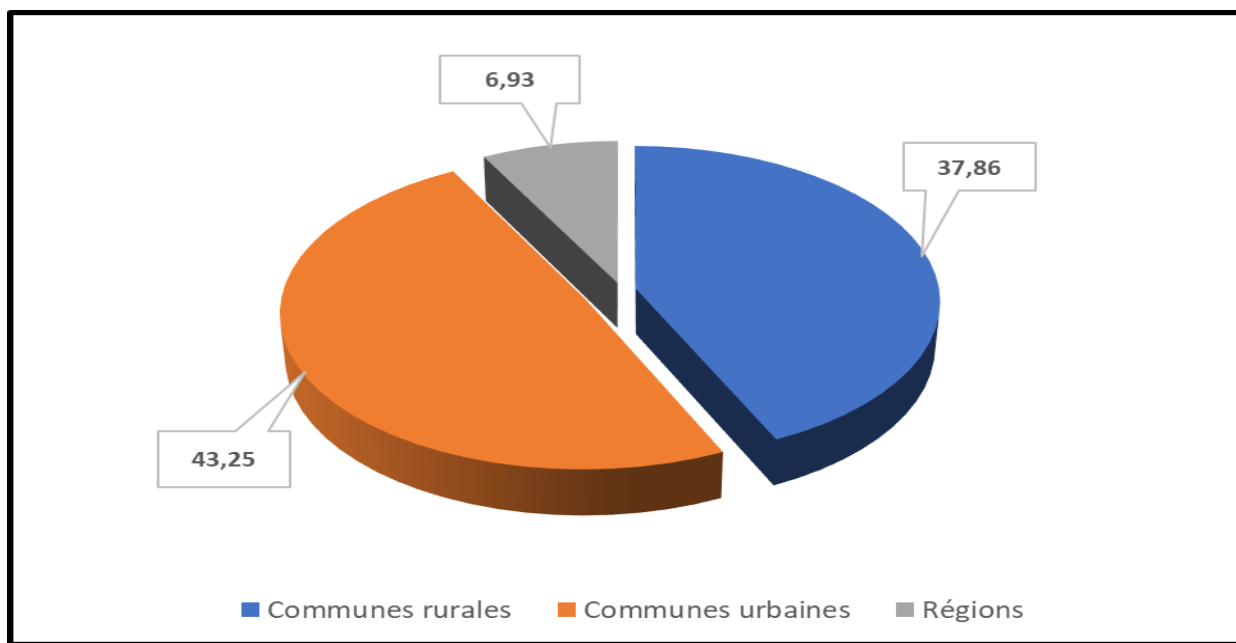
Le prélèvement des régions connaît une meilleure fortune que celle des communes urbaines avec un taux de prélèvement global de 22,59% malgré le taux de prélèvement le plus bas de toute la série (7,52%) en 2020, bien en deçà du taux référentiel. Cette baisse drastique s'explique par la mesure qui dispensait les CT de l'obligation du prélèvement obligatoire dans le but de mitiger les

effets de la covid-19¹³. Si les communes urbaines et rurales, dans leur majorité, n'ont pas usé de cette dispense, ce n'est toutefois pas le cas des régions dont certaines n'ont effectué aucun prélèvement. C'est l'exemple de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Ouest, de l'Est et des Hauts-Bassins.

L'effort d'auto-investissement constaté de façon générale peut dissimuler d'autres réalités dont le prélèvement systématique à hauteur de la prévision sans tenir compte du niveau de réalisation effective des ressources propres dont on sait qu'elles pâtiennent de la situation sanitaire et sécuritaire. De même, l'obligation faite aux CT d'affecter leur excédent de fonctionnement prioritairement à l'investissement contribue à une amélioration du taux de prélèvement. Cela est d'autant plus perceptible pour les communes rurales bénéficiant d'importantes recettes provenant de l'activité minière (transferts de taxe superficielle, patente, taxe foncière des sociétés) et dégagant des résultats de fonctionnement assez considérables.

GRAPHIQUE 75 : POIDS DES TYPES DE CT DANS LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE BUDGÉTAIRE

¹³ Confer circulaire conjointe N°2020-1082/MINEFID/MATDC du 29 avril 2020 relative aux mesures de rationalisation de la gestion budgétaire 2020 des CT face au COVID-19.



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

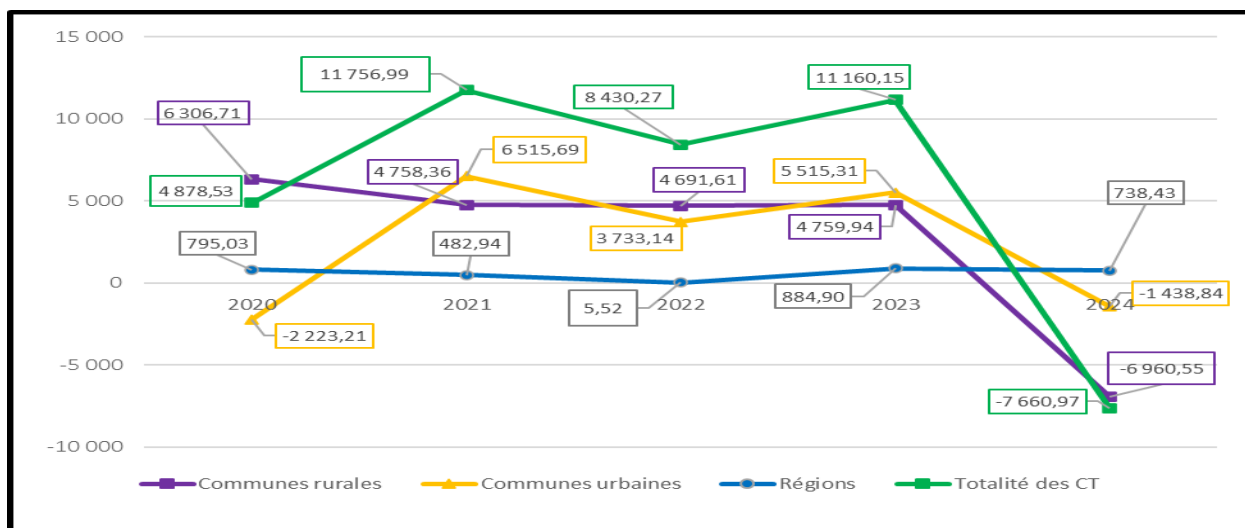
De l'analyse par type de CT, il ressort que les communes urbaines détiennent la part importante de l'EB (49,10%), en lien avec la consistance de leurs budgets. Elles sont suivies des communes rurales avec une part de 44,42% attribuable à leur nombre.

V.3.1.2 Marge brute

La marge brute (MB) correspond au résultat net de fonctionnement dégagé par le compte de gestion de l'année courante. Elle permet de savoir si le train de vie de la collectivité territoriale suit le rythme de progression de ses ressources définitives. Si la MB croît d'année en année, cela signifie que les recettes progressent plus vite que les dépenses. Au contraire, sa dégradation traduit que la collectivité territoriale ne maîtrise pas son train de vie.

$$MB = \text{Recettes de fonctionnement} - \text{Dépenses de fonctionnement}$$

GRAPHIQUE 76 : PROGRESSION DE LA MARGE BRUTE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

La progression globale de MB en dents de scie est imprimée par celle des communes urbaines. La MB est ressortie positive au cours de la période sous revue (28 564,99 millions de FCFA) et traduit une importance des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement.

En 2020, la MB des communes rurales est supérieure à la MB globale du fait de la MB négative des communes urbaines et en raison de la faible évolution de la MB des régions. Ainsi, la seule commune de Ouagadougou enregistre un déficit de 3 173,31 millions de FCFA.

La faible valeur de la MB de 2020 pourrait se justifier par la crise sanitaire liée à la covid-19, du fait :

- ✓ des dépenses exceptionnelles engendrées par les mesures de mitigation des effets de la maladie ;
- ✓ du ralentissement de l'activité économique induit par la fermeture des marchés et yaars, les exemptions fiscales temporaires accordées par le gouvernement, la fermeture des frontières, les interdictions de rassemblement, etc ;
- ✓ de la suspension des activités de recouvrement.

De même, la crise sécuritaire impacte négativement les performances de mobilisation des recettes pendant que les dépenses s'accroissent. En effet, le tissu économique des zones à fort défi sécuritaire s'est considérablement dégradé et les acteurs du recouvrement n'ont plus la possibilité d'y accéder.

La MB globale progresse de 140,99% en 2021 grâce à l'amélioration de la MB des communes urbaines qui passe de -2 223,21 millions de FCFA à 6 515,69 millions de FCFA. La commune de Ouagadougou à elle seule a engrangé une marge de 3 996,52 millions de FCFA, soit presque la moitié (45,73%) de la MB des communes urbaines. Cette bonne santé financière globale dissimule

néanmoins une régression de la MB des communes rurales et des régions. La progression de la MB résulte d'une hausse des recettes de fonctionnement de 6 589,99 millions de FCFA et d'une baisse des dépenses de fonctionnement de 288,47 millions de FCFA par rapport à 2020.

En 2022, la MB se contracte à 8 430,27 millions de FCFA par rapport à 2021, soit une baisse de 8,30%. Ainsi, la MB des régions baisse de 98,86%, celle des communes urbaines de 42,71% et celle des communes rurales de 1,40%.

Après une hausse en 2023 de la MB de 32,38% imputable à tous les types de CT, l'année 2024 connaît une forte décroissance, induisant une MB négative (-7 660,97 millions de FCFA) et traduisant un train de vie des CT en déphasage avec leurs ressources de fonctionnement. Cela s'explique par le non-transfert effectif de la TVM, de la taxe superficielle et de la TPP pourtant budgétisées en recettes, les CT ayant exécuté les dépenses y afférentes en lien avec le principe de l'équilibre budgétaire et de la règle de non-affectation.

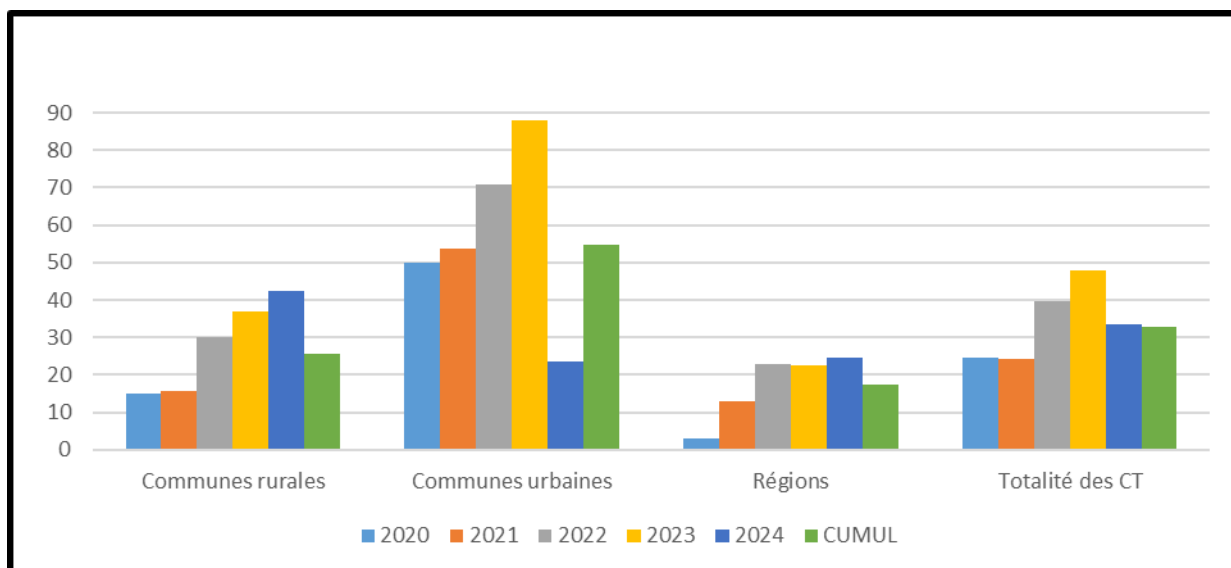
Toutefois, il sied de faire remarquer que même une bonne progression de la MB peut dissimuler des difficultés que rencontrent certaines collectivités à exécuter efficacement leurs crédits budgétaires. Elle peut aussi s'expliquer par la non-maîtrise des prévisions des recettes (sous-estimation) ; laquelle entraîne de facto une mauvaise programmation des dépenses en vertu du principe de l'équilibre budgétaire.

V.3.1.3 Effort d'Autofinancement

Il permet de mesurer la part des investissements financés par les excédents des recettes de fonctionnement. Dans le cadre de ce rapport, la capacité d'autofinancement s'entend non seulement du prélèvement sur recettes propres, mais aussi de l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

	Capacité d'Autofinancement	
Effort d'Autofinancement =		x100
	Investissements	

GRAPHIQUE 77 : EVOLUTION DE L'EFFORT D'AUTOFINANCEMENT (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Sur une masse d'investissements de 311 653,20 millions de FCFA, l'ensemble des CT a fourni un effort d'autofinancement (EAF) de l'ordre de 102 208,10 millions de FCFA pendant la période sous revue, soit un EAF de 32,80% ; traduisant ainsi une dépendance des CT vis-à-vis des ressources extérieures.

Les communes urbaines ont fourni l'EAF le plus significatif avec un taux global de 54,68%. Elles ont même maintenu un cap de plus de 50% entre 2020 et 2023 ; finançant ainsi plus de la moitié de leurs investissements (respectivement 50,11%, 53,71%, 70,78% et 88,13%). Cela démontre leur capacité à générer suffisamment de ressources propres dont le prélèvement contribue à leur capacité d'autofinancement. Cependant, après une belle performance en 2023, l'EAF des communes urbaines chute à 23,67% pour les mêmes raisons que celles évoquées au niveau de l'EB.

En ce qui concerne les régions, elles enregistrent le plus faible effort d'autofinancement avec un taux global de 17,34%. L'EAF annuel moyen ressort à 17,23% sur la période.

Pour les communes rurales, l'EAF enregistre un taux global de 25,77% passant de 14,87% en 2020 pour s'afficher à 42,51% en 2024. Sa progression au fil des années est constante au même titre que celle des régions. L'EAF annuel moyen des communes rurales est de 28,02%.

V.3.2. Indicateurs d'activités

V.3.2.1 Mieux-être par habitant

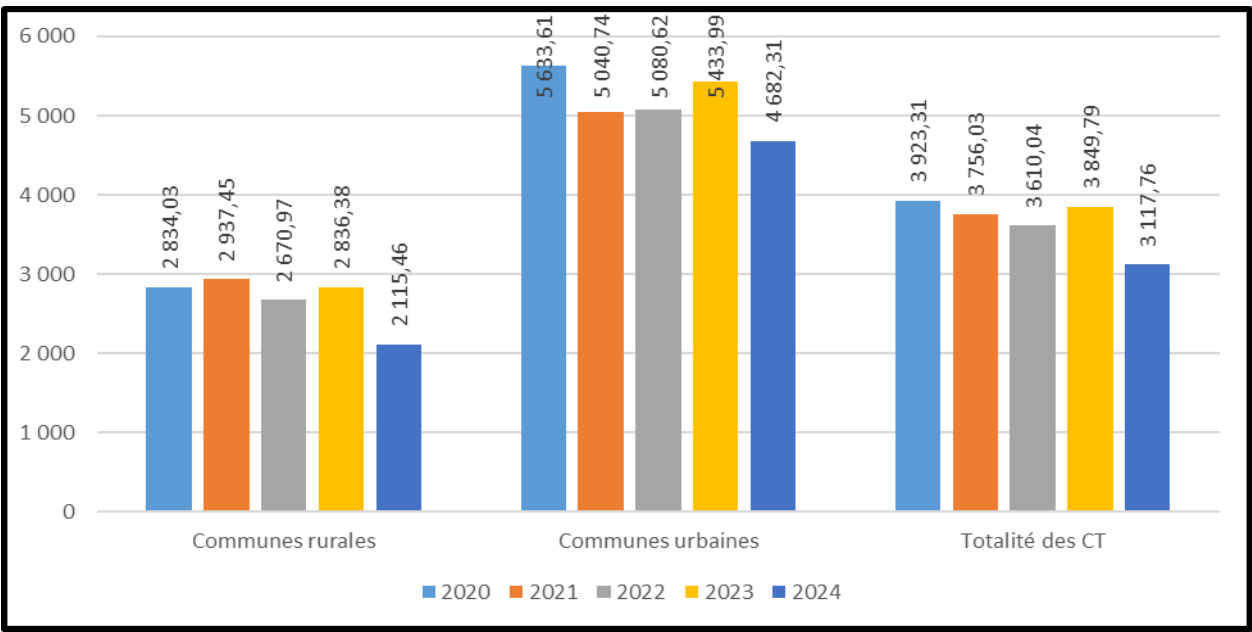
Les activités des collectivités territoriales doivent s’insérer dans le cadre général de la recherche de l’accroissement du bien-être de la population. Le ratio suivant permet de mesurer le bien-être procuré aux populations locales au cours d’une période déterminée.

Dépenses de fonctionnement

Mieux-être =

Population

GRAPHIQUE 78 : MIEUX-ETRE PAR HABITANT (EN FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

En moyenne sur la période sous revue, les dépenses de fonctionnement de l’ensemble des CT ont contribué à hauteur de 2 733,96 FCFA au bien-être de chaque habitant. Cependant, si les communes urbaines ont consacré 2 749,56 FCFA au bien-être de chaque habitant, les communes rurales n’en ont consacré que 1 931,38 FCFA.

Les communes rurales enregistrent une fluctuation du mieux-être de leur population au fil des ans. En effet, elles atteignent leur niveau le plus élevé en 2021 avec une valeur de 3 861,24 FCFA et leur niveau le plus bas en 2024 avec une valeur de 1 848,82 FCFA.

Pour les communes urbaines, le mieux-être par habitant se détériore progressivement de 2020 à 2022, enregistrant son niveau le plus bas (1 438,86 FCFA). Il s’améliore ensuite graduellement pour atteindre 1 946,62 FCFA.

En guise de comparaison en 2024, au titre des communes urbaines, la commune de Gorom-Gorom détient le meilleur indicateur de mieux-être (7 984,15 FCFA) bien au-delà de celui des communes à statut particulier de Ouagadougou (7 427,30 FCFA) et de Bobo Dioulasso (4 925,51 FCFA). A contrario, la commune de Titao détient le plus faible niveau (729,80 FCFA) ; ce qui dégage une différence de 7 254,35 FCFA avec la commune de Gorom-Gorom.

Pour ce qui est des communes rurales en 2024, si la commune de Falagountou a consenti l'effort le plus élevé en matière de mieux-être de sa population (37 495,81 FCFA), c'est la commune de Logobou qui détient le niveau le plus bas (435,83 FCFA, soit une différence de 37 059,98 FCFA avec la commune de Falagountou). Il sied toutefois de préciser que la commune de Falagountou tire profit des ressources liées à l'exploitation minière, principalement la patente et la taxe superficielle.

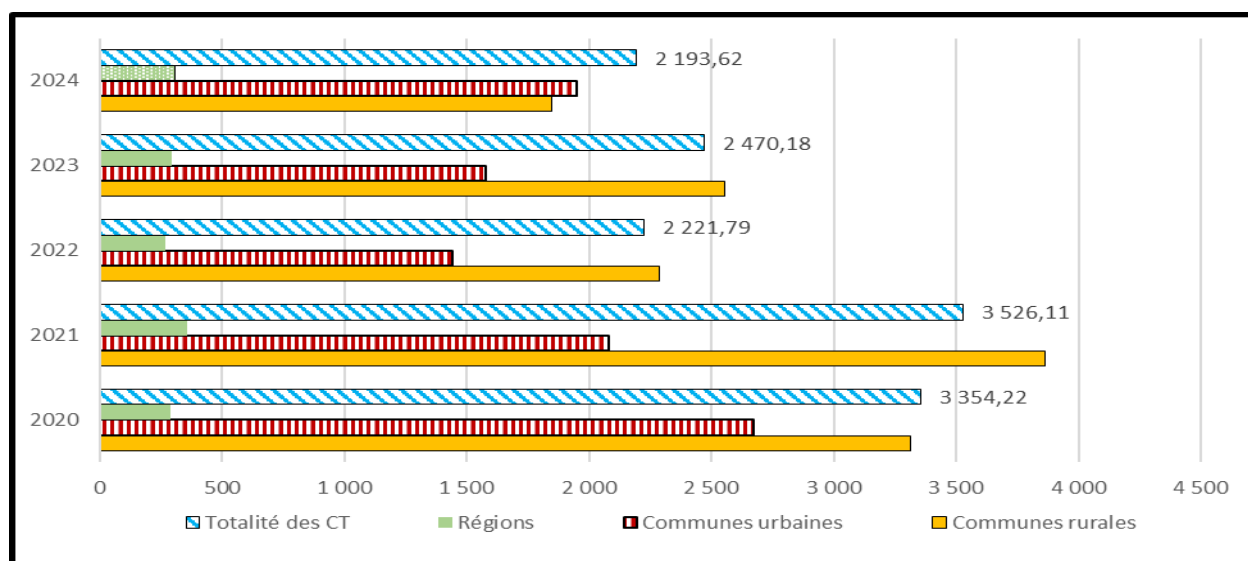
Ainsi, l'on constate que malgré le contexte sécuritaire sus-évoqué, certaines communes rurales ont mieux contribué au bien-être de leur population que des communes urbaines.

V.3.2.2 Effort d'équipement par habitant

Ce ratio permet d'évaluer l'effort consenti par une CT en vue de fournir aux populations les équipements à même de contribuer à leur mieux-être. Il est significatif de leur engagement en matière d'équipements publics de proximité mis à disposition de leurs habitants et de ceux de leur aire d'influence dans le cadre de leur compétence.

	Investissement
Effort d'équipement =	_____
	Population

GRAPHIQUE 79 : EFFORT D'EQUIPEMENT PAR HABITANT (EN FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

Les CT ont consenti un effort d'équipement par habitant d'un montant de 2 733,96 FCFA en moyenne sur la période sous revue. Ainsi, les communes rurales, communes urbaines et les régions ont consacré respectivement en moyenne 2 749,56 FCFA, 1 931,38 FCFA et 303,28 FCFA à l'effort d'équipement par habitant.

L'effort d'équipement global par habitant se présente en dents de scie avec des pics en 2021 et en 2023 à l'image de celui des communes rurales. Si la hausse de 2023 se justifie par la reprise des investissements après la suspension en 2022 décidée par les autorités à la suite de la dissolution des conseils des CT, la baisse de 2024 peut s'expliquer par celle de la capacité d'autofinancement des CT.

Ce sont les communes rurales qui enregistrent la plus forte hausse (+268,82 FCFA) de l'effort d'équipement en 2023 après avoir enregistré la plus forte baisse de toute la série en 2022 (-1 574,23 FCFA).

En guise de comparaison, au titre des communes urbaines en 2024, c'est la commune de Houndé qui a consenti l'effort d'équipement par habitant le plus élevé (20 644,32 FCFA) ; contrairement à la commune de Solenzo qui a consenti l'effort le plus faible (283,87 FCFA), soit une différence de 20 360,44 FCFA avec la commune de Houndé. Concernant les communes rurales, la commune de Bana est en tête (46 286,88 FCFA) à l'opposé de la commune de Doumbala qui détient le score le plus bas (15,91 FCFA), soit une différence de 46 270,96 FCFA avec la commune de Bana.

L'on remarque toutefois que les communes en tête sont celles qui tirent profit des ressources liées à l'exploitation minière.

CONCLUSION

Au regard des résultats enregistrés au titre des opérations financières des collectivités territoriales sur la période 2020-2024, les CT confortent, au fil des années, leurs engagements à satisfaire, de manière optimale, les attentes sans cesse croissantes de leurs populations. Ainsi, il est à relever que leurs efforts soutenus, conjugués à l'action de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, ont permis de mettre en œuvre les actions prioritaires de la décentralisation, malgré le contexte sécuritaire difficile ayant impacté la mobilisation des ressources (taux de régression annuel moyen de 4,74%).

Aussi, cette situation reste fragile au regard de la dégradation de certains indicateurs tel que la capacité d'autofinancement (-0,23% en moyenne par an).

Les CT demeurent en grande majorité tributaires de la subvention de l'État pour la couverture optimale de leurs besoins, soit un effort d'autofinancement (EAF) de 32,80% en moyenne par an pour l'ensemble des CT.

Des difficultés impactent négativement les performances des CT. Il s'agit notamment du contexte social et sécuritaire difficile, de la faible qualification de certains acteurs, de la faiblesse du tissu économique, de la non-maîtrise du potentiel fiscal, de l'incivisme fiscal, de la faible implication des délégués dans la mobilisation des ressources et de la faible déconcentration des services techniques financiers.

Pour l'atteinte de l'autonomie financière des CT, gage d'un développement local durable, des efforts considérables restent à fournir. Pour ce faire, il sied non seulement de résoudre les difficultés qui émaillent la gestion financière et comptable des CT mais aussi de mettre en œuvre les recommandations formulées et poursuivre les actions prioritaires en lien avec le renforcement de la décentralisation.

ANNEXES

TABEAU 2: EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES PAR NATURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement	91 427.30	98 017.29	93 948.95	104 543.10	70 731.65
Ventes de produits et services	2 005.53	2 561.03	1 811.53	2 509.22	2 033.02
Recettes fiscales	42 683.60	47 869.85	47 540.09	58 109.46	46 530.31
Recettes non fiscales	10 822.87	13 031.06	10 807.65	13 425.49	14 883.92
Dotations, transferts et subventions	34 274.17	32 275.85	32 146.63	28 581.39	5 177.81
Dons programmes, legs et fonds de concours	0.00	0.00	0.00	3.12	30.78
Recettes exceptionnelles	1 639.27	2 278.47	1 642.83	1 914.42	2 075.82
Produits financiers et produits assimilés	1.86	1.03	0.23	0.00	0.00
Transfert de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Reprise sur provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissement	84 233.18	99 715.73	40 827.72	89 041.84	73 923.95
Dotations, subventions, dons et legs en capital	66 360.38	80 850.23	20 742.90	69 085.16	59 653.75
Réserves	17 872.80	18 865.49	20 012.82	19 951.04	14 249.21
Report à nouveau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dons projets et legs	0.00	0.00	0.00	5.00	20.00
Emprunts et dettes à court, moyen et long terme et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dettes liées aux comptes rattachés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour risques et charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	0.00	0.59	72.00	0.65	1.00
Amortissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour dépréciation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	175 660.48	197 733.01	134 776.67	193 584.95	144 655.60

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 3 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Régions	12 312.38	14 334.74	6 395.60	15 306.81	11 938.47
Communes urbaines	70 784.40	75 539.70	61 794.05	77 962.70	64 042.78
Communes rurales	92 570.63	107 866.07	66 587.05	100 315.43	68 682.59
Total	175 667.41	197 740.51	134 776.70	193 584.95	144 663.84

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 4 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement	91 427.30	98 017.29	93 948.95	104 543.10	70 731.65
Investissement	84 240.12	99 723.22	40 827.74	89 041.84	73 932.19
Total	175 667.41	197 740.51	134 776.70	193 584.95	144 663.84

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 5 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Ressources propres (RP)	21 204.21	24 250.42	21 874.36	27 851.55	20 718.96
Ressources externes (RE)	22 344.12	20 236.99	19 956.97	17 458.97	3 413.30
Ressources transférées	17 604.46	18 507.83	18 364.52	15 622.35	1 889.01
Subventions	3 683.60	655.46	109.17	313.46	45.55
DGF	1 050.53	1 061.39	1 471.93	1 486.74	1 477.82
Autres DSDL ¹⁴	4.73	10.70	4.89	34.36	0.00
Total	43 548.34	44 487.42	41 831.33	45 310.52	24 132.26

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 6 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Ressources propres (RP)	33 514.81	38 362.85	37 177.15	44 745.64	41 296.13
Ressources Externes (RE)	11 411.85	11 592.39	11 668.23	10 466.74	1 353.83
Ressources transférées	10 945.73	11 181.91	11 515.61	10 164.17	784.44
Subventions	363.00	261.91	11.32	163.60	253.60
DGF	103.12	144.92	136.09	136.17	137.34
Autres DSDL	0.00	3.65	5.21	2.79	0.00
Total	44 926.65	49 955.24	48 845.37	55 212.38	42 649.96

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

¹⁴ Dotations, Subventions, Dons et Legs

TABEAU 7 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Ressources propres (RP)	2 434.11	3 127.62	2 750.81	3 481.35	3 534.99
Ressources Externes (RE)	518.20	447.01	521.44	538.85	414.44
Ressources transférées	90.00	70.00	115.00	85.00	8.00
Subventions	130.37	52.01	0.00	47.41	0.00
DGF	297.83	325.00	406.44	406.44	406.44
Autres DSDL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	2 952.31	3 574.63	3 272.25	4 020.20	3 949.43

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 8 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Ressources propres	6 471.71	8 199.89	9 590.06	9 824.52	6 987.47
Prélèvement	6 471.71	8 199.89	9 590.06	9 824.52	6 987.47
Ressources externes	42 550.58	55 178.77	15 165.65	45 180.39	37 562.86
DGE	2 849.39	2 750.60	2 292.93	2 314.43	2 337.90
Ressources transférées	8 046.92	9 662.36	8 705.05	6 106.71	3 929.02
Fonds minier	16 321.68	28 959.37	957.52	30 618.96	28 166.85
Instruments décentralisés de financement (PNGT, ADCT, PACT...)	15 332.59	13 805.75	3 138.16	6 004.65	3 128.10
Total	49 022.30	63 378.66	24 755.72	55 004.92	44 550.33

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 9 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Ressources propres	11 203.30	9 625.29	9 042.57	9 241.72	6 292.45
Prélèvement	11 203.30	9 625.29	9 042.57	9 241.72	6 292.45
Ressources externes	14 654.45	15 959.17	3 906.11	13 508.60	15 100.37
DGE	1 859.61	1 750.34	1 414.87	1 479.14	1 514.26
Ressources transférées	1 815.55	2 897.24	1 932.64	2 834.76	2 697.16
Fonds minier	3 768.41	7 223.06	158.90	7 382.78	7 817.26
Instruments décentralisés de financement (PNGT, ADCT, PACT...)	7 203.94	4 081.71	388.34	1 811.91	3 043.45
Total	25 857.75	25 584.46	12 948.68	22 750.32	21 392.82

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 10 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Ressources propres	197.79	1 040.31	1 380.18	884.80	969.29
Prélèvement	197.79	1 040.31	1 380.18	884.80	969.29
Ressources externes	9 162.28	9 719.79	1 743.16	10 401.81	7 019.76
DGE	617.43	575.00	948.36	948.36	948.36
Ressources transférées	306.22	291.00	215.00	110.00	1.00
Fonds minier	6 790.99	8 082.48	402.25	8 868.54	5 589.40
Instruments décentralisés de financement (PNGT, ADCT, PACT...)	1 447.64	771.31	177.55	474.91	481.00
Total	9 360.08	10 760.10	3 123.35	11 286.61	7 989.04

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 11 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET LE PRELEVEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Fonctionnement	91 427.30	98 017.29	93 948.95	104 543.10	70 731.65
Investissement	84 240.12	99 723.22	40 827.74	89 041.84	73 932.19
Prélèvement	17 872.80	18 865.49	20 012.82	19 951.04	14 249.21
Total	175 667.41	197 740.51	134 776.70	193 584.95	144 663.84

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 12 : LISTE DES COMMUNES URBAINES POUVANT ETRE DECLASSEES EN COMMUNES RURALES EN 2024

N° d'ordre	Communes	Recettes propres	Population
1	PAMA	21 816 064	83 226
2	SEBBA	12 077 955	55 198

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, le résultat des projections démographiques 2007-2020 et celles issues du 5ème recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

TABLEAU 13 : LISTE DES COMMUNES RURALES POUVANT ETRE FUSIONNEES OU SUPPRIMEES EN 2024

N° d'ordre	Communes	Recettes propres	Population
1	BARABOULE	4 071 895	50 771
2	BOALA	4 745 539	44 314
3	BOUNDORE	3 036 075	38 911
4	DABLO	4 615 286	34 730
5	DEOU	3 747 573	45 347
6	GOGO	3 126 144	64 685
7	KAIN	1 427 100	19 430
8	KOMBORI	3 980 339	17 604
9	KOUTOUGOU	4 624 861	32 246
10	MANSILA	2 106 416	73 158
11	NAMISSIGUIMA (Centre-Nord)	4 839 729	16 547
12	NASSERE	3 671 171	16 814
13	NASSOUMBOU	2 148 232	34 147
14	OURS	2 225 481	27 057
15	POBE-MENGAO	2 865 865	41 536
16	SOLHAN	4 380 731	44 000
17	SONO	4 831 243	11 852
18	TANKOUGOUNADIE	670 200	29 645
19	TITABE	3 023 238	35 510

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, le résultat des projections démographiques 2007-2020 et celles issues du 5ème recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

TABEAU 14: LISTE DES COMMUNES RURALES POUVANT ETRE ERIGEES EN COMMUNES URBAINES EN 2024

N° d'ordre	Communes	Recettes propres	Population
1	ANDEMTENGA	57 477 063	81 398
2	ARBOLE	46 366 445	72 874
3	BAGASSI	255 310 985	53 698
4	BAGRE	175 770 857	46 985
5	BAMA	70 499 503	115 505
6	BANE	45 465 703	36 377
7	BANZON	35 594 040	28 525
8	BARGA	545 563 143	47 517
9	BEGUEDO	68 195 052	29 069
10	BERE	44 255 409	47 793
11	BIEHA	51 074 362	55 375
12	BILANGA	58 430 616	158 013
13	BINDE	107 655 325	58 830
14	BISSIGA	65 360 355	39 327
15	BOKIN	63 236 789	85 998
16	BONDOKUY	90 367 301	82 712
17	BOUDRY	1 204 136 457	128 591
18	BOURA	94 507 719	38 756
19	BOUROUM	53 967 853	76 520
20	BOUSSERA	26 896 311	28 564
21	BOUSSOU	26 672 707	38 777
22	BOUSSOUMA (Centre_Est)	33 338 504	39 576
23	BOUSSOUMA (Centre_Nord)	104 752 241	133 216
24	CASSOU	62 045 905	70 628
25	DANDE	59 741 509	35 199
26	DAPELOGO	410 247 210	56 230
27	DI	26 189 022	36 069
28	DIABO	115 553 340	68 598
29	DIALGAYE	70 026 407	60 578
30	DIAPANGO	126 482 225	46 773
31	DIDYR	31 599 761	64 405
32	DISSIN	57 727 357	58 553
33	DJIBASSO	26 159 370	82 492
34	DJIGOUE	33 365 874	40 902
35	DOULOUGOU	280 485 848	38 692
36	FALAGOUNTOU	2 522 382 613	30 975
37	FARA	74 209 567	62 082
38	FOUNZAN	43 147 239	57 618
39	GAO	28 459 257	33 870
40	GASSAN	54 224 453	50 506
41	GODYR	121 304 557	30 749
42	GOMPOUSOM	41 214 030	29 889

N° d'ordre	Communes	Recettes propres	Population
43	GOUNGHIN	51 289 291	56 236
44	GUIARO	62 068 215	40 864
45	GUIBA	61 478 180	47 473
46	GUIBARE	227 627 807	38 658
47	IMASGO	47 556 426	37 152
48	KALSAKA	46 512 853	82 011
49	KAMPTI	174 957 517	75 284
50	KANDO	66 958 689	46 806
51	KANGALA	35 479 792	39 459
52	KARANKASSO-SAMBLA	48 837 149	41 986
53	KARANKASSO-VIGUE	48 099 301	137 739
54	KAYAO	161 587 702	51 603
55	KINDI	31 149 067	52 341
56	KIRSI	34 442 884	31 128
57	KOKOLOGHO	98 257 933	58 992
58	KOLOKO	227 087 899	34 521
59	KOMKI-IPALA	333 267 633	34 603
60	KOMPIENGA	92 529 653	55 871
61	KOMSILGA	1 345 836 445	112 163
62	KOMTOEGA	143 013 897	31 383
63	KONA	74 266 037	32 732
64	KORSIMORO	106 957 260	72 849
65	KOSSOUKA	25 307 768	28 183
66	KOTI	29 434 441	43 046
67	KOUBRI	818 289 549	75 186
68	KOUMBIA	41 092 833	66 287
69	KOUNDOUGOU	35 586 028	27 311
70	KOURINION	28 123 764	25 890
71	KOUROUMA	45 672 584	62 355
72	KYON	37 818 257	32 681
73	LENA	31 393 631	30 445
74	LOROPENI	53 366 926	78 555
75	LOUMANA	32 307 031	40 587
76	LOUMBILA	465 811 373	44 474
77	MANE	197 449 548	75 415
78	MANGODARA	44 262 900	97 937
79	MANI	33 592 618	114 331
80	MARKOYE	835 673 286	46 287
81	MATIACOALI	42 539 148	97 123
82	MEGUET	34 847 443	54 062
83	MOGTEDO	198 351 024	84 806
84	NAGREONGO	235 207 748	37 833
85	NAKO	26 483 895	42 498
86	NAMISSIGUIMA (Nord)	78 897 309	56 835

N° d'ordre	Communes	Recettes propres	Population
87	NANDIALA	39 291 575	37 878
88	NANORO	46 281 873	51 976
89	N'DOROLA	35 275 915	52 012
90	NIANKORODOUGOU	194 114 742	60 912
91	NIAOGO	157 756 070	27 809
92	NIOU	36 283 735	41 489
93	NOBERE	58 925 612	51 495
94	OUARKOYE	44 453 134	62 687
95	OULA	164 904 275	71 048
96	OURGOU-MANEGA	112 451 259	31 954
97	OURY	25 623 963	43 572
98	PA	43 125 020	34 778
99	PABRE	737 491 058	48 373
100	PADEMA	39 996 035	79 877
101	PARTIAGA	225 278 049	90 926
102	PENI	43 987 526	65 703
103	PIELA	76 377 817	91 684
104	PISSILA	57 077 426	163 358
105	POA	57 987 778	47 894
106	POUNI	35 200 281	63 443
107	RAMONGO	40 614 689	34 365
108	SAABA	1 538 786 975	95 443
109	SABCE	1 711 684 340	37 690
110	SABOU	83 398 930	72 672
111	SAFANE	114 549 601	80 523
112	SAMBA	28 028 158	55 349
113	SAMOROGOUE	37 747 242	63 661
114	SANGA	25 419 678	77 828
115	SAPONE	358 350 485	56 960
116	SATIRI	32 793 694	55 982
117	SEGUENEGA	83 749 171	97 909
118	SIDERADOUGOU	63 993 068	164 244
119	SIGLE	40 895 245	44 197
120	SOURGOUBILA	171 640 162	60 517
121	TANGHIN-DASSOURI	1 988 021 224	91 917
122	TCHERIBA	62 803 892	63 413
123	TENADO	43 027 219	69 094
124	TENSOBENTENGA	34 858 633	33 514
125	TIBGA	40 656 632	49 587
126	TIEBELE	40 075 876	85 722
127	TIEFORA	31 616 651	81 979
128	TO	32 135 148	79 383
129	TOECE	48 215 933	48 625
130	TOEGHIN	39 650 683	25 869

N° d'ordre	Communes	Recettes propres	Population
131	TOUGO	26 227 085	50 835
132	TOUGOURI	34 285 345	127 761
133	TOUSSIANA	57 376 822	29 052
134	YABA	34 373 520	49 350
135	YAHO	94 101 567	26 972
136	YALGO	188 617 296	53 760
137	YARGATENGA	86 043 115	71 527
138	YE	36 450 078	57 134
139	ZABRE	269 080 690	119 349
140	ZAM	49 972 030	65 229
141	ZAMBO	34 034 418	29 660
142	ZAWARA	29 016 272	33 697
143	ZIGA	34 434 660	56 044
144	ZIOU	50 353 480	36 146
145	ZITENGA	81 859 859	66 864
146	ZONSE	69 892 251	28 419
147	ZOUNGOU	59 080 408	48 533

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, le résultat du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2007-2020 et celles issues du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH).

TABLEAU 15 : LISTE DES DONNEES MANQUANTES OU RECONSTITUEES

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Collectivités données manquantes	à Béguédo Boussouma (Centre- Est) Garango Komtoèga Niogo				
Collectivités données reconstituées					Bomborokuy Bourasso Dokuy Nouna Sono

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2024

TABLEAU 16 : DEPENSES SELON LA NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Dépense de fonctionnement	86 548,77	86 260,29	85 518,68	93 382,95	78 392,61
Dépense d'investissement	72 150,22	78 077,56	50 621,89	57 906,60	52 896,93
Total général	158 698,99	164 337,85	136 140,57	151 289,55	131 289,55

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 17 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Achats de biens	34 597,56	31 956,70	32 320,25	35 443,05	27 626,51
Acquisitions de services	4 315,35	4 253,19	3 918,21	5 172,35	5 018,02
Autres services	5 263,32	5 711,29	4 998,58	6 979,69	4 860,05
Subventions	1 356,92	1 392,17	947,43	670,94	598,40
Transferts	20 421,16	21 219,16	23 255,90	22 835,97	17 873,20
Charges Exceptionnelles	4 816,44	5 300,45	2 650,89	4 053,94	3 988,92
Charges de personnel	15 759,14	16 401,92	17 405,61	18 208,80	18 412,90
Frais financiers	18,88	25,42	21,80	18,20	14,61
Total général	86 548,77	86 260,29	85 518,68	93 382,95	78 392,61

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 18 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Emprunts et dettes à court, moyen et long termes et dettes assimilées	237,06	193,33	247,99	247,99	248,08
Charges immobilisées	339,48	676,05	737,93	147,82	61,48
Immobilisations incorporelles	1 250,61	2 161,79	1 177,10	719,12	953,70
Acquisitions et Aménagements des Sols et Sous-sols	135,08	66,27	75,66	28,41	331,02
Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	39 176,62	55 734,14	62 438,03	41 549,05	47 205,73
Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers	8 015,08	13 318,64	13 370,86	7 887,50	9 099,12
Prises de participation, Dépôts et Cautionnements	15,50	-	30,00	7,50	7,48
Prêts, Créances, Avances et Acomptes	-	-	-	34,50	-
Total général	72 150,22	78 077,56	50 621,89	57 906,60	52 896,93

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 19 : DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Commune rurale	80 777,55	91 952,48	68 940,61	77 090,37	58 266,60
Dépense de fonctionnement	37 241,63	39 729,06	37 139,72	40 550,58	31 092,81
Dépense d'investissement	43 535,92	52 223,43	31 800,89	36 539,79	27 173,79
Commune urbaine	69 506,85	61 359,27	57 888,30	64 122,15	62 418,24
Dépense de fonctionnement	47 149,86	43 439,54	45 112,23	49 697,07	44 088,80
Dépense d'investissement	22 356,98	17 919,73	12 776,06	14 425,08	18 329,44
Régions	8 414,59	11 026,09	9 311,67	10 077,03	10 604,71
Dépense de fonctionnement	2 157,27	3 091,69	3 266,73	3 135,30	3 211,00
Dépense d'investissement	6 257,32	7 934,40	6 044,94	6 941,73	7 393,70
Total général	158 698,99	164 337,85	136 140,57	151 289,55	131 289,55

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 20 : DEPENSES DES REGIONS ADMINISTRATIVES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Boucle Mouhoun	11 537,00	16 741,20	11 583,43	12 626,39	10 432,46
Dépense de fonctionnement	4 776,87	7 089,98	5 643,75	6 196,92	4 562,35
Dépense d'investissement	6 760,13	9 651,22	5 939,68	6 429,47	5 870,12
Cascades	5 105,19	5 695,50	5 633,14	6 263,63	4 969,56
Dépense de fonctionnement	3 102,07	2 982,88	3 022,89	3 349,22	2 644,93
Dépense d'investissement	2 003,12	2 712,63	2 610,25	2 914,41	2 324,62
Centre	39 454,04	35 102,30	34 400,32	36 028,39	34 626,87
Dépense de fonctionnement	27 856,76	25 664,50	27 562,55	29 256,62	28 243,11
Dépense d'investissement	11 597,27	9 437,80	6 837,78	6 771,77	6 383,76
Centre Est	8 752,09	9 385,27	9 027,83	9 257,90	6 453,05
Dépense de fonctionnement	4 778,00	5 165,51	5 411,59	5 274,27	4 350,35
Dépense d'investissement	3 974,09	4 219,77	3 616,24	3 983,63	2 102,69
Centre Nord	13 682,66	13 110,77	12 460,79	12 567,10	7 774,81
Dépense de fonctionnement	6 187,28	6 198,80	6 525,41	6 754,44	4 225,62
Dépense d'investissement	7 495,37	6 911,97	5 935,38	5 812,67	3 549,20
Centre Ouest	11 070,78	12 404,11	9 509,17	10 083,47	7 883,66
Dépense de fonctionnement	5 136,98	5 953,36	5 715,09	6 148,89	5 032,71
Dépense d'investissement	5 933,80	6 450,75	3 794,08	3 934,58	2 850,95
Centre Sud	6 301,76	6 301,98	5 048,35	5 680,38	5 309,66
Dépense de fonctionnement	3 377,62	3 226,52	2 889,43	3 772,41	2 733,50
Dépense d'investissement	2 924,14	3 075,46	2 158,92	1 907,97	2 576,16
Est	10 468,93	12 317,86	7 081,13	9 309,57	5 963,16
Dépense de fonctionnement	4 409,23	3 821,30	3 885,59	4 230,84	3 372,66
Dépense d'investissement	6 059,70	8 496,56	3 195,55	5 078,73	2 590,49
Hauts Bassins	16 640,56	18 051,51	15 397,29	16 918,02	15 933,44
Dépense de fonctionnement	9 866,39	10 823,88	10 926,53	11 735,77	8 668,81
Dépense d'investissement	6 774,17	7 227,63	4 470,76	5 182,25	7 264,63

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Nord	9 547,35	12 476,07	8 361,40	9 417,06	7 176,43
Dépense de fonctionnement	4 396,17	5 478,56	5 205,74	5 060,47	3 827,02
Dépense d'investissement	5 151,18	6 997,50	3 155,66	4 356,59	3 349,42
Plateau Central	5 894,06	6 722,57	6 519,86	8 449,02	7 531,13
Dépense de fonctionnement	3 650,70	3 719,76	3 443,71	4 228,12	3 259,53
Dépense d'investissement	2 243,36	3 002,81	3 076,15	4 220,90	4 271,60
Sahel	12 708,86	9 381,80	6 478,83	9 178,87	11 757,93
Dépense de fonctionnement	5 671,74	2 766,73	2 805,61	4 054,03	4 663,77
Dépense d'investissement	7 037,12	6 615,07	3 673,22	5 124,84	7 094,16
Sud-Ouest	7 535,72	6 646,90	4 639,03	5 509,74	5 477,40
Dépense de fonctionnement	3 338,94	3 368,52	2 480,81	3 320,95	2 808,26
Dépense d'investissement	4 196,77	3 278,38	2 158,22	2 188,79	2 669,14
Total général	158 698,99	164 337,85	136 140,57	151 289,55	131 289,55

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 21 : DEPENSES DES COMMUNES RURALES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement par nature					
Achats de biens	18 573,93	18 326,82	16 675,81	18 648,73	11 832,89
Acquisitions de services	1 851,58	2 164,77	1 895,70	2 106,65	2 097,84
Autres services	1 201,66	1 216,20	1 061,22	1 044,99	1 055,70
Subventions	618,95	595,39	385,23	197,53	187,62
Transferts	7 247,71	9 161,47	10 481,35	10 945,29	7 962,90
Charges Exceptionnelles	3 117,57	3 380,73	1 446,36	2 133,76	2 337,57
Charges de personnel	4 630,22	4 883,67	5 194,04	5 473,61	5 618,29
Frais financiers	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Total général	37 241,63	39 729,06	37 139,72	40 550,57	31 092,81
Dépenses d'investissement par nature					
Charges immobilisées	459,84	434,69	69,64	44,90	35,77
Immobilisations incorporelles	776,70	575,53	438,15	437,60	211,49
Acquisitions et Aménagements des Sols et Sous-sols	45,96	50,41	19,99	62,03	106,02
Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	33 520,59	42 393,09	26 398,92	30 184,97	21 529,01
Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers	8 732,83	8 769,71	4 839,69	5 810,28	5 291,50
Prises de participation, Dépôts et Cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts, Créances, Avances et Acomptes	0,00	0,00	34,50	0,00	0,00
Total général	43 535,92	52 223,43	31 800,89	36 539,79	27 173,79

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 22 : DEPENSES DES COMMUNES URBAINES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement par nature					
Achats de biens	15 432,20	13 014,25	15 006,73	16 116,47	15 104,51
Acquisitions de services	2 048,72	1 663,21	1 686,33	2 619,69	2 486,93
Autres services	3 907,50	4 349,05	3 805,55	5 776,87	3 688,34
Subventions	620,75	688,29	468,80	378,27	312,06
Transferts	12 913,44	10 960,69	11 348,73	10 811,42	8 753,71
Charges Exceptionnelles	1 496,98	1 667,69	1 031,79	1 696,64	1 427,18
Charges de personnel	10 711,39	11 070,94	11 742,50	12 279,51	12 301,46
Frais financiers	18,88	25,42	21,80	18,19	14,61
Total général	47 149,86	43 439,54	45 112,23	49 697,07	44 088,80
Dépenses d'investissement par nature					
Emprunts et dettes à court, moyen et long termes et dettes assimilées	193,33	247,99	247,99	248,08	247,99
Charges immobilisées	149,60	193,95	78,17	7,06	6,11
Immobilisations incorporelles	1 061,11	425,09	112,30	260,99	83,42
Acquisitions et Aménagements des Sols et Sous-sols	11,83	22,79	8,42	98,92	330,37
Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	17 772,93	13 670,17	10 372,72	11 791,50	14 136,05
Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers	3 168,18	3 359,74	1 956,45	2 011,04	3 517,71
Prises de participation, Dépôts et Cautionnements	0,00	0,00	0,00	7,48	0,00
Total général	22 356,98	17 919,73	12 776,06	14 425,08	18 321,66

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 23 : DEPENSES DES REGIONS COLLECTIVITES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement par nature					
Achats de biens	591,43	615,62	637,71	677,85	689,11
Acquisitions de services	415,05	425,20	336,17	446,01	433,25
Autres services	154,16	146,05	131,80	157,82	116,00
Subventions	117,22	108,48	93,40	95,14	98,73
Transferts	260,00	1 097,01	1 425,82	1 079,26	1 156,59
Charges Exceptionnelles	201,90	252,02	172,74	223,54	224,16
Charges de personnel	417,53	447,31	469,07	455,68	493,16
Total général	2 157,27	3 091,69	3 266,73	3 135,30	3 211,00
Dépenses d'investissement par nature					
Charges immobilisées	66,61	109,29	0,00	9,51	0,00
Immobilisations incorporelles	323,98	176,48	168,66	255,11	161,92
Acquisitions et Aménagements des Sols et Sous-sols	8,49	2,46	0,00	170,06	12,27
Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	4 440,62	6 374,77	4 777,42	5 229,25	5 655,97
Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers	1 417,62	1 241,41	1 091,35	1 277,79	1 563,54
Prises de participation, Dépôts et Cautionnements	0,00	30,00	7,50	0,00	0,00
Total général	6 257,32	7 934,40	6 044,94	6 941,73	7 393,70

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 24 : TABLEAUX DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE 2020 A 2024

CODES	LIBELLES	2020	2021	2022	2023	2024
MSFP 2014						
1	RECETTES	157 777,77	178 790,15	114 647,53	173 244,03	129 885,54
11	Recettes fiscales	3 927,46	4 577,95	3 356,24	4 712,17	5 021,44
111	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113	Impôts sur le patrimoine	2 013,54	2 493,15	1 173,69	2 085,53	2 468,33
114	Impôts sur les biens et services	1 831,08	1 989,91	2 091,61	2 579,05	2 540,59
115	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	Autres recettes fiscales	82,83	94,90	90,94	47,59	12,51
12	Cotisations sociales	na	na	na	na	na
121	Cotisations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	Autres cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Dons	143 126,84	161 177,50	100 078,74	155 110,78	111 045,43
131	Reçus d'administrations publiques étrangères	0,00	0,00	11,34	5,82	0,00
132	Reçus d'organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Reçus d'autres unités d'administration publique	143 126,84	161 177,50	100 067,39	155 104,97	111 045,43
14	Autres recettes	10 723,47	13 034,69	11 212,55	13 421,07	13 818,68
141	Revenus de la propriété	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00
142	Ventes de biens et services	8 852,51	10 375,41	9 246,06	11 304,57	11 545,16
143	Amendes, pénalités et confiscations	1 421,68	1 894,35	1 327,69	719,67	1 167,25
144	Transferts volontaires autres que les dons	449,29	764,91	638,80	1 396,84	1 106,27
145	Primes, droits et indemnités d'assurance autres qu'assurance-vie et régimes de garantie standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	140 622,95	145 106,33	115 702,85	130 696,92	116 272,38
2	CHARGES	68 672,00	67 342,57	65 443,88	73 041,67	63 649,36
21	Rémunération des salariés	15 426,25	16 076,14	17 015,59	17 667,82	17 898,14
211	Salaires et traitements	14 618,90	15 149,24	16 049,88	16 743,01	16 860,69
212	Cotisations sociales	807,35	926,90	965,71	924,81	1 037,45
22	Utilisation de biens et services	32 670,66	33 311,24	31 206,62	33 941,32	29 575,28
23	Consommation de capital fixe	na	na	na	na	na

CODES MSFP 2014	LIBELLES	2020	2021	2022	2023	2024
24	Intérêts	18,88	25,42	21,80	18,19	14,61
241	Aux non-résidents	18,88	25,42	21,80	18,19	14,61
242	Aux résidents autres que les administrations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
243	Aux autres unités d'administration publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Subventions	na	na	na	na	na
251	Aux sociétés publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
252	Aux entreprises privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
253	Aux autres secteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Dons	24,11	51,18	36,44	165,68	335,01
261	Aux administrations publiques étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
262	Aux organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
263	Aux autres unités d'administration publique	24,11	51,18	36,44	165,68	335,01
27	Prestations sociales	17 476,64	14 599,96	14 581,34	18 869,53	13 577,05
271	Prestations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
272	Prestations d'assistance sociale	17 227,32	14 343,04	14 282,11	18 361,96	13 090,66
273	Prestations sociales d'employeurs	249,31	256,92	299,23	507,57	486,39
28	Autres charges	3 055,47	3 278,64	2 582,08	2 379,12	2 249,26
281	Charges liées à la propriété autres que les intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
282	Transferts non classés ailleurs	2 984,82	3 138,84	2 450,17	2 222,91	2 094,26
283	Primes, droits et indemnités d'assurance-dommages et régimes de garantie standard	70,65	139,80	131,91	156,21	155,00
	Solde net de gestion	89 105,77	111 447,57	49 203,65	100 202,36	66 236,18
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS	71 950,94	77 763,76	50 258,97	57 655,25	52 623,02
31	Actifs non financiers	71 950,94	77 763,76	50 258,97	57 655,25	52 623,02
311	Actifs fixes	71 884,67	77 688,10	50 230,56	57 614,54	52 605,51
312	Stocks	na	na	na	na	na
313	Objets de valeur	na	na	na	na	na
314	Actifs non produits	66,27	75,66	28,41	40,71	17,50
	Capacité/besoin de financement	17 154,83	33 683,81	-1 055,32	42 547,11	13 613,16
	Financement					

CODES MSFP 2014	LIBELLES	2020	2021	2022	2023	2024
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS (FINANCEMENT)	17 154,83	33 683,81	-1 055,32	42 547,11	13 613,16
32	Actifs financiers	22 814,92	20 887,01	-1 276,57	49 702,08	18 926,79
321	Intérieurs	22 814,92	20 887,01	-1 276,57	49 702,08	18 926,79
322	Extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	Passifs	5 660,10	-12 796,81	-221,24	7 154,97	5 313,63
331	Intérieurs	5 660,10	-12 796,81	-221,24	7 154,97	5 289,76
332	Extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	23,87
ECART = Ligne 206 (-) Ligne 207		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 25: EPARGNE BUDGETAIRE DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024	CUMUL
COMMUNES RURALES						
Ressources propres (RP)	27 675,93	32 450,31	31 464,43	37 676,07	27 706,43	156 973,16
Prélèvement	6 471,71	8 199,89	9 590,06	9 824,52	6 987,47	41 073,65
Excédent de fonctionnement				3 652,27	4 565,33	8 217,60
EB communes rurales	6 471,71	8 199,89	9 590,06	13 476,79	11 552,80	41 073,65
Taux de Prélèvement CR	23,38%	25,27%	30,48%	26,08%	25,22%	26,17%
COMMUNES URBAINES						
Ressources propres (RP)	44 718,10	47 988,14	46 219,72	53 987,35	47 588,58	240 501,90
Prélèvement	11 203,30	9 625,29	9 042,57	9 241,72	6 292,45	46 922,89
Excédent de fonctionnement				3 471,12	4 338,90	7 810,01
EB communes urbaines	11 203,30	9 625,29	9 042,57	12 712,84	4 338,90	46 922,89
Taux de Prélèvement CU	25,05%	20,06%	19,56%	17,12%	13,22%	19,51%
REGIONS						
Ressources propres (RP)	2 631,90	4 167,93	4 131,00	4 366,15	4 504,28	19 801,26
Prélèvement	197,79	1 040,31	1 380,18	884,80	969,29	5 993,95
Excédent de fonctionnement				676,26	845,32	1 521,58
EB régions	197,79	1 040,31	1 380,18	1 561,05	1 814,61	7 515,53
Taux de Prélèvement régions	7,52%	24,96%	33,41%	20,26%	21,52%	30,27%
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
Ressources propres (RP)	75 025,93	84 606,39	81 815,14	96 029,58	79 799,29	417 276,32
Prélèvement	17 872,80	18 865,49	20 012,82	19 951,04	14 249,21	90 951,35
Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	7 799,64	9 749,55	17 549,20
EB total CT	17 872,80	18 865,49	20 012,82	27 750,68	23 998,76	108 500,55
Taux de Prélèvement CT	23,82%	22,30%	24,46%	20,78%	17,86%	21,80%

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 26 : EFFORT D'AUTOFINANCEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2020	2021	2022	2023	2024	CUMUL
COMMUNES RURALES						
CAF	6 471,71	8 199,89	9 590,06	13 476,79	11 552,80	49 291,26
Investissements	43 535,92	52 223,43	31 800,89	36 539,79	27 173,79	191 273,82
EAF communes rurales	14,87%	15,70%	30,16%	36,88%	42,51%	25,77%
COMMUNES URBAINES						
CAF	11 203,30	9 625,29	9 042,57	12 712,84	4 338,90	46 922,89
Investissements	22 356,98	17 919,73	12 776,06	14 425,08	18 329,44	85 807,29
EAF communes urbaines	50,11%	53,71%	70,78%	88,13%	23,67%	54,68%
REGIONS						
CAF	197,79	1 040,31	1 380,18	1 561,05	1 814,61	5 993,95
Investissements	6 257,32	7 934,40	6 044,94	6 941,73	7 393,70	34 572,09
EAF régions	3,16%	13,11%	22,83%	22,49%	24,54%	17,34%
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
CAF	17 872,80	18 865,49	20 012,82	27 750,68	17 706,31	102 208,10
Investissements	72 150,22	78 077,56	50 621,89	57 906,60	52 896,93	311 653,20
EAF total CT	24,77%	24,16%	39,53%	47,92%	33,47%	32,80%

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 27: MARGE BRUTE DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de collectivité T.	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Communes rurales	6 306,71	4 758,36	4 691,61	4 759,94	-6 960,55	13 556,07
Communes urbaines	-2 223,21	6 515,69	3 733,14	5 515,31	-1 438,84	12 102,09
Régions	795,03	482,94	5,52	884,90	738,43	2 906,83
Marge brute totale	4 878,53	11 756,99	8 430,27	11 160,15	-7 660,97	28 564,99
Progression globale		140,99%	-28,30%	32,38%	-168,65%	

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 28 : MIEUX-ETRE/HABITANT

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024	CUMUL
COMMUNES RURALES						
Dépenses de fonctionnement	37 241,63	39 729,06	37 139,72	40 550,58	31 092,81	185 753,79
Population totale	13,14	13,53	13,90	14,30	14,70	69,57
Communes Rurales	2 834,03	2 937,45	2 670,97	2 836,38	2 115,46	2 670,20
COMMUNES URBAINES						
Dépenses de fonctionnement	47 149,86	43 439,54	45 112,23	49 697,07	44 088,80	229 487,51
Population totale	8,37	8,62	8,88	9,15	9,42	44,43
Communes Urbaines	5 633,61	5 040,74	5 080,62	5 433,99	4 682,31	5 165,38
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
Dépenses de fonctionnement	84 391,49	83 168,60	82 251,95	90 247,65	75 181,61	415 241,30
Population totale	21,51	22,14	22,78	23,44	24,11	113,99
Ensemble des CT	3 923,31	3 756,03	3 610,04	3 849,79	3 117,76	3 642,68

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 29 : EFFORT D'EQUIPEMENT/HABITANT

Effort d'équipement/habitant	2020	2021	2022	2023	2024	CUMUL
COMMUNES RURALES						
Dépenses d'investissement	43 535,92	52 223,43	31 800,89	36 539,79	27 173,79	191 273,82
Population totale	13,14	13,53	13,90	14,30	14,70	69,57
Effort d'équipement CR	3 313,02	3 861,24	2 287,02	2 555,83	1 848,82	2 749,56
COMMUNES URBAINES						
Dépenses d'investissement	22 356,98	17 919,73	12 776,06	14 425,08	18 329,44	85 807,29
Population totale	8,37	8,62	8,88	9,15	9,42	44,43
Effort d'équipement CU	2 671,28	2 079,41	1 438,86	1 577,27	1 946,62	1 931,38
REGIONS						
Dépenses d'investissement	6 257,32	7 934,40	6 044,94	6 941,73	7 393,70	34 572,09
Population totale	21,51	22,14	22,78	23,44	24,11	113,99
Effort d'équipement Régions	290,90	358,33	265,31	296,12	306,62	303,28
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
Dépenses d'investissement	72 150,22	78 077,56	50 621,89	57 906,60	52 896,93	311 653,20
Population totale	21,51	22,14	22,78	23,44	24,11	113,99
Totalité des CT	3 354,22	3 526,11	2 221,79	2 470,18	2 193,62	2 733,96

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABLEAU 30 : STRUCTURATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Actif immobilisé	Actif circulant	Trésorerie	Total
Communes rurales	432 635,01	2 124,52	130 784,07	565 543,60
Communes urbaines	265 226,58	10 851,95	78 752,79	354 831,32
Régions	68 134,37	432,77	23 436,05	92 003,19
Total	765 995,96	13 409,24	232 972,91	1 012 378,11
Proportion	75,66%	1,32%	23,01%	
Communes rurales	56,48%	15,84%	56,14%	55,86%
Communes urbaines	34,63%	80,93%	33,80%	35,05%
Régions	8,89%	3,23%	10,06%	9,09%

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 31 : COMPOSITION DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31 DECEMBRE 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT.	Charges immobilisées	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Communes rurales	4 112,88	6 762,48	421 704,62	55,03	432 635,01
Communes urbaines	2 132,18	6 316,87	256 196,41	581,11	265 226,58
Régions	885,21	2 661,43	64 400,22	187,50	68 134,37
Total	7 130,27	15 740,79	742 301,26	823,65	765 995,96
Proportion	0,93%	2,05%	96,91%	0,11%	
Communes rurales	57,68%	42,96%	56,81%	6,68%	56,48%
Communes urbaines	29,90%	40,13%	34,51%	70,55%	34,63%
Régions	12,41%	16,91%	8,68%	22,76%	8,89%

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 32 : EVOLUTION DE L'ACTIF DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	2020	2021	2022	2023	2024
Communes rurales	363 441,13	423 203,94	462 228,01	525 874,72	565 543,60
Progression CR		16,44%	9,22%	13,77%	7,54%
Communes urbaines	254 130,73	277 377,10	297 357,28	332 147,75	354 831,32
Progression CU		9,15%	7,20%	11,70%	6,83%
Régions	53 026,74	66 767,38	70 730,82	82 876,70	92 003,19
Progression Régions		25,91%	5,94%	17,17%	11,01%
Total	670 598,60	767 348,42	830 316,11	940 899,18	1 012 378,11
Progression globale		14,43%	8,21%	13,32%	7,60%

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 33 : STRUCTURE DU PASSIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Capitaux permanents	Provisions pour risques et charges	Dettes	Total
Communes rurales	534 196,74	0,00	31 346,86	565 543,60
Communes urbaines	334 984,40	0,00	19 846,92	354 831,32
Régions	87 197,87	0,00	4 805,32	92 003,19
Total	956 379,02	0,00	55 999,10	1 012 378,11
Proportion	94,47%	0,00%	5,53%	
Part CR	55,86%		55,98%	55,86%
Part CU	35,03%		35,44%	35,05%
Part Régions	9,12%		8,58%	9,09%

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 34 : STRUCTURE DES CAPITAUX PERMANENTS DE L'ENSEMBLE DES CT AU 31 DECEMBRE 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Dotations, subventions, dons et legs en capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat de fonctionnement	Dons projets et legs	Total
Communes rurales	415 150,34	87 569,81	38 428,14	-6 960,55	9,00	534 196,74
Communes urbaines	172 378,68	135 478,39	28 546,17	-1 438,84	20,00	334 984,40
Régions	66 320,87	18 013,23	2 125,35	738,43	0,00	87 197,87
Total	653 849,89	241 061,43	69 099,66	-7 660,97	29,00	956 379,02
Proportion	68,37%	25,21%	7,23%	-0,80%	0,00%	100%
Communes rurales	63,49%	36,33%	55,61%	90,86%	31,03%	55,86%
Communes urbaines	26,36%	56,20%	41,31%	18,78%	68,97%	35,03%
Régions	10,14%	7,47%	3,08%	-9,64%	0,00%	9,12%

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 35 : STRUCTURE DE LA DETTE DE L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2024 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Emprunts et assimilés	Dettes fournisseurs et assimilées	Total
Communes rurales	0,00	31 346,86	31 346,86
Communes urbaines	-1 551,39	21 398,31	19 846,92
Régions	0,00	4 805,32	4 805,32
Total	-1 551,39	57 550,49	55 999,10
Proportion	-2,77%	102,77%	100,00%
Part CR	0,00%	54,47%	55,98%
Part CU	100,00%	37,18%	35,44%
Part Régions	0,00%	8,35%	8,58%

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 36 : EVOLUTION DU PASSIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	2020	2021	2022	2023	2024
Communes rurales	363 441,13	423 203,94	462 228,01	525 874,72	565 543,60
Progression CR	0,00%	16,44%	9,22%	13,77%	7,54%
Communes urbaines	254 130,73	277 377,10	297 357,28	332 147,75	354 831,32
Progression CU	0,00%	9,15%	7,20%	11,70%	6,83%
Régions	53 026,74	66 767,38	70 730,82	82 876,70	92 003,19
Progression Régions	0,00%	25,91%	5,94%	17,17%	11,01%
Total	670 598,60	767 348,42	830 316,11	940 899,18	1 012 378,11
Progression globale	0,00%	14,43%	8,21%	13,32%	7,60%

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, septembre 2025

TABEAU 37 : DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR FONCTION (EN MILLIONS DE FCFA)

Compte	Intitulé	2020	2021	2022	2023	2024
701	Services généraux des administrations publiques	88 772,48	94 553,90	70 668,73	38 402,97	39 173,75
703	Ordre et sécurité publics	8 627,40	8 211,19	8 249,10	9 790,01	10 783,82
704	Affaires économiques	5 637,62	5 202,75	4 300,32	20 902,65	20 152,83
705	Protection de l'environnement	3 507,06	3 560,20	3 508,13	4 891,73	2 585,79
706	Logement et équipements collectifs	3 706,40	2 927,46	1 904,52	5 007,37	3 951,32
707	Santé	2 050,61	2 434,63	2 810,41	10 928,01	8 514,38
708	Loisirs, culture et culte	239,36	321,48	127,77	711,39	1 056,35
709	Enseignement	10 566,75	11 054,16	9 808,24	22 030,53	17 074,70
710	Protection sociale	17 515,27	14 161,11	14 325,64	18 032,26	12 979,43
Total		140 622,95	142 426,89	115 702,85	130 696,92	116 272,38

TABEAU 38: LISTE DE PRESENCE DE L'ATELIER DE COLLECTE DES DONNEES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE FINALISATION DE LA BASE SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DES CT DE 2020 A 2024

N°	NOM	PRENOM (S)	SEXE	STRCTURE	TELEPHONE	COURRIEL
1	BASSOLE	Wilfried Gustave	M	DSOFE	70 98 84 51	newoulou2@gmail.com
2	KABORE	Olivier	M	TRCS/ Personne Ressource	70 07 73 60	olivier.kabore@tresor.gov.bf
3	RAMDE/YAMEOGO	T. Mariette	F	TP/ZIRO/ Personne Ressource	76 84 88 99	marietteramde@gmail.com
4	TRAORE	Drissa	M	TRCAS	76 86 52 61	sikolo33@gmail.com
5	SOURATIE	Rokia	F	TRHBS	76 55 51 17	rokiasoura@gmail.com
6	KONSEBO	Abraham	M	TRCO	70 04 89 89	akonsebo@gmail.com
7	BAZIE	Jean-Marie	M	TRE	71 74 94 59	baziejmy@gmail.com
8	ZONGO/OUEDRAOGO	Safièta	F	DELF	78 53 08 13	ouedrasaf5@gmail.com
9	OUATTARA/SAKO	Candide	F	TRCN	53 30 90 63	eulodieouattara@gmail.com
10	KABORE	P. Ignace	M	TRPC	72 90 52 33	ikabore34@gmail.com
11	BAMBARA	Félix	F	TRCE	70 09 14 09	felixherveb@gmail.com
12	YAMEOGO/WILLY	W. Jacqueline	F	TRBM	66 21 16 52	willyjacqueline25@gmail.com
13	COULIBALY	S. Alfred	M	TRN	79 79 47 74	fredcou88@gmail.com
14	OUEDRAOGO	Ousmane	M	TRSO	70 00 64 90	safgaoua@yahoo.fr
15	ZOUNDI	Olivier	M	TRCS	77 01 98 66	zoundi.olivier@yahoo.fr
16	MAIGA	Adama	M	TRS	75 62 63 13	adamsmaiga84@gmail.com
17	BARRO	Adama	M	TRC	70 02 08 32	lamadbarro1950@gmail.com
18	MAGNINI	W. Constant	M	DSOFE	72 68 86 88	w.constant.magnini@gmail.com
19	TOU	Ibrahima	M	DSOFE	67 90 49 04	ibrahimatou936@gmail.com
20	MOSSE	Francis	M	DSOFE	70 38 44 76	mossefra@gmail.com
21	DIATTO	Erick Abdoul Kader	M	DSOFE	64 64 83 77	diattoerick@gmail.com
22	YAMEOGO	W. Arlenn	M	DSOFE	75 30 30 25	arlenn2000@gmail.com
23	KONATE	Noufou	M	DSOFE	76 01 92 83	konaminess@gmail.com
24	OUEDRAOGO	Haoua	F	DSOFE	71 05 15 13	haouaouedraogo61@gmail.com
25	OUEDRAOGO	P. Dieudonné	M	DSOFE	78 02 51 73	payamsseba@gmail.com
26	ZONGO	Yacouba	M	DSOFE	76 50 27 95	zongoyacouba974@gmail.com
27	KABORE	Roland	M	DSOFE	70 49 82 42	roland1kabore@gmail.com
28	ZOUNDI	Brahima	M	DSOFE	65 80 79 58	rzoundi@yahoo.fr

TABEAU 39: LISTE DE PRESENCE DE L'ATELIER D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE 2020 A 2024

N°	NOM	PRENOM (S)	SEXE	STRCTURE	TELEPHONE	COURRIEL
1	KONATE	Noufou	M	DSOFE	76 01 92 83	konamine99@gmail.com
2	COMPAORE	Adissa	F	TRCN	70 14 82 00	adissacomp22i@gmail.com
3	TOU	Ibrahima	M	DSOFE	67 90 49 04	ibrahimatou936@gmail.com
4	MOSSE	Francis	M	DSOFE	70 38 44 76	mossefra@gmail.com
5	ZONGO	Yacouba	M	DSOFE	76 50 27 95	zongoyacouba974@gmail.com
6	YAMEOGO	W. Arlenn	M	DSOFE	75 30 30 25	arlenn2000@gmail.com
7	COMPAORE	A. Rasmané	M	DSOFE	70 43 39 21	cabdoulrasmame@gmail.com
8	MILLOGO	H. Arnel	M	DSOFE	76 08 72 71	millogoharmel@gmail.com
9	OUEDRAOGO	P. Dieudonné	M	DSOFE	78 02 51 73	payamsseba@gmail.com
10	KABORE	Roland	M	DSOFE	70 49 82 42	roland1kabore@gmail.com
11	KABORE	Balkissa	F	TR-CO	71-05-89-50	balkissa.k@gmail.com
12	KAMBOU	Justin	M	DSOFE	76 32 34 00	justiskas@gmail.com
13	KABRE	Djibril	M	TR- CASCADE	70 37 71 91	djibrilkabre83@gmail.com
14	SANOU	Oumar	M	TR-HBS	76 90 85 01	omarsanou21@gmail.com
15	KABORE	Olivier	M	TR-CS/ Personne Ressource	70 07 73 60	olivier.kabore@tresor.gov.bf
16	TCHIOMBIANO	Yimboiro	M	TRE	70 13 71 47	yimboirothiombiano@gmail.com
17	YE	Loté Roland	M	DELF	76 38 85 54	rolandloteye13@gmail.com
18	SAVADOGO	P Yassiya	M	TR-N	75 88 67 01	psavyassiya1993@gmail.com
19	KABORE	Lassané	M	TR-PC	72 80 80 33	kaborlas1938@gmail.com
20	BAMBARA	A.F. Hervé	M	TR-CE	75 37 90 35	felixherveb@gmail.com
21	ZOUNGRANA	Sadikou	M	TR-BMH	71 24 04 89	zoungranasadikou@gmail.com
22	GUEBRE	Moumouni	M	TRC	76 75 76 22	moumouni.guebre@tresor.gov.bf
23	TRAORE	Diakalia	M	TR-SO	64 63 23 23	diakaliaa@gmail.com
24	SAWADOGO	Laurent	M	TR-CS	71 38 05 83	sawlau10@yahoo.fr
25	ZINSONE	Jean	M	TR-HBS/ Personne Ressource	70 34 06 78	abisamadri@rocketmail.com
26	RAMDE/YAMEOGO	T. Mariette	F	TP-Ziro/ Personne Ressource	76 84 88 99	marietteramde@gmail.com
27	MAIGA	Adama	M	TR-Sahel	75 62 63 13	adamsmaiga84@gmail.com

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Secteur n°55 (Ouaga 2000), avenue Mouammar Kadhafi -01 BP. 92 Ouagadougou 01
Tél. : (226) 25 66 20 17 ; Fax : (226) 25 30 57 61
Site web : www.tresor.gov.bf